

CONCOURS 2012

Rapport du jury sur les concours des conservateurs du patrimoine

État
Ville de Paris
Collectivités territoriales

Sommaire

Composition du jury	4
Rapport général du jury	7
Sujets des épreuves écrites	14
Première épreuve écrite (concours externes) : dissertation générale	15
Première épreuve écrite (concours internes) : note sur dossier	16
Deuxième épreuve écrite : analyse et commentaire de plusieurs documents	17
Troisième épreuve écrite : langue vivante étrangère ou langue ancienne	21
Rapports sur les épreuves écrites (sélection)	29
Première épreuve écrite (concours externes) : dissertation générale	30
Première épreuve écrite (concours internes) : note sur dossier	42
Deuxième épreuve écrite : analyse et commentaire de plusieurs documents	43
Troisième épreuve écrite : langue vivante étrangère ou langue ancienne	54
Sujets des épreuves orales	55
Epreuve orale de spécialité professionnelle (concours externes)	56
Archéologie	56
Archives	57
Monuments historiques et inventaire	59
Musées	64
Patrimoine scientifique, technique et naturel	71
Epreuve orale de langue vivante étrangère	73
Rapports sur les épreuves orales	74
Epreuve orale de spécialité professionnelle (concours externes)	75
Epreuve d'entretien avec le jury (concours externes)	76
Epreuve d'entretien avec le jury : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours internes)	77
Epreuve de langue vivante étrangère	78
Données statistiques	80
Remerciements	96

Composition du jury

PRÉSIDENT DU JURY

Olivier MATTÉONI
professeur des universités

VICE-PRÉSIDENTE DU JURY

Anne FORRAY-CARLIER
conservatrice en chef du patrimoine

MEMBRES DU JURY

Gérard AUBIN
conservateur général du patrimoine
inspecteur général de l'archéologie

Claire BARBILLON
maître de conférences

Gilles BLIECK
conservateur en chef du patrimoine

Ghislain BRUNEL
conservateur en chef du patrimoine

Géraud BUFFA
conservateur territorial du patrimoine

Elise ÉDOUMBA
conservatrice du patrimoine

Catherine GAUTHIER
conservatrice territoriale du patrimoine

Anne GÉRARD
adjointe au maire de Poitiers

Hélène MACÉ DE LEPINAY
conseillère de Paris

Christophe TARDIEU
inspecteur général des finances

Jean-Louis TORNATORE
professeur des universités

Hélène ROUSTEAU-CHAMBON
maître de conférences

CORRECTEURS SPÉCIALISÉS ET/OU EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Europe des périodes paléolithique et
mésolithique

Jacques BUISSON-CATIL
conservateur en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de la France de la période néolithique et des âges
des métaux

Sophie KRAUSZ
maître de conférences

Archéologie historique de la France de l'époque
gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

Claude HÉRON
attaché territorial de conservation du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du monde gréco-romain jusqu'au V^e siècle après
J.-C.

Cécile COLONNA
conservatrice du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge
européen et de Byzance du V^e siècle au XV^e
siècle

Béatrice de CHANCEL-BARDELOT
conservatrice en chef du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe de
la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

Jérémy KOERING
chargé de recherche au CNRS

Histoire de l'art et des civilisations dans le
monde occidental de la fin du XVIII^e siècle à nos
jours

Valérie GUILLAUME
conservatrice en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique

Dominique VALBELLE
professeure des universités

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

Agnès BENOIT
conservatrice en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

Judith HENON
conservatrice territoriale du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

Vincent LEFEVRE
conservateur du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

Eric LEFEBVRE
conservateur du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

Maureen MURPHY
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

André DELPUECH
conservateur en chef du patrimoine

Histoire des techniques et patrimoine industriel

Catherine CUENCA
conservatrice en chef du patrimoine

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours

Lionel GALLOIS
conservateur général du patrimoine

Histoire des institutions françaises

Anne-Cécile TIZON-GERME
conservatrice en chef du patrimoine

CORRECTEURS SPÉCIALISÉS ET/OU EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS (LANGUES)

ALLEMAND

Hélène BIENAIMÉ
professeure agrégée

Emmanuelle VLAEMINCK
professeure agrégée

ANGLAIS

Emmanuel ALVAREZ ZUBILLAGA
professeur agrégé

Laure KLEIN
professeure agrégée

Catherine ROVERA
maître de conférences

Maxime SHELLEDY
professeur agrégé

Alexiane SUTTON
professeure agrégée

Matthieu VAUDIN
professeur agrégé

ARABE

Marie LORENZIN
professeure agrégée

Sophie TARDY
professeure agrégée
inspectrice d'académie

CHINOIS

Yanru LI
professeur agrégé

Michel LIU
professeur agrégé

ESPAGNOL

Laura TERUGGI
professeure

Pascale KRAINIK
professeure certifiée

GREC ANCIEN

Romain BRETHERS
professeur agrégé

Guillaume NAVAUD
professeur agrégé

HÉBREU ANCIEN

Gabrielle ATLAN
maître de conférences

Joseph TEDGHI
professeur des universités

ITALIEN

Davide LUGLIO
professeur des universités

Giuliana PIAS
maître de conférences

JAPONAIS

Fusako HALLÉ
professeure certifiée

Yumiko ISHIKAWA
directrice pédagogique de SNG France

LATIN

Françoise MORZADEC
maître de conférences

Renaud VIARD
professeur agrégé

RUSSE

Christine CAILLON-NEKRITCH
professeure agrégée

Odile MELNIK-ARDIN
professeure de chaire supérieure

Rapport général du jury

La session 2012 illustre une nouvelle fois l'effort de recrutement de l'Etat et des collectivités locales avec 49 postes ouverts, dont plus de la moitié dans les spécialités Musées et Monuments historiques et inventaire. Le jury regrette toutefois que la Ville de Paris n'ait pas offert de poste cette année alors que deux postes l'avaient été en 2011.

Années	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat/ Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
2008	19	17	3	8	47
2009	20	14	4	7	45
2010	20	14	4	7	45
2011	20	14	4	7	45
2012	21	14	7	7	49

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	1	1	4	1	7
Archives	6	1	1	1	9
Monuments historiques et Inventaire	7	1	1	1	10
Musées	7	9	1*	3	20
Patrimoine scientifique, technique et naturel	-	2	-	1	3
Total	21	14	7	7	49

*poste pour le ministère de la Défense

Le nombre de candidats admis à concourir s'est établi à 962, en augmentation par rapport à l'année précédente (887 en 2011). Les épreuves écrites se sont déroulées dans de très bonnes conditions les 21, 22 et 23 août à la Plaine-Saint-Denis et le 24 août à Paris pour les candidats des concours externes de la spécialité Archives. Environ 52% des candidats inscrits se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites, soit 503.

Années	Inscrits (admis à concourir)			Candidats présents aux 3 épreuves écrites			Taux d'absentéisme
	Concours externes	Concours internes	Total	Concours externes	Concours internes	Total	
2008	957 (dont 55 pour la spécialité Archives)	94	1051	468 (dont 26 pour la spécialité Archives)	57	525	50%
2009	1033 (dont 50 pour la spécialité Archives)	120	1153	510 (dont 28 pour la spécialité Archives)	65	575	50%
2010	864 (dont 38 pour la spécialité Archives)	156	1020	399 (dont 18 pour la spécialité Archives)	86	485	53%
2011	749 (dont 39 pour la spécialité Archives)	138	887	387 (dont 17 pour la spécialité Archives)	85	472	47%
2012	814 (dont 50 pour la spécialité Archives)	148	962	413 (dont 27 pour la spécialité Archives)	90	503	48%

L'Institut national du patrimoine s'est engagé en 2012 à poursuivre ses actions en faveur de l'égalité des chances en organisant dans d'excellentes conditions, pour la deuxième année, les épreuves écrites des concours dans quatre centres d'examen déconcentrés pour les candidats résidant dans les départements et collectivités d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion. 30 candidats s'étaient inscrits et 18 ont présenté toutes les épreuves écrites dans ces centres locaux (3 à Basse-Terre, 3 à Cayenne, 3 à Fort-de-France et 9 à Saint-Denis de la Réunion dont 3 dans la spécialité Archives), soit un taux d'absentéisme nettement inférieur à celui de la métropole (40%). Comme le prouve le nombre plus important de candidats ultramarins inscrits au concours cette année (11 l'année dernière), l'organisation des épreuves dans des centres locaux en outre-mer satisfait à une réelle attente et répond à l'objectif d'égalité de traitement et d'égalité des chances.

*

*

*

On trouvera ci-après les principales données statistiques comparatives sur les concours depuis 2008 ainsi que la répartition des candidats selon les choix qu'ils ont effectués entre les sujets de la première épreuve écrite, les 20 options scientifiques et les 11 langues étrangères.

Compte tenu du nombre de candidats aux concours externes effectivement présents, la répartition des candidats entre les différents sujets de la première épreuve écrite (dissertation générale) est à peu près comparable à celle de l'année précédente, avec un choix préférentiel pour la dissertation d'histoire de l'art européen traitée par près de la moitié des candidats. Ces données, assez stables depuis ces cinq dernières années, reflètent la diversité des choix des candidats, et donc de leurs profils et de leurs formations scientifiques.

Sujets de dissertation des concours externes	Nombre de candidats externes				
	2008	2009	2010	2011	2012
Archéologie préhistorique et historique européenne	69	67	51	40	44
Ethnologie	30	28	31	34	32
Histoire de l'art européen	234	277	253	224	221
Histoire européenne	87	95	49	70	61
Histoire des institutions et de l'administration françaises	40	42	24	32	46
Sciences de la nature et de la matière	20	24	8	11	22
TOTAL	480	533	416	411	426

Sujet des concours internes	Nombre de candidats internes				
	2008	2009	2010	2011	2012
Epreuve de note sur dossier à caractère culturel	57	68	90	87	92

Langues		Nombre de candidats				
		2008	2009	2010	2011	2012
Langues vivantes	Allemand	56	58	41	50	70
	Anglais	235	271	244	218	218
	Arabe	1	3	6	2	1
	Chinois	0	2	1	0	1
	Espagnol	59	70	71	75	89
	Italien	53	51	36	42	40
	Japonais	1	0	0	0	0
	Russe	5	3	5	3	1
Langues anciennes	Grec ancien	13	11	9	12	10
	Hébreu ancien	2	2	1	0	1
	Latin	100	104	75	70	72
TOTAL		525	575	489	472	503

Options des concours externes et internes	Nombre de candidats				
	2008	2009	2010	2011	2012
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique.	15	11	12	3	8
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et âges des métaux.	13	13	10	6	7
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.	20	32	14	12	17
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après Jésus-Christ.	48	42	37	36	54
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle.	51	61	53	44	66
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle.	91	112	88	103	105
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à 1914.	81	86	70	61	
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours.	64	90	68	75	
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours (<i>nouvelle option en 2012</i>).					123
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique.	14	17	15	18	9
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique.	12	8	10	7	8
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours.	4	3	5	5	2
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours.	12	4	4	6	3
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours.	3	6	5	5	2
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours.	10	6	3	5	3
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours.	1	2	4	5	3
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours.	6	8	7	12	9
Ethnologie européenne.	18	21	30	24	16
Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques.	20	18	19	14	
Histoire des techniques et patrimoine industriel (<i>nouvelle option en 2012</i>).					22
Patrimoine et sciences physique, chimique et de l'ingénieur (<i>option supprimée en 2012</i>).	2	2	1	1	
Patrimoine naturel.	16	14	7	3	
Patrimoine et sciences de la nature (<i>nouvelle option en 2012</i>).					15
Documents d'archives du Moyen Age et de l'époque moderne (476-1789).	26	28	18	17	
Documents d'archives du Moyen Age à nos jours (<i>nouvelle option en 2012</i>).					27
Histoire des institutions françaises (concours internes).	9	12	18	21	19
TOTAL	536	596	498	483	518

*
*
*

Si les programmes limitatifs de l'épreuve de dissertation aboutissaient jusqu'en 2011 à un « formatage » de la préparation des candidats, le jury se réjouit que leur suppression ait permis de proposer des sujets beaucoup plus ouverts que les précédentes sessions et de limiter très nettement l'effet « bachotage ». De même, la suppression des légendes qui accompagnaient les documents de la deuxième épreuve écrite a permis au jury de mieux tester les capacités et la démarche d'analyse des candidats, sans l'appui des éléments d'identification des œuvres.

Dans l'ensemble, le jury regrette toutefois que les candidats ne prennent pas suffisamment le temps pour comprendre les sujets dans tous leurs aspects (temps, espace, techniques, contexte...) ou regarder avec attention les documents qui leur sont proposés. Cette réflexion préalable indispensable permettrait aux candidats de définir précisément les enjeux des sujets et d'établir un plan clair et cohérent fondé sur des idées et non sur un catalogue d'exemples.

Le jury rappelle que seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves orales d'admission les candidats ayant obtenu pour chacune des épreuves écrites une note au moins égale à 5/20 et pour l'ensemble des épreuves écrites un total de points fixé par le jury qui ne peut en aucun cas être inférieur à 80 points (soit 10 de moyenne).

Dans ce cadre, le jury remarque que **218 candidats, soit un peu plus de 43% des candidats présents, ont obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20**. A l'issue de l'étape de double correction des trois épreuves écrites, seuls 285 candidats restaient donc en compétition.

Toutefois, seulement **164 candidats (sur 503 présents) ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20** (127 candidats externes et 37 candidats internes, respectivement 30% et 41% des candidats présents à chacun des deux concours).

Il est enfin regrettable que des candidats de qualité avec une moyenne générale de 13/20, et susceptibles d'être déclarés admissibles, soient éliminés en raison d'une note en langue inférieure à 5/20. Le jury appelle l'attention des candidats sur le caractère souverain de son pouvoir d'appréciation s'il estime, après double correction de la copie, que le candidat n'a pas le niveau requis en langue pour ce concours.

Au total, à l'issue de la réunion d'admissibilité, le nombre de candidats déclarés admissibles par le jury s'est établi à **112 candidats (77 externes et 35 internes), ce qui représente une moyenne minimale de 11,93/20 pour les externes (soit 95,5 points) et de 10,37/20 pour les internes (soit 83 points)**. En raison du phénomène de double inscription des candidats, la quasi-totalité a été admissible à la fois au concours Etat et au concours territorial (à l'exception de huit candidats à un seul concours externe et onze candidats à un seul concours interne).

	Concours externes 2012	Concours internes 2012
Candidats inscrits	814	148
Candidats présents à l'issue des 3 épreuves écrites	413	90
Candidats non éliminés (notes supérieures à 5/20)	223	62
Candidats avec une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20	127	37
Admissibles	77	35
Postes ouverts	35	14
Sélectivité par rapport aux inscrits	1/23	1/11
Sélectivité par rapport aux présents	1/12	1/6
Sélectivité par rapport aux candidats non éliminés	1/6	1/4

	Concours externes					Concours internes				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Inscrits	957	1033	864	749	814	94	120	156	138	148
Présents à l'issue des 3 épreuves écrites	468	510	399	387	413	57	65	86	85	90
Admissibles	71	74	75	74	77	17	21	25	25	35
Postes ouverts	36	34	34	34	35	11	11	11	11	14
Sélectivité par rapport aux inscrits	1/26	1/30	1/25	1/22	1/23	1/9	1/11	1/14	1/13	1/11
Sélectivité par rapport aux présents	1/13	1/15	1/12	1/11	1/12	1/5	1/6	1/8	1/8	1/6

*

*

*

Les épreuves orales se sont déroulées du 29 octobre au 28 novembre à l'Institut national du patrimoine.

Dans l'ensemble, les candidats admissibles ont bien compris l'esprit de la nouvelle épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes. Afin de faciliter la préparation des candidats, l'Institut national du patrimoine avait d'ailleurs publié un an avant les épreuves orales des « sujets zéro » de cette épreuve.

Le jury rappelle que le candidat doit traiter un sujet à partir d'un dossier thématique comportant plusieurs documents (images, textes, graphiques, etc.) correspondant à la spécialité choisie lors de l'inscription. L'épreuve se déroule à partir d'un dossier tiré au sort par le candidat au début de la demi-heure de préparation et débute par la **présentation d'une synthèse du dossier à partir de l'analyse des documents** (durée de 15 minutes selon la décision du jury des concours 2012). Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury (15 minutes).

L'épreuve a pour objectif de vérifier la connaissance que le candidat a acquise du métier de conservateur et de ses enjeux et **particulièrement dans la spécialité qu'il a choisie**. En ce sens, elle veut vérifier que le candidat a choisi sa spécialité en toute connaissance de cause et, qu'en tant que futur cadre de direction, il est bien en prise avec **l'actualité de la spécialité et du métier**. Dans cette perspective, elle teste sa capacité à comprendre, appréhender, problématiser et exposer les principaux enjeux du dossier **à partir des documents proposés**. Le candidat est également invité à faire preuve d'esprit critique, d'une interprétation personnelle argumentée et, le cas échéant, à proposer des solutions. Ainsi, si cette épreuve n'exige pas du candidat ce que seule l'expérience professionnelle pourrait lui apporter, elle lui demande de n'être déjà plus un ignorant du métier et de la spécialité qu'il a choisies.

A l'issue des épreuves, le jury a proclamé l'admission de candidats pour tous les postes ouverts, excepté pour le poste du concours interne Etat dans la spécialité Archives. Les résultats ont également permis de constituer des listes complémentaires dans la plupart des cas. En raison de la limitation réglementaire des listes complémentaires dans les concours territoriaux (deux fois le nombre de postes ouverts), la liste complémentaire de la spécialité Archéologie du concours interne territorial ne comportait que deux noms et le jury ne pouvait inscrire d'autres candidats.

Le jeu des bi-admissions entre concours Etat et concours territorial a conduit à des postes vacants. Après appel aux listes complémentaires et reports de postes (arrêté du 18 décembre 2012 du Ministère de la culture et arrêté du 19 décembre 2012 du président du CNFPT), l'ensemble des 49 postes a été pourvu. Les lauréats des listes principales ont obtenu des résultats très honorables, de 15,3 à 12,9 de moyenne pour les concours externes et de 14,5 à 12,2 de moyenne pour les concours internes.

Le 7 janvier 2013, une nouvelle promotion d'élèves conservateurs a fait sa rentrée à l'Institut national du patrimoine pour sa formation initiale d'application de 18 mois. La promotion, composée de 27 élèves conservateurs de l'Etat et 20 élèves conservateurs des collectivités territoriales (compte tenu de deux reports de scolarité pour raisons de maternité), aux profils scientifiques d'une grande diversité et aux parcours professionnels ou pré-professionnels d'une indéniable richesse, est la plus importante promotion entrée à l'Inp depuis la création de l'établissement en 1990.

Sujets des épreuves écrites

Première épreuve écrite des concours externes (durée 5 heures, coefficient 3).

Dissertation générale, portant sur l'un des sujets suivants, choisi par le candidat le jour de l'épreuve.

Les candidats inscrits dans la spécialité Archives, ou inscrits dans deux spécialités dont la spécialité Archives, ont le choix entre les trois sujets de dissertation suivants : histoire européenne, histoire de l'art européen, histoire des institutions et de l'administration françaises. Tout autre choix entraîne l'élimination du candidat en ce qui concerne la spécialité Archives.

Depuis les concours 2012, les programmes de l'épreuve de dissertation sont supprimés.

1) **SUJET D'HISTOIRE EUROPÉENNE**

L'homme et la forêt, de l'Antiquité à nos jours.

2) **SUJET D'HISTOIRE DE L'ART EUROPÉEN**

La monumentalité dans l'art, de l'Antiquité à nos jours.

3) **SUJET D'HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISES**

Juger et punir, du Moyen Âge à nos jours.

4) **SUJET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET HISTORIQUE EUROPÉENNE**

La nécropole, ville des morts pour les vivants.

5) **SUJET D'ETHNOLOGIE**

Valoriser l'immatérialité culturelle : politiques et pratiques.

6) **SUJET DE SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA MATIÈRE**

La biodiversité urbaine.

Première épreuve écrite des concours internes (durée 5 heures, coefficient 3).

Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises.

SUJET : Rendre accessible le patrimoine.

Pour établir sa note, le candidat s'appuiera sur les documents du dossier ci-joint.

Liste des documents fournis dans le dossier :

- Document 1 : Marc Gauthier, « A propos d'Olbia : quelques réflexions sur la mise en valeur des sites archéologiques », *Revue des Etudes Anciennes*, 1997
- Document 2 : Exposition « Des images mot à mot », Musée Rignault (Lot), 2007
- Document 3 : Philippe Bruneau, Pierre-Yves Balut, *Artistique et Archéologie*, 1997. Extrait du chapitre XIV-2 La gestion de l'avoir
- Document 4 : « Église de la Madeleine : un ascenseur pour franchir 28 marches », article paru dans la rubrique « Vie municipale » du magazine *Paris 8°*, février 2010
- Document 5 : La Muraille de Chine (Commune de Marseille)
- Document 6 : www.archives43.fr
- Document 7 : Jean-Luc Schenck-David, « Entre incompréhensions et intempéries, Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) : l'Antiquité à la dernière extrémité », actes de la table ronde *Vestiges archéologiques en milieu extrême (octobre 2000)*, 2003
- Document 8 : Hervé Morin, « Quelle science pour les restes humains ? », *Le Monde*, 21 janvier 2012
- Document 9 : Extrait de site internet, juin 2012
- Document 10 : Démonstration de savoir-faire verrier. Musée du verre et du cristal et Centre international d'art verrier, Meisenthal (Moselle)

Deuxième épreuve écrite des concours externes et internes (durée 5 heures, coefficient 4).

Epreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription.

Les candidats doivent analyser et commenter indépendamment chacun des quatre documents proposés.

Depuis les concours 2012, les légendes des documents sont supprimées pour toutes les options.

Les légendes sont donc données ici à titre indicatif.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- Position chronologique des industries appartenant au Moustérien à denticulés
- Figures A et B : Champ-Parel 3 (Bergerac, Dordogne), lame aurignacienne à grattoir en bout et large encoche ; Figure C : remontage d'une lamelle sur un grattoir caréné aux dépens d'un grand éclat
- Figure A : les Bisons d'Argile de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège) ; Figure B : Plan au sol des Bisons d'Argile et de leur environnement
- Figure synthétique illustrant la variété des armatures de flèche du début du Mésolithique au Néolithique ancien

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux

- Livre de beurre (*nucleus*) et grandes lames du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), Musée du Grand Pressigny
- Cuirasse en tôle de bronze (Marmesse, Haute-Marne), Musée d'Archéologie Nationale, Saint-Germain-en-Laye
- Plans du complexe princier de Vix (Côte d'Or)
- Plan de l'oppidum de Bibracte (Mont-Beuvray, Nièvre) et reconstitution du rempart de Bibracte (*murus gallicus*)

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle

- Carte des vestiges d'une activité vinicole en Aquitaine durant l'Antiquité
- Nécropole de Noisy-le-Grand (Les Mastraits, Seine-Saint-Denis), fouille en cours de sarcophages d'époque mérovingienne
- Plan du site de Colletières à Charavines (Isère)
- Gobelet et verres à pied des XVe et XVIe siècles

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.

- Déesse de Morgantina, Sicile, Musée archéologique d'Aidone (conservée au J. Paul Getty Museum jusqu'en 2011)
- Cratère de Derveni, Thessalonique, Musée archéologique
- Vue et détail de l'Arc de Septime Sévère, Rome
- Plan et vue de la Maison d'Icarios, Oudna, Tunisie (mosaïques originales conservées au Musée du Bardo à Tunis)

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle

- Plaque en ivoire représentant le Christ couronnant l'empereur Romanos et l'impératrice Eudoxie, Paris, Bibliothèque nationale de France, Cabinet des Médailles
- Ange en marbre attribué à Bernard Gilduin, déambulatoire de l'église Saint-Sernin de Toulouse
- Coupe transversale du donjon de Vincennes (Val-de-Marne) et plans de distribution des différents niveaux du donjon ; vue prise en avril 2006 du donjon et de son enceinte
- Konrad Witz, *Sainte Madeleine et sainte Catherine*, Strasbourg, Musée de l'Œuvre-Notre-Dame

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle

- Antonio Pollaiuolo, *Hercule et Antée*, Florence, Musée du Bargello
- Maarten van Heemskerck, *Jardin de la maison de Jacopo Galli*, dessin à la pierre noire, Berlin, Staatliche Museen, Kupferstischkabinett
- Francisco de Zurbaran, *Saint Luc devant le Christ en croix*, Madrid, Musée du Prado
- Claude-Nicolas Ledoux, *Saline royale*, Arc-et-Senans (Doubs) : plan d'ensemble et vue de l'entrée

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours

- Charles Nègre, *Le Silence ou Le Mystère de la mort* (sculpture d'Auguste Préault), épreuve photomécanique (héliogravure), Paris, Musée d'Orsay
- Edward Burne-Jones, *The Golden Stairs*, Londres, Tate Gallery (Tate Britain)
- Gerrit Rietveld, *Maison Schröder*, Pays-Bas, Utrecht (façade Sud-Est et vue de l'intérieur des chambres des enfants)
- Robert Rauschenberg, en collaboration avec les ingénieurs Billy Klüver et Harold Hodges, *Oracle*, Paris, Centre Pompidou, Musée national d'Art Moderne/Centre de création industrielle

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique

- Tête en or d'Horus de Hiérakonpolis, Le Caire, Musée égyptien
- Graffito du Ouadi Shatt el-Ridal
- Plan du temple d'Amon à Louxor ; statue de l'architecte Amenhotep fils de Hapou, Le Caire, Musée égyptien
- « Tête verte », Berlin, Musée égyptien

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

- Coupe en céramique peinte avec rare figuration humaine et « animaux-peignes », Paris, Musée du Louvre
- Statue de l'orant Ebih-il, Paris, Musée du Louvre
- Décor architectural ornant la façade du temple dédiée à Inanna, Berlin, Pergamon Museum
- Plan du palais de Khorsabad

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

- Plan du complexe de Qusayr Amra (Jordanie) et fresque des six rois par Alois Musil
- Voile de Sainte Anne, Apt, trésor de la cathédrale St-Anne
- Jarre aux gazelles, Grenade, Musée de l'Alhambra
- 'Abd al-Ghaffar, *Arrivée du mahmal égyptien à la Mecque*, photographie, Université de Leyde (Pays-Bas)

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

- Temple excavé de Varaha, Mahabalipuram, Tamil Nadu, Inde
- Façade est du Temple de Prah Ko, Roluos (Angkor), province de Siem Reap, Cambodge
- Stèle jaïne avec représentation de Risabhanatha et des vingt-trois autres Tirthankara, Varendra Research Museum, Rajshahi (Bangladesh)
- Manohar (?), *La pesée du prince Khurram*, gouache sur papier, Londres, British Museum

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

- Maitreya assis, bronze doré, Séoul, Musée national
- Boîte à tamiser le thé, argent et or, Musée du temple Famen si, Chine ; relevé du décor
- Ogata Kenzan, plat, Tokyo, Musée National
- Zhu Wenyun et Pan Tianshou, *Portrait de Wu Changshuo*, Musée Provincial du Zhejiang, Chine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

- Photographie de jumeaux, Nigéria, Collection Creative Photography, University of Arizona
- Figure de pouvoir utilisée pour lutter contre les espions, Togo, Paris, Musée du quai Branly
- Tour conique, site archéologique du Grand Zimbabwe, sud du Zimbabwe
- Wuddé d'Addét, *Un banquet chez le ras Haylu avec Marcel Griaule et Marcel Larget*, peinture sur papier, Paris, Musée du quai Branly

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours

- Figure zoomorphe, région de Mendi, Hautes Terres du Sud, Papouasie Nouvelle-Guinée, New York, Metropolitan Museum of Art
- Armure, Kiribati, Paris, Musée du Quai Branly
- Herminette cérémonielle, Mangaia, archipel des îles Cook, Genève, Musée d'ethnographie
- natte, île d'Aoba, Vanuatu, Paris, Musée du Quai Branly

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

- Pyramide de la Lune, Teotihuacan, Mexique : relevé des douze inhumations et restitution de la position des corps du dépôt de fondation n°6 ; figure anthropomorphe et couteau en forme de serpent, obsidienne, Musée du site de Teotihuacan
- « Idole de la Cohoba », Taïno des Grandes Antilles, République dominicaine/Haïti, New York, Metropolitan Museum of Art
- Masque caribou/morse Yup'ik, Alaska, fleuve Yukon, région d'Anvik, Paris, Musée du quai Branly
- Diadème en forme d'éventail Karaja d'Amazonie, Brésil, état de Goiás, rio Araguaia, île Bananl, Genève, Musée d'ethnographie ; photographie d'un jeune Karaja en tenue de cérémonie

Ethnologie européenne

- Ecomusée de l'île d'Ouessant – Maisons de Niou Huella, Parc naturel régional d'Armorique, et la salle des outils agraires
- Photographies du carnaval de Binche (Belgique) et de la procession des géants dans le Nord de la France
- Vue du Pont de l'Archevêché à Paris et vue de détail des cadenas d'amour
- Jean-Paul Mari, « Sarajevo : une guerre pour rien ? », *Le Nouvel Observateur*, 24 avril 2012 (extrait)

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- Laprade et Bazin architectes, barrage de Génissiat (Ain) sur le Rhône et la grande salle des alternateurs
- Collection de poids et mesures, couverture et planche extraite du catalogue du Musée des arts et métiers
- Grand télescope de l'Observatoire de Paris et photographie astronomique
- Table de radiologie de Röntgen, Musée des techniques de Vienne (Autriche), et radiographie de la main prise par Wilhelm Röntgen

Patrimoine et sciences de la nature (option réservée à la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel)

- Photographie de la renoncule des glaciers (Alpes) et cartes illustrant la probabilité de présence et de présence future
- Vue d'un jardin public en ville
- Collection de mammifères naturalisés, Grenoble, Muséum d'histoire naturelle
- Gravure illustrant le voyage des plantes et vue d'une serre tropicale

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours (*option réservée à la spécialité Archives des concours externes*)

- Extrait d'un compte d'hôtel de la comtesse Mahaut d'Artois (1314-1315)
- Lettres royales de permission de reprise d'anciennes armoiries (avril 1680, enregistrement)
- Extrait de *l'Histoire de ma vie* de Boniface Breton, maire de Courrières (1856)
- Procès-verbal d'une délibération de la Chambre de commerce de Calais relative au projet de tunnel sous la Manche (30 novembre 1962)

Histoire des institutions françaises (*option réservée aux concours internes*)

- Répartition des dîmes de Selommes (Loir-et-Cher), fin XVe siècle, encre et aquarelle sur parchemin, Archives départementales du Loir-et-Cher
- Extrait de l'ordonnance sur le fait des eaux et forêts, 1669, dans *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de 1669 touchant les eaux et forêts*, 1771
- Extrait du registre des récépissés de constitution de société, en application de la loi du 1er juillet 1901, Archives départementales du Loir-et-Cher
- Extrait de l'ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire, *Journal officiel de la République française*, 1958

Troisième épreuve écrite des concours externes et internes (durée 3 heures, coefficient 1).

L'épreuve consiste en la traduction d'un texte, suivie, pour les langues vivantes seulement, de la réponse à trois questions se rapportant à celui-ci et appelant une réponse argumentée et développée.

Le choix de la langue s'effectue au moment de l'inscription. Le dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes seulement. Le latin est obligatoire pour la spécialité Archives des concours externes.

Allemand

Astrid Herbold, « Der gläserne Leser ist bald Realität », www.zeit.de, 14 mars 2012.

Version : de « Wieso sollte man Bücher digitalisieren » à « dass die Unternehmen Distinktionsmerkmale für ihre immer ähnlicher werdenden Geräte suchen. »

Proposition de traduction :

Pourquoi faudrait-il numériser des livres sans (pour autant) puiser dans les possibilités de mise en réseau social/réseautage social? La lecture fut très longtemps une activité solitaire, ne laissant pas de place à la communication. Maintenant, lire devient enfin un plaisir interactif.

Cela fait déjà longtemps qu'on peut parler de livres en ligne / Parler de livre en ligne, c'est déjà de l'histoire ancienne. Ce qui est nouveau (en revanche), c'est que l'acte de communication ne vient plus après le / à la suite du processus de lecture, mais peut avoir lieu en même temps: lire, souligner, commenter, recommander - de plus en plus, tout cela se mélange. Certes, le format protégé contre la copie est encore loin d'être parfaitement compatible / n'a pas encore fait complètement corps avec internet, mais force est de constater / il n'empêche que les premiers pas sont faits / les premières pierres ont été posées. Lorsqu'on s'y intéresse de plus près, les possibilités de participation interactive de chacun des fournisseurs sont différentes, mais dans l'ensemble / grosso modo, les fonctions dont les nombreux ebooks sont désormais agrémentés se ressemblent. On peut sélectionner des passages de textes / citations et les envoyer directement à partir du livre, par exemple par courriel, Facebook ou Twitter. Certains fournisseurs offrent la possibilité de s'adresser directement à l'auteur, d'autres font apparaître les citations préférées de précédents lecteurs, d'autres plateformes encore recueillent / collectent les critiques / commentaires et les remarques à propos de chaque livre en temps réel.

Convergence médiatique, c'est ainsi que l'on appelle scientifiquement la réunion / fusion de plusieurs supports / la diffusion multi-supports. L'Université Johannes Gutenberg de Mayence en a déjà fait un domaine de recherche. Dominique Pleimling, collaborateur à l'Institut du Livre mayençois, explique le formidable essor de la branche du Social Reading avant tout par le fait que les entreprises cherchent des éléments de distinction pour leurs produits qui deviennent de plus en plus semblables.

Questions :

- 1/ Was ist Social Reading und welche Möglichkeiten für die digitalen Leser bietet es an?
- 2/ Welche Nutzen könnte die Wirtschaft daraus ziehen?
- 3/ Ist Ihrer Meinung nach „einfach nur Lesen“ nicht mehr genug? Begründen Sie Ihre Meinung!

Anglais

Philip Kennicott, « The Art of Video Games », *The Washington Post*, 18 mars 2012

Version : de « Most of the people interviewed for the exhibition » à « may be essential to art. »

Proposition de traduction :

La plupart des personnes interrogées à l'occasion de l'exposition soulignent les mêmes idées. Elles sont profondément convaincues que l'apparition des jeux vidéo constitue un tournant dans l'histoire de la culture, que leur avenir réside dans la création d'un lien narratif et affectif, et que c'est cette illusion d'une expérience participative qui les différencie des autres formes d'art.

Cette vision des choses est probablement tout à fait pertinente mais l'exposition doit la soumettre à un questionnement plus approfondi. Si l'on examine l'histoire de la photographie (qui s'est évertuée à distinguer son esthétique de celle de la peinture) ou du cinéma (qui s'est employé à se définir en opposition avec le théâtre), il n'est pas dit qu'un art indépendant du jeu vidéo puisse se contenter d'aspirer au réalisme cinématographique. Ce fétichisme du / cette obsession pour le récit est compréhensible / peut se comprendre, compte tenu de l'étroite relation qui existe entre le monde du jeu et l'industrie du cinéma. Ce n'est pas comme si nous vivions dans une société en mal / manque d'expériences narratives. Bien au contraire, nous sommes submergés de récits que ce soit sur le grand écran, à la télévision, et sur la toile, à tel point qu'un auteur s'est demandé fort à propos si "nous ne nous divertissons pas jusqu'à ce que mort s'ensuive" / "nous ne nous divertissons pas à en mourir". Il est vrai que le rôle actif du joueur, c'est-à-dire sa capacité à prendre des décisions et à influencer sur l'issue du récit, est effectivement ce qui différencie les jeux vidéo de nombreuses autres formes d'art. Cependant cette distinction ne permet pas nécessairement d'en faire ressortir l'impact esthétique. La plupart de ces jeux ne laissent que peu de temps au joueur pour véritablement regarder ce que les concepteurs ont créé. Les dynamiques de jeu accaparent tellement l'esprit qu'elles ne laissent pas de place à la contemplation. Plusieurs formes d'art refusent catégoriquement la dimension participative que célèbre la communauté du jeu vidéo. On ne peut pas s'interposer dans les pages d'un roman de Charles Dickens pour éviter une catastrophe, dans un tableau de Crucifixion de la Renaissance pour y atténuer la douleur ou dans un opéra de Verdi pour sauver une jeune courtisane de la mort, ce qui contribue au projet moral et esthétique de ces expériences artistiques. Peut-être bien qu'il ne peut y avoir d'art sans une certaine forme de passivité ou de soumission à la vision de l'artiste.

Questions :

1/ According to the journalist, why does the exhibition fail to make critical distinctions between entertainment and art? Answer in your own words.

2/ Comment upon the following sentence in your own words: "Video games, like role playing, may well be a compensatory response to broad feelings of impotence, hence their often obsessive focus on the illusion of agency and control over the world."

3/ The journalist claims that "society would rather everything be art than anyone feel excluded from the realms of sanctified culture." Do you agree with this statement?

Arabe

معهد العالم العربي في باريس ي دشن متحفه الجديد

يحتضن حضارات وديانات وقوميات مختلفة

الخميس 01 ربيع الثاني 1433 هـ 23 فبراير 2012 العدد 12140

Version :

De

{وحسب دليل المعرض فإن مفهوم المتحف الجديد يركز على العروبة، بالمعنى الواسع، وليس على الإسلام فحسب.
باستمرار.}

Proposition de traduction :

Toujours selon le guide, le nouveau concept du musée est centré sur l'arabité au sens large, concept élargi au-delà des pays pour prendre en compte la diversité « ethnolinguistique » car l'extension de l'Islam sur ces vastes étendues ne signifiait pas d'imposer l'arabité sur les populations d'origine dont certaines ont conservé leur langue et leur culture propre, comme les Amazigh (Berbères), les Kurdes, les Assyriens, les Chaldéens et les Syriaques. De même, la nouvelle religion n'a pas conduit à la disparition des religions antérieures à la conquête islamique, telles le christianisme et le judaïsme qui forment deux aspects de l'héritage culturel de cette partie du monde.

L'identité arabe, historiquement, s'est cristallisée antérieurement à l'Islam qui est apparu au neuvième siècle. L'étude de cette évolution depuis ses débuts, au premier millénaire avant J.-C., jusqu'à aujourd'hui est parachevée. C'est pourquoi les créateurs du musée ont tenté de relier cette identité avec des cultures préhistoriques et d'anciennes civilisations qui se sont succédées dans cet espace géographique, dont les civilisations mésopotamienne, égyptienne, perse, grecque, romaine, byzantine, etc..., jusqu'à notre époque actuelle. Ce parcours de l'identité ne peut être qu'un enrichissement permanent.

Questions :

1. ما هي الميزات الرئيسية لمتحف المعهد العربي الجديد ؟

2. كيف يتبين متحف المعهد من متحف «اللوفر» ومتحف «رصيف برانلي» من ناحية

ترتيب المضامين ؟

3. ما رأيك الشخصي في المفهوم الجديد الذي أدى الى إعادة تأسيس المتحف ؟

Chinois

没有土话，奢谈什么文化

作者：回龙观

(<http://beijingww.qianlong.com/> 2012-03-07 千龙文化 -文网杂谈)

Version : de 【应当承认 à 当真失去的时候就无法追回了。】

Proposition de traduction :

Il faut avouer que la conséquence de l'absence de personnalités publiques issues de l'intelligentsia est redoutable. Faute de voix cohérente et constructive de telles personnalités sur la question de la protection des dialectes, la culture locale perd progressivement le vecteur. Cela est comparable à la destruction catastrophique à une certaine période des anciennes constructions urbaines partout en Chine, remplacées par des tours, des quartiers de résidence. Trente ans plus tard, lorsqu'on voyage à travers la Chine d'aujourd'hui, on remarque que les immeubles modernes sont sans caractère et qu'ils se ressemblent presque tous d'une ville à l'autre. En revanche, les villes telles que Pingyao du Shanxi et Lijiang du Yunnan, qui se sont développées à un rythme moins accéléré ou qui ont suivi les conseils des intellectuels, ont pu conserver massivement les constructions anciennes ainsi que la cité historique pour devenir les sites touristique de renom mondial.

La diversité culturelle existe grâce à la différence entre les dialectes. Le patois de Beijing disparaissant selon un processus complexe, une chose est claire : la disparition des traditionnelles ruelles *Hutong* et la destruction des résidences en cours carrées, et même celle des « grandes cours » où cohabitaient de nombreux foyers, à l'intérieur du deuxième boulevard périphérique, ont fait que les anciens habitants locuteurs du patois se sont dispersés. Il est donc conséquent que le dialecte disparaisse à son tour. Si l'on laisse cette tendance continuer, il n'est pas difficile de déduire logiquement que l'authentique culture du vieux Beijing ne se manifestera un jour qu'au moyen de divers objets exposés au musée et que les authentiques expressions pékinoises ne pourront s'entendre qu'à travers (les écouteurs du) le lecteur des archives audio du musée.

Dès la fondation des Etats-Unis, les américains réduisaient l'espace vital des indigènes, tels que les amérindiens, et tentaient de transformer leurs langues afin d'« accorder » une vie meilleure à ces « primitifs », et ce jusqu'aux années 1990 lorsque le gouvernement américain et divers milieux de la société se sont enfin rendus compte que les langues des amérindiens ont disparu et que cela a entraîné la disparition des cultures indigènes. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'ils ont commencé à créer des réserves culturelles afin de sauvegarder le mode de vie et de restituer les langues des indigènes ; ces mesures, bien que très tardives, permettent au moins de conserver la diversité de la culture américaine.

Il est inutile que la Chine répète ce qu'ont fait les américains. Si nous ne faisons rien pour protéger notre propre dialecte au moment où nous nous rendons compte que sa disparition s'approche, il sera trop tard quand celle-ci devient une réalité.

Questions :

- 1 • 在本文中，“土话”、“方言”分别是什么意思？
- 2 • 作者为什么在讲土话方言的现状时提到北京、平遥和丽江的城市建筑？作者认为土话、方言正在消失的原因是什么？
- 3 • 本文作者主张保护方言的理由是什么？你对这个问题有什么看法？

Espagnol

Andrea Aguilar, « Iowa enseña a escribir en español », *El País*, 16 janvier 2012

Version : de « ¿Un escritor nace o se hace? » à « directora del programa. »

Proposition de traduction :

Naît-on écrivain ou le devient-on ? En 1936, l'Université d'Iowa lança cette polémique au premier cours de doctorat pour écrivains. Soixante-dix ans plus tard, les masters en écriture créative – la réponse artistique aux MBA des écoles de commerce – ont pénétré la littérature américaine, ont rempli les caisses des universités et ont permis à plusieurs générations d'auteurs d'assister à des cours ou faire cours sur l'art particulier de l'écriture. Dans les salles du *Writer's Workshop* de cette université publique, sont passés comme étudiants ou professeurs John Irving, Kurt Vonnegut, Jane Smiley ou Philip Roth. En 2009, on a calculé qu'il y avait plus de 810 cours d'écriture aux Etats-Unis.

Iowa a ajouté à cette liste, officiellement ce mois-ci, un master pour écrivains en espagnol. « Cela est la reconnaissance d'une autre réalité linguistique et aussi la nécessité de développer la création en espagnol » affirme dans une conversation téléphonique la poétesse Ana Merino, directrice de ce nouveau cours et qui a consacré deux ans à l'élaboration de ce programme.

Tous les étudiants, pas plus de 15, doivent assister pendant deux ans aux ateliers qui proposent des genres aussi différents que la poésie, la bande dessinée, le théâtre, le roman policier, le scénario, la littérature pour la jeunesse et aussi mener une thèse. « J'ai décidé de mettre de côté la séparation créative entre les genres. Nous avons voulu que les étudiants se transforment en une autre voix » nous dit Ana Merino.

Un autre point fort du programme est sa projection vers la communauté, avec des lectures et des ateliers dans les écoles. « L'écrivain ne vit pas dans une tour d'ivoire mais dans le monde réel » affirme la poétesse.

Les écrivains en espagnol commencent à jouer un nouveau rôle dans le milieu universitaire américain. L'Université d'El Paso fut la première à inclure l'espagnol à son master en écriture créative avec un programme bilingue. En 2007, la New York University (NYU) lança un doctorat dans cette langue. « New York est un point de rencontre historique pour des écrivains en espagnol » explique Lila Zemborain, directrice du programme.

Questions :

1/ ¿Cómo justificaría usted estos nuevos programas universitarios en español?

2/ « ¿Un escritor nace o se hace? » ¿Qué opina usted de esta interrogación? Ilustre con ejemplos su respuesta.

3/ ¿A usted le gustaría participar en un taller de escritura creativa? Argumente con elementos precisos y concretos.

Italien

Gianni Riotta, « Anche idraulici e tassisti dovrebbero essere obbligati a passare un periodo a integrarsi negli altri Paesi Ue », *La Stampa*, 26 janvier 2012

Version : de « Davanti alla crisi del debito europeo » à « Passare un periodo nei paesi dell'Unione Europea, per integrarsi. »

Proposition de traduction :

« Je ne connais rien à l'économie, dit Eco, mais face à la crise de la dette européenne tout le monde devrait se souvenir que, en dehors de la guerre, ce qui relie entre elles nos identités, c'est uniquement la culture. Pendant des siècles, Français, Italiens, Allemands, Espagnols et Anglais se tirent dessus à boulets rouges. Cela fait moins de soixante-dix ans que nous sommes en paix et plus personne n'a conscience de ce prodige : penser à un conflit entre l'Espagne et la France, ou entre l'Italie et l'Allemagne, est aujourd'hui source d'hilarité. Les Etats Unis ont eu besoin d'une guerre civile pour s'unir vraiment. J'espère que la culture et le marché nous suffiront ».

L'ancien ministre des affaires étrangères allemand, Joschka Fischer, dans un discours prononcé en 2000 à l'Université Humboldt de Berlin, déclara que « l'euro est un projet politique », ce qui signifie que la monnaie unique ne saurait suffire sans une intégration de l'Europe. Eco songe à cette phrase de Fischer tout en buvant son café. Il préfère les capsules postmodernes modèle Nespresso, alors que son épouse allemande, Renate Ramge Eco, défend la moka, la cafetière traditionnelle italienne.

« En 2012, l'identité européenne est quelque chose de diffus, mais 'shallow' - j'utilise à dessein ce mot anglais, qui ne correspond pas tout à fait à 'superficiel' mais qui est à mi-chemin entre 'surface', et 'deep', 'profond'. Nous devons la consolider avant que la crise ne la détruise complètement.

Les journaux économiques évoquent peu le programme d'échanges universitaires Erasmus, mais Erasmus a créé la première génération de jeunes Européens. Je considère cela comme une révolution sexuelle : un jeune Catalan rencontre une jeune Flamande, ils tombent amoureux, se marient, et deviennent européens, leurs enfants aussi. Cela devrait être obligatoire, non seulement pour les étudiants mais aussi pour les chauffeurs de taxis, les plombiers, pour tous les travailleurs. Tout le monde devrait faire un séjour dans les pays de l'Union européenne, pour s'intégrer. »

Questions :

1/ Che cosa intende dire Umberto Eco quando afferma che : « L'identità europea del 2012 è diffusa ma "shallow" » ?

2/ Perché Eco vuole rendere obbligatorio per tutti un soggiorno Erasmus e quali sono le obiezioni che ha incontrato la sua proposta ?

3/ Quale sarebbe, secondo Umberto Eco, la « terza via » per rafforzare l'identità europea e in che modo tale rafforzamento può avvenire ?

Japonais

Aucun candidat présent.

Russe

« Первое письмо из Ленинграда », по Владимиру Солоухину, « Письма из Русского музея » (1967, Москва)

Version : de « Принято считать » à « откуда я теперь пишу. »

Proposition de traduction :

Il est de bon ton d'estimer que le télégraphe, le téléphone, les trains, les automobiles et les avions ont pour vocation de permettre à l'homme d'économiser son précieux temps, de libérer des plages de loisirs qu'il peut utiliser pour développer ses capacités d'ordre spirituel. Mais il y a un paradoxe étonnant. Pouvons-nous dire, la main sur le cœur, que tous ceux parmi nous qui utilisent les moyens de communication modernes, ont plus de temps que n'en avaient les gens de l'époque d'avant le téléphone, avant le télégraphe et avant l'aviation ? Mais enfin ! Toute personne qui vivait alors dans une relative aisance matérielle (quant à nous, nous vivons tous maintenant dans une relative aisance matérielle) avait beaucoup plus de temps même si le trajet d'une ville à une autre prenait une semaine et parfois jusqu'à un mois, au lieu des deux ou trois heures que nous connaissons.

Le progrès technique a donné de la puissance à chaque État dans sa totalité et à l'humanité dans sa totalité. Ensemble nous sommes plus puissants, nous qui possédons les technologies modernes. Nous entendons et voyons ce qui est à des milliers de kilomètres, nos bras deviennent monstrueusement longs. Nous pouvons frapper quelqu'un même s'il se trouve sur un autre continent. Notre bras armé d'un appareil photo s'est allongé jusqu'à atteindre la Lune.

L'humanité peut collectivement conquérir la Lune ou l'antimatière mais cela n'empêche pas un homme de s'asseoir tout seul à un bureau. Voilà à peu près à quoi j'ai pensé à l'hôtel « Europeïskaïa » d'où je vous écris en cet instant.

Questions :

1. Почему, по-Вашему, автор пишет, что «покинуть родную землю и ступить на землю Франции» – «грандиозные события»?
2. Как Вы понимаете высказывание автора : «Два слова вместо двух томов – вот ритм, вот темп, вот, если хотите, - стиль двадцатого века»?
3. Считаете ли Вы, что у человека сегодня больше времени, «чем его было у людей дотелефонной поры»?

Grec ancien (prose ou poésie)

Version : Sophocle, *Philoctète*, vers 86-109

Ulysse vient de dévoiler à Néoptolème, fils d'Achille, son plan pour s'emparer de Philoctète et de son arc. Néoptolème s'insurge alors contre ces procédés indignes de lui.

Proposition de traduction :

Néoptolème : Pour moi, fils de Laërte, les conseils que j'ai peine à entendre, j'ai aussi horreur de les suivre : par nature, je ne sais rien faire par un lâche artifice, ni moi, ni celui qui, dit-on, me donna le

jour. Mais je suis prêt à amener Philoctète, en employant la force et non la ruse ; car ce n'est pas avec l'usage d'un seul pied qu'il nous soumettra par la force, nous qui sommes si puissants. Assurément, j'ai été envoyé pour t'aider, mais je redoute le nom de traître ; et j'aime mieux échouer avec honneur que de vaincre par une vilénie.

Ulysse : Enfant d'un noble père, moi aussi quand j'étais jeune j'avais la langue paresseuse et le bras actif. Mais aujourd'hui, avec mon expérience, je vois que c'est la langue, et non les actes, qui guide tout chez les hommes.

Néoptolème : Que m'exhortes-tu donc à faire, si ce n'est proférer des mensonges ?

Ulysse : Je t'invite à t'emparer de Philoctète par la ruse.

Néoptolème : Pourquoi faut-il préférer la ruse à la persuasion ?

Ulysse : Il n'y a aucune chance qu'il se laisse persuader ; et tu ne saurais t'emparer de lui par la force.

Néoptolème : Que possède-t-il de si effrayant pour avoir une telle confiance en sa force ?

Ulysse : Des flèches infaillibles, et qui portent la mort.

Néoptolème : Il n'est donc pas sans danger de l'aborder ?

Ulysse : Non, à moins de le prendre par ruse, comme je te l'ai dit.

Néoptolème : Et ne penses-tu pas qu'il est honteux de proférer ainsi des mensonges ?

Ulysse : Non, si le mensonge te permet de sauver ta vie.

Hébreu ancien

Version : Jérémie 36, versets 1-13

Édition d'un oracle

Proposition de traduction :

1. En la quatrième année de Yoyaqîm, fils de Josias, roi de Juda, la parole que voici fut adressée à Jérémie de la part de YHWH, disant :
2. "Procure-toi un rouleau et écris dedans toutes les paroles que je t'ai adressées au sujet d'Israël, de Juda et de toutes les nations, depuis que j'ai commencé à te parler, au temps de Josias jusqu'à ce jour.
3. Peut-être les gens de Juda seront-ils attentifs à tous les maux que je pense leur infliger, en sorte que, chacun se convertissant de sa mauvaise conduite, je puisse pardonner leurs crimes et leurs fautes."
4. Jérémie fit appel à Barukh, fils de Nériyah, et celui-ci écrivit dans le rouleau, sous la dictée de Jérémie, toutes les paroles que YHWH lui avait adressées.
5. Puis Jérémie demanda à Barukh : "J'ai un empêchement, je ne peux pas aller au Temple.
6. Vas-y donc toi-même en un jour de jeûne et, dans le Temple, face à la foule, fais lecture du rouleau où tu as écrit sous ma dictée les paroles de YHWH. Fais-en lecture à tous les Judéens qui seront venus de leurs différentes villes.
7. Il se pourrait alors que leur supplication jaillisse devant YHWH et que chacun se convertisse de sa mauvaise conduite, car terrible est la colère, la fureur que YHWH manifeste à l'égard de ce peuple."
8. Barukh, fils de Nériyah, accomplit fidèlement ce que le prophète Jérémie lui avait demandé, il lut au Temple, dans le livre, les paroles de YHWH.
9. En la cinquième année de Yoyaqîm, fils de Josias, roi de Juda, au neuvième mois, on convoqua pour un jeûne devant YHWH tous les gens de Jérusalem et tous les gens des villes de Juda qui venaient à Jérusalem.
10. Alors Barukh lut dans le livre les paroles de Jérémie, au Temple, dans la salle de Guémayahou, fils de Shafân, le chancelier, dans le parvis supérieur, à l'entrée de la porte Neuve du Temple. Il en fit la lecture à toute la foule.
11. Or Mikayahou, fils de Guémayahou, fils de Shafân, entendit toutes les paroles de YHWH telles qu'elles étaient écrites dans le livre.
12. Il descendit au palais, entra dans la salle du chancelier; là étaient réunis en séance tous les ministres: le chancelier Elishamah, Delayahou, fils de Shémayahou, Elnatân, fils de Akbor, Guémayahou, fils de Shafân, Sédécias, fils de Hananyahou, et les autres ministres.
13. Mikayahou leur communiqua toutes les paroles qu'il avait entendues quand Barukh, fils de Nériyah, faisait la lecture du livre à la foule.

Latin (prose ou poésie)

Version : Cicéron, *De l'invention*, II, 1-3

Une statue d'Hélène réalisée d'après nature

Proposition de traduction :

Celui-ci ne se contenta pas de peindre toutes sortes de tableaux, dont une certaine partie s'est conservée jusqu'à notre époque en raison du respect sacré qu'a inspiré ce temple, mais, afin qu'une représentation muette pût renfermer en elle la beauté parfaite des traits féminins, il leur annonça qu'il souhaitait peindre une statue d'Hélène. Or les habitants de Crotone, comme ils avaient entendu dire que ce peintre l'emportait particulièrement sur les autres quand il s'agissait de peindre le corps des femmes, apprirent avec intérêt sa décision : ils pensèrent en effet que, s'il réalisait à la perfection une œuvre dans le domaine dans lequel il montrait le plus grand talent, il ne pourrait que leur laisser dans ce temple un chef d'œuvre exceptionnel ; et ils ne se trompèrent point quand ils eurent cette idée. En effet Zeuxis leur demanda sans tarder quelles belles jeunes filles ils pouvaient avoir chez eux. Ceux-ci conduisirent immédiatement notre homme à la palestra et lui montrèrent un grand nombre de jeunes gens, tous doués d'une grande prestance. Aussi, alors que ce dernier admirait vivement la beauté et le corps [la beauté physique] des jeunes garçons, lui dirent-ils : « Il y a chez nous les sœurs de ces jeunes gens, toutes vierges. Aussi peux-tu d'après eux avoir une idée de quelle prestance sont pourvues celles-ci. – Je vous en prie, leur dit-il, prêtez-moi donc les plus belles de ces jeunes filles juste le temps que je peigne ce que je vous ai promis afin de pouvoir transposer la réalité dans une statue muette d'après un exemple vivant [d'après nature]. » Suite à une délibération du conseil, les Crotoniates amenèrent alors en un lieu unique les jeunes filles et offrirent au peintre la possibilité de choisir celle qu'il voulait. Or ce dernier en sélectionna cinq : il s'était dit en effet qu'il ne pourrait pas trouver dans un seul corps tout ce qu'il recherchait pour atteindre la perfection.

Rapports sur les épreuves écrites (sélection)

Épreuve de dissertation générale (concours externes)

HISTOIRE EUROPÉENNE

Sujet : L'homme et la forêt, de l'Antiquité à nos jours.

61 copies

Note maximale : 13,5

Note minimale : 1 (hors copies blanches)

Moyenne : 6,85

Médiane : 6,5

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 15

Comprises entre 5 et moins de 10 : 34

Comprises entre 10 et 14 : 12

Supérieures à 14 : 0

Le sujet d'histoire européenne ne devait pas surprendre. L'année 2011 a été l'année de la forêt et elle a donné lieu à plusieurs études et synthèses importantes, parmi lesquelles on peut citer celle de Martine Chalvet, *Une histoire de la forêt* (Paris, Seuil, 2011). Il existe par ailleurs en France un groupe d'histoire des forêts, qui a produit ces dernières décennies une riche bibliographie (ainsi les études de Michel Devèze et celles, nombreuses, d'Andrée Corvol : *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984 ; *L'Homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVIIe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 1987 ; *L'arbre en Occident*, Paris, Fayard, 2009). À côté, de nombreux massifs, notamment pour l'espace français, ont fait l'objet de monographies (Pierre Gresser et alii, *Les hommes et la forêt en Franche-Comté*, Paris, Bonneton, 1990 ; Christian Fruhauf, *Forêt et société. De la forêt paysanne à la forêt capitaliste en pays de Sault sous l'Ancien Régime (vers 1670-1791)*, Paris, CNRS Éd., 1980 ; Emmanuel Garnier, *Terre de conquêtes. La forêt vosgienne sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2004 ; Philippe Jehin, *Les forêts des Vosges du Nord, du Moyen Âge à la Révolution. Milieux, usages, exploitations*, Strasbourg, PUS, 2005). Ces travaux sont aujourd'hui vulgarisés et quiconque s'intéresse à l'histoire économique et sociale et à l'histoire de l'environnement les a forcément rencontrés.

Dans son libellé, le sujet voulait insister sur un point essentiel. L'histoire de la forêt en Europe n'est rien d'autre que l'histoire d'une des formes d'anthropisation de la nature. L'enjeu était d'en restituer les modalités en tenant compte des acteurs – hommes et institutions –, des lieux et des époques. Pour ce faire, il était nécessaire de prendre appui sur les travaux des historiens, mais aussi de convoquer les apports de l'archéologie, de l'anthracologie, de la carpologie, de la palynologie, de la botanique, de la géographie, de l'anthropologie, que les écrits récents des historiens sur la forêt et l'environnement intègrent (cf. Robert Delort et François Walter, *Histoire de l'environnement européen*, Paris, Puf, 2001). Cette prise en compte devait aussi conduire les candidats à l'idée que les rapports de l'homme et de la forêt ne se limitent pas à de simples considérations de production et d'exploitation. L'histoire de la forêt est aussi une histoire de l'imaginaire comme l'ont montré Robert Harrison (*Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, trad. fr., Paris, Flammarion, 1992), ou encore Michel Pastoureau (articles sur la symbolique médiévale du bois) et Jacques Le Goff (*L'imaginaire médiéval*, Paris, Gallimard, 1985). À ce titre, la forêt est une construction de l'homme, qui joue tout à la fois de considérations matérielles, juridiques, économiques, sociales et symboliques. Là se trouvait la colonne vertébrale du devoir. Toute la difficulté était de conjuguer et de bien prendre en compte les différentes temporalités en jeu, le temps biologique – celui de l'arbre – n'étant pas, en effet, le temps de l'homme.

En bonne méthode, le mot forêt devait faire l'objet en introduction d'une définition. Le terme a une origine médiévale. Apparue au VIII^e siècle, *forestis* désigne un espace boisé délimité et protégé, réservé notamment à la chasse pour les membres de l'aristocratie, tant nobiliaire qu'ecclésiastique. Compte tenu de ce sens précis, les chartes médiévales, pour désigner les étendues boisées, recourent au latin classique *silva*. À partir du XI^e siècle, le mot forêt tend néanmoins à dépasser son sens restreint pour désigner tout espace boisé, sens qui est le sien aujourd'hui. Il coexiste alors avec

celui de « selve », en ancien français, qui sera repris au XIXe siècle par les Romantiques pour qualifier un espace mystérieux et poétique. Au Moyen Âge, le mot *silva* coexiste également avec celui de *saltus* qui, sans être aussi précis, signifie un espace non cultivé, ce qui peut renvoyer à des espaces plus ou moins boisés. Il coexiste aussi avec celui de *nemus*, qui signifie le bois.

Beaucoup de copies ont opté pour un plan chronologique, ce qui se justifiait. Pour autant, les coupures ne recouvraient pas les traditionnels découpages entre Antiquité, Moyen Âge, époque moderne, époque contemporaine, elles les transcendaient notablement. Les plans thématiques étaient tout à fait acceptables, à condition qu'ils ne conduisent pas à une description qui cloisonne trop les éléments explicatifs entre les parties et ne gomme pas les évolutions chronologiques. Malheureusement, bien des copies semblent avoir choisi ce parti pris pour cacher de graves carences de connaissance. En effet, si on ne peut reprocher aux candidats de mieux maîtriser certaines périodes que d'autres, on ne peut excuser les lacunes qui entachent de nombreuses copies : les « grands défrichements » des XIe-XIIe siècles, les demandes de la production pré-industrielle des XVIIe et XVIIIe siècles, la législation forestière issue de la Révolution française, les conséquences de l'exode rural sur l'entretien des forêts au XXe siècle, pour ne citer que quelques exemples, relèvent du socle des connaissances attendues. Ils devaient faire l'objet de développements circonstanciés dans une réflexion plus générale se déployant sur la longue durée.

Dans l'histoire des rapports de l'homme à la forêt, trois temps peuvent être distingués (Martine Chalvet, op. cit.).

Un premier, qui va de la période antique au Moyen Âge, correspond à une longue phase qui, après la révolution néolithique, voit l'agriculture et l'élevage s'enraciner, entraînant extension des clairières, des prairies et des champs au détriment des bois. La déforestation, les défrichements par brûlis ont modifié les paysages en même temps qu'ils entraînaient des mutations dans les croyances. C'est que le monde boisé se caractérise chez les Antiques par son ambivalence : espace sacré, repère de toute une cohorte de divinités, il est aussi le monde sauvage que les Romains assimilent à un univers étranger et dangereux. On attendait des candidats qu'ils rappellent que, chez les auteurs latins, la « barbarie », opposée à la civilisation, renvoyait sous une forme détournée au monde de la *silva*, alors que cette dernière, dans le système de production agricole romain, n'était pas délaissée. Mieux même : l'espace boisé était indispensable, en raison des différentes utilisations que les hommes faisaient de la matière ligneuse (chauffage, construction). Si la fin de l'Empire romain a entraîné en bien des endroits une extension des bois et forêts, les candidats devaient néanmoins faire preuve de prudence dans leur appréciation, en convoquant les découvertes des archéologues et des paléoclimatologues qui montrent que les bois ne furent pas abandonnés (cf. J.-L. Brunaux, *Nos ancêtres les Gaulois*, Paris, Seuil, 2008). Ils étaient toujours des espaces nourriciers (« Nährwald » en allemand), où les animaux étaient envoyés et sur lesquels on mordait pour se tailler des terres à culture, ainsi que l'attestent les polyptyques des grandes institutions ecclésiastiques du haut Moyen Âge (cf. le polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés du début du IXe siècle). Dès lors, les défrichements qui s'amorcent à partir du Xe siècle, sous l'effet de conditions nouvelles – essor démographique, amélioration des techniques, réchauffement climatique –, se caractérisent par une augmentation considérable des surfaces cultivées et une diminution en proportion des espaces boisés. D'abord œuvre individuelle des paysans, les défrichements deviennent œuvre collective dans le cadre d'entreprises organisées par les seigneurs dont les candidats devaient préciser les modalités (pariages) et les conséquences (nouveaux villages, nouveaux terroirs). Cette disparition des espaces boisés posait toutefois problème, quand bien même le bois reprit de l'importance aux XIVe et XVe siècles avec la crise démographique et économique. La difficulté pour trouver du bois d'œuvre nécessaire aux constructions, le besoin pour l'aristocratie d'avoir des espaces de chasse, la nécessité de préserver des activités liées au monde du bois, conduisirent les pouvoirs temporels à prendre des mesures de protection (cf. Corinne Beck, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale, vers 1350-1480. Société et diversité*, Paris, L'Harmattan, 2008). En France, dans un contexte de réassurance du pouvoir royal, le roi, qui voit son domaine s'agrandir, légifère : cela aboutit à la création de la Maîtrise des Eaux et Forêts par Philippe V. À sa suite, les princes se dotent aussi d'une administration sur le même modèle (cf. la gruerie du duché et du comté de Bourgogne : P. Gresser, *La gruerie du comté de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, Turnhout, Brepols, 2004).

Un deuxième temps correspond à la période qui court de la fin du XVe siècle à la seconde moitié du XIXe siècle. Il se caractérise par un recul continu des surfaces boisées. On a pu alors parler d'un « enracinement de la forêt marchande » (M. Chalvet), voire de la « forêt capitaliste »

(Chr. Fruhauf). On estime, par exemple, que la surface de la forêt en France a diminué de 10 à 15 % au cours du seul XVI^e siècle (M. Devèze). Si la croissance urbaine, les besoins de bois d'œuvre pour la construction (chantiers navals et arsenaux) et de bois de feu alimentent un fort trafic sur les fleuves et les rivières en direction des villes (Yonne, Seine, Dordogne), la demande en bois s'accélère encore aux XVII^e et XVIII^e siècles, avec le développement d'une production protoindustrielle (manufactures, verreries, forges, tuileries) (cf. Denis Woronoff (dir.), *Forges et forêts. Recherches sur la consommation protoindustrielle de bois*, Paris, EHESS Éd., 1990, et Jérôme Buridant, *Espaces forestiers et industrie verrière, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005). Les conséquences sociales de cette évolution pour les paysans et les plus humbles qui voyaient leurs droits d'usage et de pâturage se restreindre devaient être évoquées (cf. la ligue du Buntschuh en Allemagne). En dépit du passage au XIX^e siècle d'une métallurgie au charbon de bois à une métallurgie au charbon de terre (houille), le bois était toujours très demandé comme matériau de construction, pour la mise en place du réseau ferré et l'industrie papetière. Dans ces conditions, l'essor ininterrompu de l'exploitation forestière nécessita un effort de gestion et de protection. On attendait ici que les candidats insistent sur les efforts de rationalisation que connaît à partir du XVIII^e siècle la sylviculture (progrès de la cartographie, de la botanique avec l'introduction de nouvelles essences), qui devient une véritable science, efforts qui avaient été précédés dès le XVI^e siècle d'ouvrages techniques et juridiques sur la forêt (Noe Meurer et Johannes Colerus en Allemagne, Malleville, Chauffourt et Saint-Yon en France). En France, la politique royale, symbolisée par l'action de Colbert (édit de 1667 et ordonnance de 1669), avait eu comme maître mot la lutte contre les excès et l'amélioration des revenus des bois. On a pu parler de la constitution d'un « État forestier » (Gérard Buttoud, *Les politiques forestières*, Paris, Puf, 1998). Après la remise en question de la maîtrise des Eaux et Forêts à la Révolution (cf. Jean-Claude Waquet, *Les grands maîtres des Eaux et Forêts de France de 1689 à la Révolution*, Genève-Paris, Droz-Champion, 1978), les gestionnaires des bois deviennent de véritables administrateurs, formés à partir de 1824 à l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy. Cette rationalisation dans la gestion se heurta à des oppositions, celles des paysans ou encore de certains propriétaires forestiers, dont les candidats devaient rappeler les particularités. En arrière-plan il y avait l'idée, soutenue dès le XVII^e siècle, que l'exploitation intensive des bois entraînait leur dégradation et aussi une dénaturation avec l'implantation de nouvelles espèces comme les conifères. Guère étonnant de constater alors que l'un des credo de la littérature romantique est l'exaltation d'une image idéale de la forêt, fruit d'une idéologie « passéiste », qui s'oppose à ce nouvel « ordre rationalisé ». Un discours « pré-écologiste » voit le jour à partir du XIX^e siècle. Il dénonce le déboisement et l'exploitation à outrance des bois. Il est vrai que la politique sylvicole a eu des conséquences sur le monde rural. En France, depuis la Révolution et la multiplication des propriétaires privés, l'accès aux bois devient de plus en plus difficile pour les paysans et ce, malgré la loi de 1801, reprise dans le code forestier, qui reconnaît les bois communaux. Le même constat vaut pour l'espace germanique. Par ailleurs, la politique de l'État en matière de reboisement, qui ne prenait pas toujours en compte les réalités locales et géographiques, bouleverse les équilibres agricoles en bien des endroits. On attendait ici qu'une place fût faite à l'évocation des révoltes « forestières » (guerre des Demoiselles en Ariège en 1829-1830 par exemple).

Une troisième période va de la seconde moitié du XIX^e siècle à nos jours. On assiste à un renversement de la tendance des siècles précédents. En Europe, et en France plus particulièrement, l'espace forestier est de nouveau en croissance. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en France, la forêt couvre aujourd'hui 16,3 millions d'hectares, soit plus du quart de la superficie totale du pays, alors qu'elle occupait entre 8,9 et 9,5 millions d'hectares en 1830 (estimation de B. Cinotti, « Évolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIX^e siècle », *Revue forestière française*, XLVIII/6 (1996), p. 547-562). Depuis la Seconde Guerre mondiale, la superficie forestière se serait étendue de 50 000 km². Les raisons de cette évolution sont connues : révolution agricole au XIX^e siècle (engrais, introduction de légumineuses), exode rural et Trente Glorieuses au XX^e siècle, qui ont vu les campagnes perdre leur population. Bien des forêts ne sont plus entretenues. Certes, les pouvoirs publics, mais aussi les particuliers qui sont les principaux détenteurs des espaces forestiers, ne sont pas restés insensibles face à cette situation, et on assiste depuis la seconde moitié du XIX^e siècle à des politiques de boisement ou de reboisement (forêt des Landes, Margeride, Alpes, etc.). On note d'ailleurs que, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Office national des Forêts rationalise sa politique de reboisement à des fins de production, ce qui entraîne à partir des années 1970 des tensions avec les utilisateurs des forêts, de plus en plus nombreux et critiques face à la politique forestière de l'État. C'est que le discours écologique a pris de l'importance (cf. M. Dupuy, *Les cheminements de l'écologie en Europe. Une histoire de la diffusion de l'écologie au miroir de la forêt*, Paris, L'Harmattan, 2004). Il insiste sur la nécessité de protéger la forêt en

argumentant sur les atteintes à l'écosystème. À cela s'ajoutent des considérations nostalgiques qui lient la forêt à un mode de vie perdu. Du coup, le thème de la défense de la forêt est au XXe siècle un leitmotiv des discours provenant d'horizons différents (élites de la IIIe République, régime de Vichy, intellectuels de Mai 68, écologistes en France, jeunesse des années 60 et 70 en Allemagne fédérale). En fait, ces discours entrent en écho avec les nouvelles attentes vis-à-vis des espaces forestiers. Les nouveaux usages de la forêt, pour des Européens très majoritairement urbains, sont d'abord sociaux. Les candidats pouvaient ici évoquer les fonctions touristiques et récréatives des forêts et la conséquence de cette demande sur leur gestion et leur aménagement. Ils pouvaient aussi évoquer les efforts pour en préserver la biodiversité avec les parcs nationaux et les réserves naturelles, que l'on trouve dans de nombreux pays (France, Allemagne, Italie, Espagne, etc.). Un peu partout, la forêt est soumise à de fortes pressions : la massification des pratiques sociales, la détérioration de certains massifs, la spéculation foncière, la construction d'infrastructures routières et ferrées, posent tout bonnement aujourd'hui la question de la liberté d'accès au bois et des fonctions de la forêt, et ce d'autant que dans la plupart des pays européens, la majorité des surfaces boisées sont dans les mains de propriétaires privés (près de 70 % en France, plus de 65 % en Italie, près de 50 % en Allemagne). Une forêt de surcroît toujours fragile face aux aléas climatiques. Une allusion aux conséquences désastreuses des tempêtes de décembre 1999 et de janvier 2009 n'était pas ici superflue.

À ce niveau de concours, les correcteurs ne peuvent que déplorer avec force les trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe qui truffent bien des copies, rendant leur compréhension souvent difficile, voire impossible. De même, la méthode est parfois mal maîtrisée avec des introductions qui n'en sont pas et des conclusions bâclées.

Il faut aussi dénoncer les imprécisions chronologiques, les poncifs – ainsi sur la « Gaule chevelue » dont plusieurs copies, quand elles y font allusion, continuent de croire sans faille les descriptions de Jules César, alors que les fouilles archéologiques des trois dernières décennies ont montré que les Gaulois n'avaient pas attendu les Romains pour se livrer à de vastes entreprises de déforestation (cf. la dernière mise au point dans J.-P. Demoule, *On a retrouvé l'histoire de France. Comment l'archéologie raconte notre passé*, Paris, Robert Laffont, 2012) – et les jugements caricaturaux et inadmissibles sur certaines périodes historiques, en particulier le Moyen Âge, décrit par d'aucuns comme un monde de la barbarie et de la violence.

Autre travers : la dimension européenne du sujet est mal prise en compte. Alors que l'on attendait, par exemple, que soient présentées les différentes espèces qui s'étagent du nord au sud de l'Europe ainsi que les variations du couvert forestier au cours des périodes considérées, la majeure partie des copies n'en disent mot, comme si chênes, hêtres, ifs, aulnes, épicéas et autres conifères se retrouvaient partout, sans considération de conditions climatiques et pédologiques. Sur ce dernier point, surprenante est l'affirmation dans bien des copies que la surface boisée de la France a considérablement été réduite depuis le XIXe siècle. Il est symptomatique qu'aucune copie n'ait été capable de mentionner la part que la forêt occupe aujourd'hui en France, alors qu'il s'agit d'une information que tout citoyen qui s'intéresse au devenir de son pays devrait connaître. La France est aujourd'hui le quatrième pays européen pour sa surface boisée après la Suède, la Finlande et l'Espagne. Quant aux paysages forestiers, ils ne sont quasiment jamais évoqués.

On signalera enfin que les développements sur l'art n'ont d'intérêt que s'ils sont mis en rapport avec le contexte. Au risque du truisme, rappelons que l'épreuve n'est pas une dissertation d'histoire de l'art, comme semblent l'avoir compris quelques candidats qui ont proposé une étude de la thématique de la forêt dans l'art européen (peinture et littérature principalement), mais une épreuve d'histoire !

Les résultats sont très décevants. Sur 61 copies, 20, notées entre 0 (copie blanche) et 5, sont d'un faible niveau, cumulant faiblesses formelles et absence de connaissances, et 29 ont été notées entre 5,5 et 9,5. Seules 12 copies ont une note supérieure à 10, la meilleure note s'établissant à 13,5. C'est dire si le nombre de copies insuffisantes et médiocres est important. Ce constat doit conduire les candidats à se concentrer, dans le cadre de leur préparation future, sur la méthode et la culture générale, ce qui implique lectures et curiosité afin de connaître productions récentes, nouveaux historiographiques et chantiers en cours dans les différents champs de l'histoire.

Olivier MATTÉONI
Ghislain BRUNEL

HISTOIRE DE L'ART EUROPÉEN

Sujet : La monumentalité dans l'art, de l'Antiquité à nos jours.

221 copies
Note maximale : 17
Note minimale : 1 (hors copies blanches)
Moyenne : 8,15
Médiane : 8

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 39
Comprises entre 5 et moins de 10 : 117
Comprises entre 10 et 14 : 57
Supérieures à 14 : 8

La réforme du concours, mise en application pour la première fois cette année, a conduit les candidats qui envisageaient de choisir la dissertation d'histoire de l'art à élargir le champ de leurs révisions et à mobiliser, au moment de l'épreuve, leurs connaissances dans une acception extensive, tant du point de vue chronologique que topographique, dans les limites toutefois de « l'histoire de l'art européen de l'Antiquité à nos jours », ce que certains ont eu tendance à oublier en choisissant des exemples extra-européens ou puisés dans la préhistoire. Le jury ne leur en a pas tenu rigueur outre mesure mais tient à souligner néanmoins qu'un cadre suffisamment large est fourni pour qu'on puisse s'y tenir.

D'une manière générale, une bonne copie allie trois types de qualités : la maîtrise rhétorique de l'exercice de la dissertation ; une problématique ferme, annoncée et développée avec rigueur ; des exemples précisément présentés et analysés, pertinents par rapport au sujet et répartis sur l'ensemble de la période considérée. Le tout doit témoigner de la culture artistique et générale du candidat en même temps que de la clarté de sa pensée.

Le sujet invitait à réfléchir sur une notion qui ne saurait être confondue avec la seule question du très grand format, du colossal, moins encore avec celle du chef-d'œuvre, qui a parfois été invoquée. On a apprécié les efforts de nombreux candidats pour revenir à la racine latine du terme et considérer la fonction d'avertisseur de l'œuvre monumentale, ainsi que faire une place particulière à la commémoration.

La monumentalité peut par ailleurs concerner toutes les formes d'expression artistique, y compris celles qui relèvent des arts décoratifs. La prise en compte du caractère extensif du champ des exemples possibles a été naturellement valorisée par le jury, qui a apprécié une certaine originalité, à condition qu'elle ne menace pas l'équilibre du devoir. Ainsi, consacrer plusieurs pages à l'exemple des buffets d'orgue, ce qui a été le choix d'un candidat, n'était pas acceptable. Se limiter exclusivement à l'architecture n'était pas non plus possible : cela conduisait à un traitement très partiel du sujet et ne permettait en aucun cas d'atteindre la moyenne.

En choisissant ce sujet, le jury n'avait en tête ni une problématique restrictive ni un plan défini. Il attendait cependant qu'un certain nombre de questions soient posées. Le rapport de l'œuvre monumentale au pouvoir, son rôle dans la cité, c'est-à-dire son rôle politique au sens large, ne pouvait être éludé, pas plus que les contraintes techniques et les partis pris esthétiques qui en découlaient.

Les notions de monumentalité servant une valeur mémorielle et de monumentalité liée au prestige, toutes deux liées à la commande, publique ou privée, ont été bien traitées par les meilleures copies. Ainsi en a-t-il également été de la monumentalité affaire de proportions tout autant que de format. Mais rares sont les candidats qui se sont interrogés sur la monumentalité comme porteuse d'une valeur esthétique, et plus rares encore sont ceux qui se sont interrogés sur les exigences intrinsèques de la monumentalité dans le processus de la création artistique et dans ses choix formels. Le jury a apprécié les quelques tentatives qui ont été faites pour réfléchir à la monumentalité comme ressort interne de la composition d'une œuvre au format pourtant limité. L'exemple du cadrage

monumentalisant des personnages, qu'il s'agisse du Caravage, de la photographie pendant la deuxième moitié du XIXe siècle, ou encore des paysans de *L'Angelus* de Millet, a donné lieu à d'intéressants développements.

Quelques remarques plus précises sur la forme et la méthode :

Dans l'ensemble, les copies ont témoigné d'une bonne maîtrise de l'écrit, en adéquation avec ce que l'on est en droit d'attendre du niveau des candidats pour un tel concours. Le jury a apprécié les efforts d'élégance parfois manifestés. On a pu déplorer, à l'inverse, les cas où l'orthographe, la syntaxe ou la pertinence du vocabulaire laissaient à désirer. On ne peut accepter qu'un certain nombre de noms de monuments ou d'œuvres célèbres soient mal orthographiés : « Colysée », colonne « Trajanne », chapelle des « Scrovigni » de Padoue, sans compter de nombreuses fautes dans l'usage des noms propres d'artistes. L'approximation dans l'expression écrite nuit, en histoire de l'art comme ailleurs, à l'énoncé d'idées fermes. L'emploi de termes manifestement mal compris introduit une approximation préjudiciable à la pensée : hiératisme employé comme synonyme de gigantisme, par exemple. La clarté d'expression va presque toujours de pair avec la qualité de pensée du candidat.

L'exercice de la dissertation comprend un certain nombre de contraintes rhétoriques dont on attend la maîtrise. Il n'est pas possible de structurer son texte comme un exposé oral ou un mémoire de recherche, avec des titres et sous-titres apparents. En revanche, une introduction et une conclusion doivent faire sens, encadrant un certain nombre de parties clairement annoncées et différenciées. Le jury souhaite rappeler aux candidats l'importance de l'introduction, dont le rôle est de mettre en évidence les enjeux soulevés par le sujet et, de préférence, d'annoncer le plan qui va être suivi. Bien souvent la rédaction de l'introduction s'est montrée décisive, et sa qualité révélatrice des pages qui suivaient ! Une conclusion bâclée, ou pire, un devoir inachevé nuisent par ailleurs à la réussite de l'ensemble de la dissertation : il semble utile de rappeler qu'une gestion du temps efficace, appliquée à une épreuve en temps limité, est de bon augure lorsqu'on pense aux contraintes de la vie professionnelle dans laquelle les candidats souhaitent s'engager.

Le correcteur était en droit d'attendre une bonne exploitation de l'exemple. Le candidat ne doit pas seulement se contenter d'évoquer des œuvres en donnant des titres approximatifs. Il doit apporter un minimum d'informations sur l'œuvre citée (date si possible, auteur quand il y en a un, lieu où se situe l'œuvre si possible). Beaucoup de copies restent trop superficielles à cet égard. Il vaut mieux quelques exemples bien choisis, qui font rebondir l'argumentation, qu'une juxtaposition de noms propres. On regrette qu'à ce niveau trop de candidats se heurtent encore à cet écueil.

A aucun sujet ne correspond un plan unique. Il est donc inutile de chercher une « recette », mais essentiel de tenter de combiner une argumentation nette, contrastée, faisant vraiment sens, avec un bon équilibre des différentes périodes de la production artistique qui peuvent être concernées par le sujet. Bien des copies ne parviennent pas à un équilibre entre les parties, ce qui est souvent dommageable à la démonstration, si tant est qu'il y en ait une ! Les sujets diachroniques imposent plus que d'autres une attention particulière à l'équilibre des choix, sur le plan géographique aussi bien que chronologique. On a accepté que les copies manifestent des degrés de spécialisation divers selon les différentes périodes. Mais il n'était pas possible de s'en tenir exclusivement à une époque de l'histoire de l'art (l'Antiquité par exemple) ou d'en exclure une autre (le XXe siècle a parfois été totalement absent des copies). Beaucoup de candidats sont du reste demeurés prisonniers de la chronologie : ils ont adopté une vision linéaire du sujet qui les conduisait malgré eux à défendre l'idée d'un renouvellement de l'intention monumentale, notamment lorsqu'ils abordaient la question de la monumentalité et de son lien avec le pouvoir.

Si les connaissances relatives à une œuvre ou à un artiste que l'on souhaite citer sont imprécises, il est préférable de renoncer à cet exemple. Rien de plus regrettable qu'une erreur de localisation absurde – les *Nymphéas* de Monet à la Conciergerie – de datation impossible – un autoportrait de Van Gogh postérieur à 1890 – ou encore de chronologie grossière – Puget sculpteur du XIXe siècle.

Bien que le cadre général de l'épreuve invite explicitement à exploiter l'histoire de l'art européen, les références des candidats étaient trop souvent puisées, à partir du Moyen Age, exclusivement dans l'art français. Un futur conservateur du patrimoine doit impérativement posséder

des références solides en ce qui concerne l'art européen, de plus en plus présent du reste dans les collections et expositions présentées sur le territoire national.

Enfin, même si les connaissances relevant de l'histoire de l'art sont le cœur de ce qu'exige l'exercice, le niveau du concours et l'horizon d'attente du recrutement auquel il correspond rendent indispensable une bonne culture historique et générale. Quelques copies ont témoigné à cet égard d'une faiblesse étonnante, pas même compatible avec le niveau du baccalauréat. On ne peut accepter que l'on date l'affrontement entre protestants et catholiques du XIII^e siècle, ou que l'on fasse usage d'anachronismes flagrants (en parlant de la « nomination de Napoléon 1^{er} par lui-même » !). Il s'agit de cas exceptionnels, mais leur mention semble nécessaire afin de faire comprendre aux candidats que l'histoire de l'art prend toute sa mesure si elle est correctement comprise et située dans le cadre plus large de l'histoire des civilisations humaines.

Claire BARBILLON
Gilles BLIECK
Anne FORRAY-CARLIER
Hélène MACÉ DE LEPINAY
Hélène ROUSTEAU-CHAMBON
Christophe TARDIEU

HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISES

Sujet : Juger et punir, du Moyen Âge à nos jours.

46 copies
Note maximale : 16
Note minimale : 1
Moyenne : 7,51
Médiane : 7

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 17
Comprises entre 5 et moins de 10 : 10
Comprises entre 10 et 14 : 16
Supérieures à 14 : 3

Il n'y a rien de plus central que la justice dans l'histoire de l'Etat et des institutions françaises. Et pour embrasser ce sujet sur une si longue période, il était difficile d'éviter le plan chronologique. Pourtant, certains candidats ont tenté d'élaborer des plans thématiques axés sur les principes et les grandes notions de la justice, les peines, le monopole de la violence par l'Etat, la justice comme instrument de régulation des rapports sociaux. Ce n'était pas le plus commode pour un tel sujet.

La difficulté du sujet tenait à l'équilibre qu'il fallait maintenir, dans l'exposé, entre l'organisation judiciaire (ressorts, hiérarchie des cours, cours d'appel, Parquet), l'histoire des professions de la justice (avocats et magistrats, concept de noblesse de robe), et les présupposés théoriques fondant la hiérarchie des peines ou les débats autour de la peine de mort. De manière générale, les périodes médiévale et moderne furent abordées trop succinctement. Qu'était ce roi « fontaine de justice », représenté sur son sceau en train de rendre la justice ? Pourquoi avait-il le droit de grâce ? Quel rôle jouaient les baillis et les sénéchaux ? Quel fut le développement de l'influence et de la jurisprudence du Parlement de Paris, avant son essaimage en province ? Quelles étaient les influences respectives du droit coutumier et du droit romain ? Comment est née et s'est développée la procédure inquisitoire ? Quelle fut l'œuvre d'unification du pouvoir royal et l'usage essentiel qu'il fit de la justice pour étendre son influence dans un temps de concurrence et de multiplicité des justices ? Quelle place avait encore la justice d'Eglise ?

Les candidats ont mieux évalué le « moment révolutionnaire », ainsi que l'œuvre codificatrice de Napoléon. L'impact de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le rôle de l'Etat garant des mêmes droits pour tous, les codes napoléoniens, les innovations institutionnelles, de la justice de

paix à la Cour de cassation, ont été traités avec beaucoup de sûreté. Pour la période contemporaine, la naissance du casier judiciaire, la création de l'administration pénitentiaire, l'apparition d'une justice des mineurs en 1945, les réformes de 1958 ont fait l'objet également de commentaires bien fondés. En revanche, la question de la séparation des pouvoirs qui agite l'époque contemporaine, les réformes récentes de la carte judiciaire, ou l'intrusion du droit européen dans les procédures françaises et la Cour européenne des droits de l'Homme ont été rarement abordées de front. Peu de candidats se sont aussi donnés les moyens de réfléchir à la question de la torture et des peines. Prison et enfermement arbitraire (lettres de cachet), carcan et pilori, flétrissure, galères, bagnes et travaux forcés, peines d'intérêt général, réinsertion, tous ces dossiers pouvaient nourrir abondamment le sujet, en étant considérés sur la longue durée.

Ajoutons que tout ce qui relève de la symbolique a été laissé de côté, à de rares exceptions près, de même que les apports récents de l'anthropologie juridique, qui sont ignorés. La localisation des palais de justice dans la ville et leur architecture, la mise en scène des exécutions capitales et le regard de la foule, les rituels judiciaires (habillement des acteurs de la justice, temps judiciaires et temps d'assises), les sculptures représentant la justice (la balance, le glaive de la répression et le bandeau de l'impartialité) auraient dû donner lieu à d'amples développements.

Enfin, le jury relève que le niveau d'orthographe d'une quinzaine de copies est inacceptable à ce niveau de concours. Nous rappelons aussi la nécessité de rédiger une introduction problématique qui annonce clairement le plan de la copie, en évitant de poser de fausses questions telles que « continuité ou rupture ? ». En histoire des institutions, il faut dater les phénomènes et mesurer les évolutions ; on ne pouvait se contenter d'appréciations philosophiques sur les crimes et les peines. Les candidats doivent éviter à tout prix les raccourcis choquants et les incohérences historiques : l'Inquisition n'est pas une création espagnole ; la guillotine n'est pas une invention médiévale ; Louis XVI n'a pas été exécuté en 1789 ; la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 n'a pas été conçue pour empêcher l'Eglise de se mêler de la justice ; le XXe siècle n'a pas eu plus de « sympathie » envers les criminels que d'autres époques, etc.

Au total, les résultats sont médiocres. Sur 46 copies, 27 ont eu une note inférieure à 9, ce qui représente une proportion importante de candidats n'ayant pas traité le sujet avec la rigueur et les connaissances qu'il réclamait ; pis encore, 18 — soit plus d'un tiers ! —, ont été notées entre 1 et 5, tandis que les 9 autres ont été notées entre 5,5 et 8,5. Parmi les 19 copies ayant eu la moyenne, 5, vraiment très bonnes, ont atteint une note entre 14 et 16.

Ghislain BRUNEL
Olivier MATTÉONI

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET HISTORIQUE EUROPÉENNE

Sujet : La nécropole, ville des morts pour les vivants.

44 copies
Note maximale : 17
Note minimale : 0,5
Moyenne : 6,3
Médiane : 5

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 15
Comprises entre 5 et moins de 10 : 22
Comprises entre 10 et 14 : 6
Supérieures à 14 : 1

Le sujet proposé, assez classique, devait permettre aux candidats de recourir à un ensemble varié de sources – archéologiques, iconographiques, littéraires – et de choisir des exemples à l'appui de leur réflexion sans aucune contrainte chronologique ni géographique.

D'entrée, il convenait de bien cerner les termes employés. Le mot **nécropole** est en effet un néologisme qui s'est répandu à la fin du XVIIIe s. à partir du nom d'un faubourg d'Alexandrie (Nécropolis) décrit par Strabon [« où sont un grand nombre de jardins, de tombeaux et de lieux d'accueil propres à la momification des morts »]. Bien que son emploi soit parfois contesté, il est d'un usage courant chez les archéologues pour désigner tous les espaces funéraires donnant l'image d'une « ville des morts » bien séparée du monde des vivants, comme le rappelle le récent catalogue de l'exposition « Rites funéraires à Lugdunum ». On pouvait rappeler que l'autre terme courant, celui de **cimetière** (du latin *coemeterium*, emprunté au grec *Koimêtêrion* = lieu où l'on dort), apparaît durant l'Antiquité Tardive : il désigne d'abord la tombe, puis celle des martyrs et enfin les basiliques cémétérielles, avant d'être peu à peu employé, à partir du VIe s., pour nommer les ensembles funéraires associés à un sanctuaire chrétien. Dans l'esprit du sujet, une nécropole pouvait donc s'entendre comme tout espace aménagé pour regrouper des tombes quelle que soit l'époque. Les copies privilégiant l'Antiquité n'ont pas été pénalisées même si on devait se souvenir qu'on parle de nécropole royale pour Saint-Denis ou de nécropoles nationales (au nombre de 252 en France) pour les tombes militaires.

L'expression « **pour les vivants** » est reprise d'un petit livre récent de vulgarisation (BONNABEL (Lola) dir. - *Archéologie de la mort en France*. Paris : La Découverte, 2012, p. 82-95 : « Les lieux des morts pour les vivants »). Cette précision visait à limiter le sujet, en le centrant sur l'organisation et la gestion des tombes et de l'espace funéraire, et ses implications sociales.

Ces questions ont donné lieu à d'abondantes réflexions parmi lesquelles on citera celles de P.-Y. BALUT (*RAMAGE*, 3, 1984-1985) qui introduit une distinction fondamentale : la nécropole est composée d'une partie souterraine et invisible (l'habitat) et d'une partie aérienne, visible (à la fois signal et mémoire). P.-Y. Balut distingue aussi le traitement du sujet (le cadavre) et celui de la personne sociale (à la fois dans son installation souterraine et dans les manifestations de surface). Mais sauf justification du propos, on n'avait pas à s'intéresser au traitement du corps et à l'agencement interne de la tombe. De même, le mode de traitement du corps (inhumation ; incinération) était-il indifférent, sauf à évoquer ses conséquences sur l'organisation d'une nécropole. Le trait important, c'est la conservation organisée de restes humains, par opposition à leur élimination, leur exclusion de la société humaine.

Le sujet invitait donc à s'interroger sur le partage du territoire entre vivants et morts, sur la place de la nécropole dans la cité, telle qu'on peut la déduire de son implantation et de son organisation qu'on devait s'attacher à décrire. Quels rapports entre ville des morts et ville des vivants ? L'une est-elle le reflet de l'autre ? Un « lieu-miroir » ? En quoi la nécropole est-elle une ville pour les vivants ? Car il ne s'agit pas seulement de loger les morts, mais parfois aussi de les fréquenter. La question est à la fois d'ordre social (inclusion ou exclusion des morts ; comptent-ils ou non dans la société ?) et religieux (enterrement *ad sanctos* expliqué par la foi dans la résurrection, le besoin d'intercession des disparus, le culte des martyrs ; cependant il n'y a pas de correspondance obligée entre vision eschatologique et usages funéraires).

Un plan chronologique était difficilement adapté au sujet, car il favorisait la description au détriment de la réflexion d'ensemble. Une manière simple de traiter le sujet est de recourir à trois focales successives :

- 1- La tombe et son marquage, nécessaire pour éviter les recoupements. Mais l'aménagement aérien va bien au-delà (tertre, mausolée, sculpture, inscription,...) : le monument sert à célébrer la mémoire du défunt, mais aussi à affirmer son rang social et celui de ses descendants. On peut également évoquer les regroupements familiaux (caveaux, chapelles,...), voire évoquer les concessions (qui impliquent une propriété, et donc un plan).
- 2- L'organisation de la nécropole comme espace funéraire. Les cas sont très variés, depuis les premières sépultures collectives et les inhumations en grotte jusqu'aux cimetières militaires du XXe siècle ; depuis l'enchevêtrement souvent supposé des nécropoles médiévales aux plans hippodamiens du XIXe siècle (c'est à ce propos qu'on pouvait évoquer le rôle de la fouille et des difficultés de reconstitution de l'organisation de ces espaces quand les marques de surface ont disparu). Donc parfois « une ville et ses quartiers » ; on pouvait donner des exemples de structuration : sociale (élite), professionnelle (ecclésiastiques, militaires), religieuse (cimetières protestants, juifs ; orientations différentes ou signes marquant les tombes), démographique

(question des enfants), etc ; et noter d'éventuelles exclusions (païens, excommuniés, suppliciés,...).

La nécropole dispose évidemment d'aménagements très variés pour remplir les fonctions de traitement du corps à différents stades (par ex. bûcher, fosse commune, ossuaire,...), l'accueil des visiteurs et l'organisation du culte (chapelle, calvaire), voire de pèlerinage. On pouvait s'interroger sur l'aspect que présentait une nécropole en notant que les représentations idéalisées des miniatures semblent éloignées des réalités archéologiques. Espace encombré, planté, paysager, fermé ou non par une clôture ? Elle peut aussi générer des installations à proximité (commerces par ex.).

- 3- L'inscription dans le territoire. On a souligné combien certaines sépultures néolithiques pouvaient être des marqueurs territoriaux par leur installation sur les hauteurs ou les versants. A Lyon, on a souligné la mise en scène des mausolées de Trion. Mais, on devait surtout évoquer la place de la nécropole par rapport à l'habitat. Parmi les poncifs, beaucoup de copies font état de l'interdiction romaine d'enterrer à l'intérieur du *pomerium* et le rôle archéologique assigné aux nécropoles comme limites de la ville. Peu notent les nuances apportées par l'archéologie au schéma de la grande nécropole établie le long d'une voie ; on constate autour des villes, par exemple à Lyon, des zones concentrant des tombes qui jouxtent des entrepôts, des ateliers, voire des maisons suburbaines, donc des lieux ouverts. Modèle bien différent du cimetière du XIXe siècle, généralement clos de murs et davantage séparé du monde des vivants.

Pour le Moyen Age, l'archéologie a confirmé voire amplifié la complexité du processus décrit par Ph. ARIÈS (*L'homme devant la mort*, Seuil, 1977) : basiliques cémétériales dans les faubourgs ; pénétration des sépultures dans les villes et villages parmi les habitations, dans et autour des églises (l'aître vient de *atrium*, cour de l'église). Le cimetière est aussi un lieu de vie sociale, car c'est un des rares espaces non bâtis à l'intérieur de l'enceinte : place publique, marché, tribunal, lieu d'activités polluantes (boucheries), terrain de jeux, mais aussi asile (car il jouit de privilèges divers d'immunité), réalité éloignée du seul lieu de prière représenté dans l'Office des morts.

La lente évolution de l'époque moderne méritait d'être évoquée qui aboutit, en France, à l'ordonnance royale du 10 mars 1776 interdisant la sépulture dans l'église et amorçant le mouvement de rejet des cimetières hors de l'enceinte, le « grand exil des morts ». C'est assurément un tournant majeur. Un décret de juin 1804 parachève le processus en assurant la réglementation des cimetières désormais sécularisés et implantés « hors de l'enceinte des villes et des faubourgs ». Est-ce « l'acte de fondation d'un culte nouveau, le culte des morts », comme l'écrivait Ariès ?

Au total, il fallait donc s'interroger sur ce que les nécropoles nous disent des conceptions de la mort certes mais surtout du monde des vivants, dont elles ne fournissent pas un reflet exact. Il faut en effet songer au poids des impératifs économiques, religieux, de la tradition et des rites.

Les résultats sont assez décevants. Sur 44 copies, 38 obtiennent des notes comprises entre 0,5 et 10 inclus (dont 21 entre 0,5 et 5 inclus) ; seules 6 ont une note au-dessus de la moyenne (5 entre 11 et 14 ; 1 à 17). Beaucoup de copies sont brèves (11 ne dépassent pas 5 pages), ce qui est surprenant pour un sujet que tout archéologue a dû aborder au cours de sa formation et pour lequel la matière ne fait pas défaut. Beaucoup de candidats ont semblé embarrassés par ce sujet comme s'ils n'avaient jamais réfléchi sur cette question. S'ensuivent des propos vagues, généraux et convenus sur la brièveté de la vie et l'inéluctabilité de la mort, les sépultures, et l'anthropologie sans véritable analyse, ni référence ou encore une curieuse dichotomie entre vivants et morts comme si ces derniers formaient une population active. Quelques copies se concentrent davantage sur la tombe que sur la nécropole ou bien détaillent les aspects d'anthropologie funéraire, ou les offrandes présentes dans la tombe, ce qui n'était pas le sujet. D'ailleurs certaines copies n'envisagent la nécropole que comme habitat des morts et négligent le rôle social du lieu. A cet égard, on ressasse que la nécropole est le reflet de la société sans s'interroger sur la réalité de cette affirmation. La diachronie fait souvent défaut (à commencer par l'évolution d'une nécropole). On demeure dans sa spécialité chronologique, sans oser en sortir comme si des problématiques communes ne pouvaient émerger. Certains s'en tiennent à la pré et proto-histoire, d'autres à l'Antiquité ou au Moyen Age. Très peu s'aventurent au-delà alors que les périodes modernes et contemporaines pouvaient nourrir la réflexion et procurer de nombreux exemples. Trois copies seulement mentionnent les nécropoles royales ou les cimetières militaires. Les copies sont souvent régionalisées par leurs exemples. Quelques-unes manquent particulièrement de culture qui font par exemple tout remonter à l'archéologie préventive laquelle, faut-il le préciser, était pratiquée avant 2001... Les références bibliographiques sont la plupart du temps inexistantes, qu'il

s'agisse de monographies ou d'ouvrages de synthèse. Le plan est annoncé scolairement. Une seule copie a suivi un plan chronologique (de l'Age du Bronze à la période romaine) qui, à notre sens, était difficile à mettre en œuvre. Orthographe et syntaxe sont trop souvent négligées. Dans certains cas, l'absence de maîtrise du vocabulaire et des concepts est surprenante.

Toutefois, les correcteurs ont eu à lire quelques copies (4), bien construites, abordant tous les aspects du sujet et nourries d'exemples et d'analyses nuancées, qui ont atteint 13 et 14, voire 17 pour l'une d'elles, capable de dépasser l'exposé de cas et de citer des références bibliographiques variées.

Gérard AUBIN
Gilles BLIECK

ETHNOLOGIE

Sujet : Valoriser l'immatérialité culturelle : politiques et pratiques.

32 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 01

Moyenne : 11,48

Médiane : 11,5

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 10

Comprises entre 10 et 14 : 14

Supérieures à 14 : 8

Le sujet proposé n'était pas un sujet classique de l'ethnologie au sens où il portait à interroger l'histoire récente de la discipline dans ses rapports à la fois scientifiques et administratifs au patrimoine et plus généralement à questionner le positionnement de l'ethnologie devant le phénomène contemporain de l'institution de la culture – c'est-à-dire d'objectivation des faits de culture non plus forcément par ces spécialistes que sont les ethnologues mais dans le cadre de la société civile. Les candidats étaient donc invités à développer leur propos autour de deux politiques spécifiques : celle, d'invention française, du patrimoine ethnologique, et celle, à l'initiative de l'Unesco, du patrimoine culturel immatériel. Par ailleurs, il était suggéré d'envisager comment ces politiques pouvaient rencontrer, contrôler, réguler ou susciter des pratiques de célébration ou de valorisation de la culture, en son sens anthropologique.

Mis à part deux cas d'interprétation de l'immatérialité culturelle comme absence de support physique, par conséquent hors sujet, le sujet a dans l'ensemble été bien compris et les résultats sont plutôt satisfaisants – en témoigne la moyenne générale. Pas de copie exceptionnelle, mais quelques très bonnes copies faisant montre d'un effort de connaissance de la littérature récente sur le sujet. Il est cependant à noter, ceci expliquant cela, que la politique du patrimoine culturel immatériel est mieux connue que celle du patrimoine ethnologique. Sans doute en raison de l'actualité de la première – popularisée en particulier par l'inscription du « repas gastronomique des Français ». Mais cela confirme également que la seconde, en dépit d'une existence de trente ans – cette politique se poursuit toujours, mais à une moindre échelle –, est restée confidentielle, du moins a peiné à trouver une visibilité tant au sein de la discipline ethno-anthropologique que de l'institution patrimoniale française.

Il faut également noter que l'articulation politique/pratique a beaucoup moins été traitée, ou alors par l'entremise du rôle des musées dans la valorisation de l'immatérialité culturelle – que certains ont souligné : cela a été l'occasion de quelques développements bienvenus sur l'écomuséologie.

Jean-Louis TORNATORE
Elise ÉDOUMBA

SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA MATIÈRE

Sujet : La biodiversité urbaine.

22 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 04

Moyenne : 10,18

Médiane : 10

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 1

Comprises entre 5 et moins de 10 : 9

Comprises entre 10 et 14 : 8

Supérieures à 14 : 4

Le sujet de la « biodiversité urbaine » choisi par le jury permettait à des candidats autant issus des sciences et techniques, de l'histoire des sciences que naturalistes, de pouvoir questionner le sujet. Au-delà des sciences de l'environnement, il était attendu des candidats qu'ils interrogent autant la question de la ville que celles d'un patrimoine naturel « grignoté » par l'anthropisation. Or, de nombreux candidats ont très mal traité la question urbaine, hormis quelques candidats ayant par exemple abordé la question des villes nouvelles ou du morcellement des paysages.

Globalement, les candidats qui avaient manifestement une certaine culture quant au sujet maîtrisaient aussi la forme : problématique et plan annoncés, insertion des exemples dans une trame en deux ou trois parties avec conclusion rarement originale mais qui était dans le sujet.

Les correcteurs regrettent la pauvreté de certaines copies, des exemples tenant plus de l'éducation à l'environnement (ruchers en ville) que de la gestion du patrimoine naturel.

Au total, il n'y a pas eu d'excellente note car aucun candidat n'a développé la question de l'homme en ville ou interrogé la collection « d'histoire naturelle » : doit-on étudier et conserver des spécimens prélevés en milieu urbain ou doit-on s'en tenir aux milieux non anthropisés (rares en France métropolitaine) ? Aucun exemple international (stratégie globale à Singapour, études allemandes ou suisses, méthodologie américaine dite des compensations) n'a été mentionné, et les schémas de cohérences écologiques régionaux ne l'ont été qu'une fois à travers celle de la trame verte et bleue (une des meilleures copies par ailleurs).

Catherine GAUTHIER
Géraud BUFFA

Épreuve de note sur dossier à caractère culturel (concours internes)

Sujet : Rendre accessible le patrimoine.

92 copies

Note maximale : 16,5

Note minimale : 3

Moyenne : 9,64

Médiane : 9,5

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 5

Comprises entre 5 et moins de 10 : 42

Comprises entre 10 et 14 : 40

Supérieures à 14 : 5

La note d'analyse et de synthèse à partir d'un ensemble très complet de dix documents proposait aux candidats un dossier dont le sujet, « rendre accessible le patrimoine », renvoie à une problématique au cœur des questions que sont amenés à se poser quotidiennement les professionnels des patrimoines. Ce sujet n'aurait pas dû surprendre des candidats à un concours interne et la diversité des documents permettait sans aucun piège de développer l'essentiel des questions et des difficultés que le dossier soulève (l'accessibilité sous toutes ses formes, physique et intellectuelle ; accessibilité et protection / conservation des patrimoines ; rôle, place et jeu des acteurs de l'accessibilité / inaccessibilité, etc.).

À la lecture des copies, le jury est bien obligé de rappeler que l'exercice ne devait pas prendre l'apparence d'une dissertation, mais bien celle d'une note dont la structure et les arguments devaient offrir à tout lecteur les clés pour saisir les enjeux et les contradictions qui sont au cœur de la nécessité de rendre accessible le patrimoine. Exercice d'analyse, cette note devait conduire à rendre compte sérieusement des différents aspects mis en exergue par les documents, **en développant et explicitant la richesse de leur contenu** sans se contenter de les citer brièvement. Exercice de synthèse, elle devait également montrer des capacités à faire preuve de clarté dans la présentation et à réfuter tout plan par trop alambiqué.

Si la plupart des documents n'a pas posé de trop grandes difficultés, il faut reconnaître que certains d'entre eux n'ont pas été compris. Il est fort regrettable que l'écrasante majorité des candidats ait manifestement eu peur de critiquer les situations que les documents leur faisaient observer. On attend de candidats qui sont déjà en fonction **un regard critique et perspicace**. La photographie prise lors de l'exposition « Des images mot à mot » en est un excellent exemple qui n'a que très rarement amené les candidats à porter un jugement professionnel sur l'accrochage et les problèmes de lecture qu'il posait.

Géraud BUFFA
Catherine GAUTHIER
Anne GÉRARD
Christophe TARDIEU

Épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de documents

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- Position chronologique des industries appartenant au Moustérien à denticulés
- Figures A et B : Champ-Parel 3 (Bergerac, Dordogne), lame aurignacienne à grattoir en bout et large encoche ; Figure C : remontage d'une lamelle sur un grattoir caréné aux dépens d'un grand éclat
- Figure A : les Bisons d'Argile de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège) ; Figure B : Plan au sol des Bisons d'Argile et de leur environnement
- Figure synthétique illustrant la variété des armatures de flèche du début du Mésolithique au Néolithique ancien

8 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 3,5

Moyenne : 9,43

Médiane : 7

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 1

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3

Comprises entre 10 et 14 : 3

Supérieures à 14 : 1

Les quatre documents proposés devaient permettre d'apprécier l'étendue des connaissances des candidats portant sur le vaste arc de temps que représentent les périodes Paléolithique et Mésolithique en Europe. Les notes des huit copies examinées s'échelonnent de 3,5 à 17/20. Quatre se situent en-dessous de la moyenne. Cette grande disparité conduit à s'interroger sur ce qui a bien pu pousser certains candidats à choisir cette option, tant leurs connaissances des chrono-cultures et des techno-complexes appartenant à la Préhistoire ancienne sont vacillantes.

Dans le même temps, il s'agissait d'apprécier la capacité des candidats à conduire l'analyse et le commentaire des documents. A l'exception de deux ou trois copies, qui sortent nettement du lot, il faut bien reconnaître que, d'une manière générale, les analyses et les commentaires manquent singulièrement de références précises et argumentées susceptibles de donner une vraie substance au discours. Généraux et approximatifs, les développements s'appuient insuffisamment sur des données historiques, géographiques, chronologiques (chrono-climatiques et radiométriques), paléo-environnementales et économiques, de sorte que la contextualisation des documents, alors que ces derniers sont souvent correctement identifiés, reste trop superficielle.

Enfin, on soulignera, pour la plupart des candidats, la maîtrise aléatoire du vocabulaire descriptif des pièces lithiques (typologie et technologie), qu'elles soient paléolithiques ou mésolithiques.

Jacques BUISSON-CATIL
Gérard AUBIN

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux

- « Livre de beurre » (*nucleus*) et grandes lames du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), Musée du Grand Pressigny
- Cuirasse en tôle de bronze (Marmesse, Haute-Marne), Musée d'Archéologie Nationale, Saint-Germain-en-Laye
- Plans du complexe princier de Vix (Côte d'Or)

- Plan de l'oppidum de Bibracte (Mont-Beuvray, Nièvre) et reconstitution du rempart de Bibracte (*murus gallicus*)

7 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 0,5

Moyenne : 5,35

Médiane : 2

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 4

Comprises entre 5 et moins de 10 : 1

Comprises entre 10 et 14 : 1

Supérieures à 14 : 1

Les quatre documents proposés provenaient de sites archéologiques français très connus, voire emblématiques pour les périodes concernées (Le Grand-Pressigny ; Vix ; Bibracte). La difficulté du sujet ne concernait donc pas l'identification des documents, mais bien leur analyse et leur positionnement dans un contexte élargi (chronologique, culturel, etc.).

Sur sept copies, un seul candidat a reconnu les quatre documents et les a analysés conformément à ce que l'on peut attendre d'un spécialiste de la Protohistoire. Un autre candidat a reconnu trois documents sur quatre mais l'analyse qu'il en a faite était faible (la note dépasse à peine la moyenne). Quant aux cinq autres copies, les documents n'ont pas été identifiés (les notes sont égales ou inférieures à 5/20).

On est surpris que des candidats apparemment ignorants de la Protohistoire puissent se présenter à cette épreuve.

Sophie KRAUSZ
Gérard AUBIN

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle

- Carte des vestiges d'une activité vinicole en Aquitaine durant l'Antiquité
- Nécropole de Noisy-le-Grand (Les Mastraits, Seine-Saint-Denis), fouille en cours de sarcophages d'époque mérovingienne
- Plan du site de Colletières à Charavines (Isère)
- Gobelet et verres à pied des Xe et XIe siècles

17 copies

Note maximale : 11,5

Note minimale : 0,5

Moyenne : 6,79

Médiane : 7

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 4

Comprises entre 5 et moins de 10 : 10

Comprises entre 10 et 14 : 3

Supérieures à 14 : 0

Trop souvent, les candidats sont restés à une description laborieuse des documents, parfois truffée de propos stupéfiants, par exemple dans le cas du document n° 1 sur la manière de fabriquer du vin. Le passage de l'identification du contenu du document, assez souvent correcte, à sa **mise en perspective** et à la **présentation des problématiques** dans lequel il s'insère et qu'il documente ne se fait que trop rarement, et pas toujours de façon pertinente. Trop de candidats manquent d'une

connaissance actualisée des problématiques, d'exemples de comparaison : en d'autres termes, d'une authentique culture archéologique. Quelques copies révèlent néanmoins une bonne, voire une fine, observation des vestiges présentés, ainsi qu'une aptitude à construire un discours archéologique : aucune néanmoins n'est parvenue à maintenir cette qualité du propos au long des quatre commentaires. Par ailleurs, les questions méthodologiques que soulèvent les documents, et dont l'évocation faisait partie intégrante de ce qui était attendu, ne sont au mieux qu'effleurées, et le plus souvent totalement ignorées.

D'un point de vue formel, sans s'appesantir sur quelques copies présentant de surprenantes lacunes syntaxiques, on reste néanmoins surpris devant le nombre de copies – quasiment toutes les autres en vérité... – au style « plat », oscillant entre une juxtaposition de phrases simples mal liées entre elles et un usage peu maîtrisé de la subordonnée.

Conjugué à de nombreuses lacunes en matière de vocabulaire descriptif spécifique, voici qui accroît encore plus le caractère trop peu maîtrisé de quasiment tous les exposés. Les correcteurs s'alarment donc de ce niveau insuffisant. Sur 17 copies, 15 ont obtenu des notes entre 0,5 et 10, deux seulement dépassent de peu la moyenne (11 et 11,5).

Claude HÉRON
Gérard AUBIN

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.

- Déesse de Morgantina, Sicile, Musée archéologique d'Aidone (conservée au J. Paul Getty Museum jusqu'en 2011)
- Cratère de Derveni, Thessalonique, Musée archéologique
- Vue et détail de l'Arc de Septime Sévère, Rome
- Plan et vue de la Maison d'Icarios, Oudna, Tunisie (mosaïques originales conservées au Musée du Bardo à Tunis)

54 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 1 (hors copies blanches)

Moyenne : 7,73

Médiane : 7

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 18

Comprises entre 5 et moins de 10 : 20

Comprises entre 10 et 14 : 8

Supérieures à 14 : 8

54 candidats ont choisi cette option : 39 copies ont des notes comprises entre 0 et 10 (dont 19 entre 0 et 5 inclus) ; 11 s'échelonnent de 11 à 15 ; 3 seulement obtiennent 16 et 17. Trop de copies manquent de connaissances globales sur les civilisations grecques et romaines, pourtant indispensables pour bien situer les œuvres non reconnues précisément et proposer une datation argumentée. Bien souvent les candidats se contentent d'une description sommaire du document, sans analyse ni mise en contexte.

Les meilleures copies alliaient au contraire des connaissances sérieuses et solides des œuvres les plus connues, un bagage permettant de traiter les autres, des commentaires structurés et bien écrits, et un suivi de l'actualité dans le domaine archéologique permettant des mises en perspective intéressantes.

Cécile COLONNA
Gérard AUBIN

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle

- Plaque en ivoire représentant le Christ couronnant l'empereur Romanos et l'impératrice Eudoxie, Paris, Bibliothèque nationale de France, Cabinet des Médailles
- Ange en marbre attribué à Bernard Gilduin, déambulatoire de l'église Saint-Sernin de Toulouse
- Coupe transversale du donjon de Vincennes (Val-de-Marne) et plans de distribution des différents niveaux du donjon ; vue prise en avril 2006 du donjon et de son enceinte
- Konrad Witz, *Sainte Madeleine et sainte Catherine*, Strasbourg, Musée de l'Œuvre-Notre-Dame

66 copies

Note maximale : 19

Note minimale : 0,5

Moyenne : 7,23

Médiane : 6

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 31

Comprises entre 5 et moins de 10 : 16

Comprises entre 10 et 14 : 15

Supérieures à 14 : 4

Les quatre documents proposés devaient permettre au candidat de développer une palette de compétences et de connaissances assez large, en adéquation avec ce qui est attendu pour ce type d'épreuve.

Plaque d'ivoire sculptée représentant le Christ couronnant l'empereur Romanos et l'impératrice Eudoxie (document 1), ange en marbre du déambulatoire de l'église Saint-Sernin de Toulouse (document 2), coupes transversales du château de Vincennes et plan de distribution des différents niveaux du donjon (document 3), peinture sur bois de Konrad Witz, *Sainte Madeleine et sainte Catherine* (document 4) : la sélection était classique, la difficulté point trop grande, le rendu global malheureusement très insuffisant. En effet, le nombre de candidats n'ayant identifié aucune des œuvres est important, et, à l'inverse, ceux les ayant toutes identifiées se réduit à la portion congrue. Le château de Vincennes, par exemple, a été identifié seulement dans 38 copies, ce qui est décevant à ce niveau de concours tant le bâtiment est célèbre. La peinture de Konrad Witz n'a été reconnue que par 8 candidats. C'est dire si le socle de connaissances est dramatiquement faible chez certains, ce qui explique que la part des notes inférieures à 5 (seuil de l'élimination) soit très élevée (plus de 46 % des copies).

Car, à la faiblesse des connaissances s'ajoutent – mais les deux vont ensemble – de lourdes carences dans la méthodologie du commentaire : la maîtrise du vocabulaire technique est déficiente chez beaucoup, l'ordre de la description, qui doit aller du général au particulier, médiocrement respecté, le questionnement autour de l'interprétation le plus souvent superficiel, voire absent. Car que vaut une description sans contextualisation ? Les correcteurs attendaient qu'il soit fait écho aux discussions ou interprétations scientifiques autour des œuvres proposées. Ainsi, pour l'ivoire Romanos, il était espéré que l'hypothèse aujourd'hui retenue par les spécialistes d'une représentation de Romain II, fils de Constantin VII, et de Berthe-Eudoxie, fille du roi d'Italie Hugues de Provence, soit détaillée et étayée par des éléments stylistiques et historiques, car de cette identification dépend la datation (945-949). Plus largement d'ailleurs, la pièce devait conduire à évoquer la question de la figuration humaine et sacrée dans l'Empire byzantin et la mise en rapport entre la fin de la crise iconoclaste et la reprise de la production d'ivoires à Constantinople. De même, la conception théocratique du pouvoir impérial à Byzance devait donner lieu à développement. Pour le document 2, les différentes discussions sur l'emplacement initial de l'œuvre, dont bien des copies n'évoquent pas la grande dimension (près de 2 m de hauteur), devaient être rappelées, car elles ne sont pas sans conséquence quant à l'interprétation à lui donner. Cette sculpture de l'ange faisait en effet initialement partie d'un ensemble autour de la figure du Christ. La question du matériau utilisé (le marbre) et de son origine (peut-être un couvercle de sarcophage d'époque romaine) invitait à évoquer l'atelier de Bernard Gilduin, auquel l'œuvre est attribuée, sa technique, ainsi que la place du Midi languedocien et

de Toulouse dans le renouveau de la figuration humaine en matière de sculpture au tournant des XIe et XIIe siècles. Pour le document 3, les correcteurs attendaient une réflexion sur l'organisation de l'espace castral selon une lecture politique qui identifie les différents lieux, comme par exemple la chambre ou l'étude du roi où étaient déposés des livres importants pour Charles V. Sur le plan des connaissances, le nom de Raymond du Temple devait être rappelé et les circonstances politiques de la construction du donjon de Vincennes par Charles V évoquées. Pour le dernier document, les copies avaient à s'interroger sur l'origine du panneau, qui est discutée (volet d'un retable ?), et surtout à replacer Conrad Witz dans le contexte du concile de Bâle, où il est actif entre 1434 et 1444. Or les réflexions ecclésiologiques qui y sont alors débattues et, au-delà, le courant de la *devotio moderna*, sont essentiels pour éclairer la spiritualité qui transparaît dans l'œuvre. Le traitement de l'espace par le peintre devait particulièrement retenir l'attention. S'imposait également une interrogation relative à l'emplacement de l'autel dont la scène du retable est cachée par un pilier. Il n'est pas admissible que les candidats ne parviennent pas à identifier les personnages (sainte Madeleine et sainte Catherine) par leurs attributs.

Le résultat global de l'épreuve est nettement décevant. Trop de copies manquent d'étoffe et de profondeur, se contentant de remarques succinctes et banales, et sont gravement desservies par une orthographe et une syntaxe chancelantes. D'autres sont dramatiquement faibles, voire indignes pour certaines. Il est anormal que le nombre de copies notées au-dessus de 10 soit si peu élevé dans une épreuve censée être la spécialité des candidats qui la choisissent. Heureusement, les correcteurs ont eu la chance de lire quatre excellentes copies notées 17, 17,5, 18 et 19, qui conjuguèrent habilement et élégamment connaissances, rhétorique et finesse de l'analyse.

Béatrice de CHANCEL-BARDELOT
Olivier MATTÉONI

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

- Pyramide de la Lune, Teotihuacan, Mexique : relevé des douze inhumations et restitution de la position des corps du dépôt de fondation n°6 ; figure anthropomorphe et couteau en forme de serpent, obsidienne, Musée du site de Teotihuacan
- « Idole de la Cohoba », Taïno des Grandes Antilles, République dominicaine/Haïti, New York, Metropolitan Museum of Art
- Masque caribou/morse Yup'ik, Alaska, fleuve Yukon, région d'Anvik, Paris, Musée du quai Branly
- Diadème en forme d'éventail Karaja d'Amazonie, Brésil, état de Goiás, rio Araguaia, île Bananl, Genève, Musée d'ethnographie ; photographie d'un jeune Karaja en tenue de cérémonie

9 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 1

Moyenne : 9,88

Médiane : 12

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 3

On constate une très grande disparité entre les copies, les notes allant de 1 à 17. Il est évident que certains candidats qui sont intervenus sur les arts et civilisations des Amériques ne connaissaient absolument rien de l'histoire amérindienne du continent : sur neuf copies, trois sont particulièrement mauvaises, notées entre 1 et 5 ; trois autres sont moyennes, entre 9 et 12. Enfin trois sont nettement meilleures notées entre 15 et 17.

On remarquera cependant dans ces bonnes copies, un cas où le candidat veut à tout prix démontrer sa grande culture livresque mais en oublie presque les documents à commenter.

André DELPUECH
Gérard AUBIN

Ethnologie européenne

- Ecomusée de l'île d'Ouessant – Maisons de Niou Huella, Parc naturel régional d'Armorique, et la salle des outils agraires
- Photographies du carnaval de Binche (Belgique) et de la procession des géants dans le Nord de la France
- Vue du Pont de l'Archevêché à Paris et vue de détail des cadenas d'amour
- Jean-Paul Mari, « Sarajevo : une guerre pour rien ? », *Le Nouvel Observateur*, 24 avril 2012 (extrait)

16 copies

Note maximale : 17,5

Note minimale : 3

Moyenne : 11,15

Médiane : 12,5

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 4

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 3

Supérieures à 14 : 7

Les documents proposés relevaient soit spécifiquement de l'ethnologie soit de l'ethnologie dans ses rapports avec les musées ou avec le patrimoine.

1) Deux photographies représentant la maison du Niou Huella de l'Écomusée d'Ouessant et une vitrine de l'exposition dans ce bâtiment consacrée à l'histoire et l'ethnologie ouessantine. Cette vitrine, élaborée selon les préceptes muséographiques de Georges Henri Rivière (séquence dynamique), met en scène le battage du blé. On attendait notamment des développements sur la naissance et le développement des écomusées (l'écomusée d'environnement selon Georges Henri Rivière et l'écomusée communautaire selon H. de Varine) et sur la muséologie de Georges Henri Rivière (« muséographie du fil de nylon », contre-esthétisme, objet-témoin...). C'est dans l'ensemble le sujet qui a été le mieux traité. Il a donné lieu à quelques très bons commentaires, relativement exhaustifs, trop peu cependant au regard de la spécialité « musées ». Il est à noter que la connaissance de l'écomuséologie est restée malheureusement marginale...

2) Deux photographies représentant deux manifestations festives inscrites sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel : une scène de géant processionnel en Flandre (France) et un groupe de Gilles au carnaval de Binche (Belgique). On attendait des développements sur le carnaval dans les sociétés européennes ; la permanence et le renouveau de fêtes populaires ; leur reconnaissance au titre du patrimoine culturel immatériel et les effets de cette reconnaissance (modification des pratiques, neutralisation de leur tonalité conflictuelle, mise en spectacle touristique...). Quelques bons commentaires en dépit d'un défaut général d'identification des scènes. La plupart des développements ont porté sur les pratiques carnavalesques, en revanche la relation à la politique du patrimoine culturel immatériel a été très peu faite.

3) Deux photographies (plan large et plan rapproché) de cadenas d'amour accrochés à la rambarde du pont de l'Archevêché à Paris. C'est une pratique relativement récente (fin 20^e siècle) qui s'est répandue dans plusieurs grandes villes d'Europe (Paris, Venise, Rome, etc.) : deux amoureux scellent leur amour par un cadenas sur lequel ils ont inscrit leur nom et jettent la clé à l'eau. Les développements pouvaient porter sur : les rituels amoureux dans le monde contemporain (parallèle avec les graffitis amoureux) ; les rituels collectifs urbains ; la monumentalisation ; l'appropriation de

monuments ou d'espaces publics. En fait, seuls les deux premiers thèmes ont été exploités, quand la pratique était connue.

4) Un extrait d'un article du *Nouvel Observateur* sur les relations interethniques à Sarajevo, 20 ans après la guerre qui a déchiré l'ancienne Yougoslavie. Cet extrait comprenait la photographie de la sépulture des amants du pont de Vrbania. Les développements pouvaient porter sur l'ethnicité en Europe, vue à travers le conflit bosno-serbe ; les rapports entre ethnicité et religion ; la mémoire et le deuil (la sépulture des amants) ; la construction des héros (la figure du général et celle des amants). Ce sujet a été le moins bien traité, en dépit d'une connaissance certaine de ce conflit, avec une tendance souvent à la paraphrase. Curieusement l'histoire tragique des amants du pont a été très peu exploitée dans une réflexion sur l'interethnicité comme sur la construction de la mémoire collective.

Jean-Louis TORNATORE
Elise ÉDOUMBA

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- Laprade et Bazin architectes, barrage de Génissiat (Ain) sur le Rhône et la grande salle des alternateurs
- Collection de poids et mesures, couverture et planche extraite du catalogue du Musée des arts et métiers
- Grand télescope de l'Observatoire de Paris et photographie astronomique
- Table de radiologie de Röntgen, Musée des techniques de Vienne (Autriche), et radiographie de la main prise par Wilhelm Röntgen

22 copies

Note maximale : 16

Note minimale : 2

Moyenne : 9,95

Médiane : 9,5

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 9

Comprises entre 10 et 14 : 8

Supérieures à 14 : 3

Les quatre documents proposés aux candidats de l'option histoire des techniques et patrimoine industriel recouvraient un panel de domaines très adapté aux objectifs qui leur était assigné : juger des connaissances scientifiques des candidats dans le champ très vaste que recouvre cette option. Quatre domaines étaient cette année mis en avant : l'histoire du génie civil et de l'électricité avec le barrage de Génissiat ; celle des poids et mesures, du dessin technique et de leur traitement par un musée des techniques avec la planche extraite du catalogue de la collection des poids et mesures du Musée des Arts et Métiers ; celle de l'astronomie et de la photographie avec le troisième document qui regroupait une vue ancienne de la nébuleuse d'Orion due à Prosper et Paul Henry et une autre du grand télescope de l'Observatoire de Paris ; celle, enfin, de l'application aux techniques médicales des découvertes de la radioactivité avec une vue de la photographie de la main d'Albert von Kolliker prise le 23 janvier 1896 par Röntgen accompagnée d'une photographie de la table de radiologie de Röntgen qui date de 1925 et est conservée au Musée d'histoire des sciences et des techniques de Vienne.

Il était certes essentiel de resituer le contexte et les enjeux historiques de chacun des thèmes présentés par les documents et de démontrer des connaissances qui dépassent la simple culture générale. Mais la nouveauté de l'épreuve tenait naturellement à l'absence des légendes qui donnait aux candidats l'occasion de montrer leurs connaissances en identifiant précisément ce qui leur était proposé. Seules les meilleurs copies ont su faire, même partiellement, ce travail d'identification tout en construisant un commentaire plus large qui explique **l'importance historique et le fonctionnement**

technique des objets en question. Deux des documents offraient aussi la possibilité de construire un commentaire de document iconographique ancien.

Beaucoup de copies ont été terriblement décevantes. On attend d'un aspirant conservateur de cette option qu'il sache distinguer un alternateur d'une turbine ou qu'il comprenne que lorsque deux documents sont regroupés, ce rapprochement doit avoir un sens et orienter le commentaire. On ne répètera jamais assez que cette épreuve se prépare en pratiquant de manière assidue les publications qui constituent le corpus de référence de la discipline, sans oublier les revues spécialisées, qu'elles soient encore actives ou non : la *Revue* du Musée des arts et métiers, celle du Cilac, *L'Archéologie industrielle en France*, ou la *Lettre* de l'OCIM. Il est naturellement indispensable de travailler également à partir des publications anciennes illustrant le monde de l'industrie depuis l'Époque moderne. L'ensemble des documents proposés avaient en effet fait l'objet d'une publication dans un support de ce type.

Catherine CUENCA
Géraud BUFFA

Patrimoine et sciences de la nature (option réservée à la spécialité *Patrimoine scientifique, technique et naturel*)

- Photographie de la renoncule des glaciers (Alpes) et cartes illustrant la probabilité de présence et de présence future
- Vue d'un jardin public en ville
- Collection de mammifères naturalisés, Grenoble, Muséum d'histoire naturelle
- Gravure illustrant le voyage des plantes et vue d'une serre tropicale

15 copies

Note maximale : 16

Note minimale : 5

Moyenne : 11,5

Médiane : 12

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 4

Comprises entre 10 et 14 : 7

Supérieures à 14 : 4

Les documents choisis permettaient à des candidats d'horizons différents de pouvoir au moins avoir la moyenne : scientifique issu d'une filière en écologie, historien des sciences, attaché ou personnel de muséum, zoologue, botaniste...

L'ensemble des candidats a su commenter, hormis pour ceux qui sont venus en dilettante, au moins trois documents sur quatre, ce qui a permis d'avoir une moyenne globale de copies assez élevée mais peu d'excellentes notes.

Quelques erreurs ont été relevées sur les cartes ; l'abus du mot « empaillé » pour le document 3 (réserve de zoologie) était rédhibitoire. Certains candidats ont confondu dissertation et analyse et commentaire de documents (ils ne les citaient pas) et ont eu une note hors sujet. Aucun contresens majeur n'est à noter en général dans les copies mais les plus mauvaises sont dues à des candidats bien éloignés du niveau attendu pour ce concours.

L'exercice était globalement maîtrisé, attestant que les candidats les meilleurs pouvaient analyser des documents pour en faire un commentaire de qualité.

Catherine GAUTHIER
Géraud BUFFA

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours (option réservée à la spécialité Archives des concours externes)

- Extrait d'un compte d'hôtel de la comtesse Mahaut d'Artois (1314-1315)
- Lettres royales de permission de reprise d'anciennes armoiries (avril 1680, enregistrement)
- Extrait de l'*Histoire de ma vie* de Boniface Breton, maire de Courrières (1856)
- Procès-verbal d'une délibération de la Chambre de commerce de Calais relative au projet de tunnel sous la Manche (30 novembre 1962)

27 copies

Note maximale : 13,5

Note minimale : 1

Moyenne : 8,01

Médiane : 8,5

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 9

Comprises entre 5 et moins de 10 : 7

Comprises entre 10 et 14 : 11

Supérieures à 14 : 0

Le commentaire de documents d'archives a donné lieu à des devoirs médiocres. Sur 27 copies, 9 ont eu entre 1 et 4,5, et 7 entre 5,5 et 9,5 ; 11 seulement ont eu la moyenne. Deux copies notées 13,5 sortent vraiment d'un lot très décevant. Les candidats ont trop souvent abordé l'épreuve sans une réelle méthode et sans une connaissance approfondie des débats historiographiques les plus récents. Le jury déplore en outre le grand nombre de fautes d'orthographe qui a entaché plus d'un tiers des copies et qui n'est pas acceptable à ce niveau de concours.

Rappelons tout d'abord que cette épreuve réclame de solides compétences historiques, paléographiques et archivistiques qui ne s'improvisent pas. Sa préparation doit allier la lecture d'ouvrages de synthèse historique, la consultation des instruments de recherche en archives les plus récents et un apprentissage poussé de la diplomatique (toutes périodes confondues) qui permettra aux candidats d'éviter les erreurs les plus grossières. Ainsi, la datation du compte artésien en français a donné lieu à toutes les approximations : haut Moyen Âge du fait de son écriture gothique (?), fin XIVe ou XVe siècle, fin du Moyen Âge, et même « époque moderne » ou XVIIe siècle ; la mention de « l'an XIII » orientait vers 1314 ou 1414, mais c'était l'écriture qui permettait de trancher !

De manière générale, le jury a été attentif aux capacités qu'avaient ou non les candidats d'expliquer la structure interne et la rédaction des documents, d'en comprendre l'intérêt historique, de les rattacher aux avancées les plus neuves de la recherche. Pour revenir au compte de Mahaut d'Artois, il fut ainsi surprenant de ne voir jamais cités les publications et les colloques qui ont été consacrés tout spécialement aux comptabilités médiévales depuis 2008-2009, et qui étaient facilement accessibles depuis la mise en ligne de la nouvelle revue *Comptabilité(S)*. Quant à l'autobiographie de Boniface Breton, elle appelait une mise en relation avec « les écrits du for privé », un type documentaire bien analysé et fort documenté depuis la création d'un groupe de recherches en 2003 (« Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 ») et l'ouverture d'un site internet riche d'une bibliographie, de bases de données et d'éditions électroniques. Bien peu de copies y ont fait référence, hélas.

Nous engageons également les candidats à être plus rigoureux dans la description matérielle et intellectuelle des documents. Les grandes lettres patentes de Louis XIV ont été assimilées à tort à un mandement, à un « décret royal », à un « document normatif » (?). Puisqu'il faut les caractériser précisément, on évitera de confondre l'adresse avec l'invocation, la souscription avec la suscription. Les armoiries peintes dans l'acte ne sont pas « constituées d'un étendard » ; mieux vaut employer le langage de description héraldique adéquat. La procédure d'enregistrement devait être évoquée de manière générale pour l'Ancien Régime et de manière particulière pour l'Élection d'Artois, qui connaît de tous les faits de noblesse sous le contrôle du Conseil provincial. En tout état de cause, il ne s'agissait pas d'un « cartulaire de la famille » ni d'une « minute des registres du Conseil du roi ».

Enfin, le document contemporain semble avoir dérouté les candidats, ce qui a surpris le jury puisque l'épreuve intégrait pour la première fois ce prolongement actuel, attendu de tous. On espérait évidemment un commentaire diplomatique aussi poussé que pour les documents antérieurs ; de nombreux éléments pouvaient concourir à cet examen approfondi : la mise en page, l'usage d'un tampon blasonné, l'énumération des « considérant », l'émission du vœu, l'enregistrement, l'extrait conforme, etc.

Ajoutons que l'identification des fonds d'archives dont ont été tirés les documents a été laborieuse, souvent approximative, voire totalement fautive. Un compte princier ne relève pas systématiquement de la série J des Archives départementales en tant que nouvelle acquisition ; on aurait aimé un paragraphe explicatif sur les possibles provenances d'une telle comptabilité : la série B lorsqu'il existe une Chambre des comptes, ou, comme ici, la série A, réservée aux actes du pouvoir souverain et précisément au « Trésor des chartes » des comtes d'Artois ainsi qu'à leurs comptabilités. Le jury sait très bien qu'on ne peut avoir réponse à tout en ces domaines, mais il apprécierait qu'on pose les questions, qu'on émette des hypothèses, qu'on propose des pistes argumentées et fondées sur une bonne connaissance des archives françaises.

Ghislain BRUNEL
Lionel GALLOIS

Histoire des institutions françaises (option réservée aux concours internes)

- Répartition des dîmes de Selommes (Loir-et-Cher), fin XVe siècle, encre et aquarelle sur parchemin, Archives départementales du Loir-et-Cher
- Extrait de l'ordonnance sur le fait des eaux et forêts, 1669, dans *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de 1669 touchant les eaux et forêts*, 1771
- Extrait du registre des récépissés de constitution d'une société sportive (préfecture du Loir-et-Cher, 1930), en application de la loi du 1er juillet 1901, Archives départementales du Loir-et-Cher
- Extrait de l'ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire, *Journal officiel de la République française*, 1958

19 copies
Note maximale : 14,5
Note minimale : 2
Moyenne : 7,42
Médiane : 7

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 6
Comprises entre 5 et moins de 10 : 7
Comprises entre 10 et 14 : 5
Supérieures à 14 : 1

Le commentaire de documents d'archives a été très décevant. Sur 19 copies, 7 ont eu entre 2 et 5 ; 6 seulement ont eu la moyenne. Il n'y a qu'une copie notée 13 et une autre notée 14,5 qui ont atteint un niveau véritablement convenable. La plupart des candidats ne semblent pas avoir préparé cette épreuve avec soin. Il faut notamment, et ce n'est pas une surprise, avoir de solides bases historiques, tant pour éclairer le contexte général de production du document que pour expliquer le fonctionnement de l'institution concernée par la source offerte au commentaire.

Le jury voudrait dire au préalable qu'une organisation rigoureuse du devoir est nécessaire. Pour chacun des documents à commenter, les candidats doivent parvenir à suivre un plan logique : évoquer tout d'abord le contexte historique et dater avec précision le document en expliquant sa démarche ; fournir une description matérielle du document : quel est le support de l'écriture ? s'agit-il d'un manuscrit, d'un imprimé (quelle est alors la possible diffusion de celui-ci ?), d'une charte scellée,

d'un plan, d'une image ? ; livrer un commentaire détaillé sur l'institution concernée à la date du document ; élargir le champ chronologique et spatial en conclusion.

Dans le cas présent, il convenait de différencier un plan sur parchemin annoté (notons que le papier n'est pas « une sorte de velin ») — qui a toute chance d'être le document original servant à justifier des droits ou à appuyer une procédure — de l'exemplaire imprimé de l'ordonnance des Eaux et Forêts qui vise à une publicité de la décision royale. En fonction de ces premiers critères, on tenait alors des pistes pour suggérer des lieux de conservation et retrouver l'origine archivistique du document. Lorsqu'il s'agit de documents célèbres comme les ordonnances de 1669 et de 1958, les candidats ne peuvent faire l'économie d'une présentation précise du contexte et des protagonistes : comment oublier le rôle de codification de Colbert, pour la première, et la position de ministre de la Justice de Michel Debré, pour la seconde ?

Sur le fond du commentaire, nous rappelons qu'une simple paraphrase des textes ne suffit pas à convaincre le jury de la compréhension des documents par les candidats. À l'évidence, les institutions ecclésiastiques sont mal maîtrisées. La définition de la dîme était très fluctuante, l'organisation de sa perception et son histoire jusqu'à la Révolution française très mal évoquées, ou carrément passées sous silence. Les documents donnés en commentaire portaient en eux-mêmes des pistes de travail qui n'ont pas été exploitées. L'histoire de l'administration des Eaux et forêts ne démarre pas sous le règne de Louis XIV. Le préambule de l'ordonnance de 1669 suffisait à s'en convaincre et n'a pas été utilisé : ne mentionne-t-il pas « les Ordonnances tant anciennes que nouvelles » ? L'organisation interne de cette administration et ses objectifs devaient être expliqués : qui étaient ces « commissaires départis pour la réformation des Eaux et Forests » ? Ne pouvait-on aussi définir ce qu'était « notre Domaine » et « notre Conseil » ? Un manque d'ouverture historique des candidats les a conduits à se focaliser sur les documents sans avoir de recul. La constitution d'une association sportive en 1930 permettait ainsi de réfléchir sur le droit de réunion et d'association depuis l'époque révolutionnaire ; la réforme judiciaire de 1958 obligeait également à rappeler les étapes fondamentales de création des tribunaux et de codification judiciaire des périodes révolutionnaire et impériale.

Souhaitons qu'à l'avenir les candidats explorent toutes les pistes données par les documents et n'oublient pas d'axer leurs commentaires autour de l'institution présentée par ceux-ci, non dans des réflexions marginales par rapport au sujet proposé.

Ghislain BRUNEL
Anne-Cécile TIZON-GERME

Épreuve de langue vivante ou de langue ancienne

Le rapport ci-dessous établi par le jury d'allemand est également valable pour toutes les autres langues vivantes étrangères présentées à l'écrit.

Allemand

70 copies
Note maximale : 19,5
Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)
Moyenne : 9,84
Médiane : 10

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 18
Comprises entre 5 et moins de 10 : 15
Comprises entre 10 et 14 : 17
Supérieures à 14 : 20

Cette année, 70 candidats ont passé l'épreuve d'allemand à l'écrit. Les notes s'étalent de 0 à 19,5. Le sujet portait sur les conséquences pour le lecteur et pour le processus de lecture de l'expansion des livres électroniques. Rappelons brièvement les modalités de l'épreuve et les attentes du jury. L'épreuve est composée en deux parties à partir d'un même support :

1. La traduction vers le français d'un passage entre crochets tiré du texte. La traduction doit être le plus fidèle possible au texte original en essayant toutefois d'être rédigée dans un **français clair, irréprochable et si possible idiomatique**. Les refus de traduire sont lourdement pénalisés.
2. Un exercice d'expression écrite. Les deux premières questions portent sur la compréhension du texte. Le nombre de mots n'est pas indiqué, mais il s'agit de développer suffisamment pour montrer au jury que le candidat a bien compris le texte. Il convient ici de reformuler plutôt que de se contenter de faire de la paraphrase (qui ne montre et ne démontre rien), d'utiliser des articulations logiques afin de produire une **réponse claire et argumentée**.
La dernière question fait appel à des connaissances personnelles sur le sujet proposé et donne lieu à une véritable argumentation. **Sachant que le temps de préparation est de trois heures, le jury est en droit d'attendre un développement structuré (avec une introduction, des parties et une conclusion) et argumenté**. Quelques dizaines de lignes ne sauraient satisfaire les attentes des examinateurs. Une attention particulière est donnée aussi à la forme, puisqu'il s'agit d'une épreuve de langue. Trop souvent, les erreurs grammaticales entravent la compréhension de l'idée, voire de l'ensemble.
Le jury a déploré parfois la qualité argumentative. Nombre de candidats se sont contentés d'idées préconçues ou même de reprendre certaines idées du texte, ce qui joue naturellement en leur défaveur.

Quelques remarques supplémentaires :

- Il faut s'entraîner pendant l'année à rédiger de façon ordonnée sur différents sujets.
- Les bases de la grammaire allemande (comme la conjugaison, la syntaxe, l'emploi des modaux, l'expression du temps, de la cause...) doivent être maîtrisées de façon suffisante pour pouvoir s'exprimer dans un allemand clair. Le jury n'attend pas obligatoirement une copie dépourvue d'erreurs linguistiques, mais bien un travail efficace, convaincant et rédigé dans un allemand correct.
- Les meilleures copies sont celles qui ont su allier clarté argumentative et justesse linguistique. Une préparation sérieuse peut permettre d'atteindre ces objectifs.
- Il faut lire en allemand, que ce soit de la presse ou des romans. Plus l'exposition à la langue est forte, plus grands seront les progrès.

Hélène BIENAIMÉ
Emmanuelle VLAEMINCK

Sujets des épreuves orales

Épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes (coefficient 3, préparation 30 minutes, durée 30 minutes).

Le candidat traite un sujet à partir d'un dossier thématique proposé par le jury comportant plusieurs documents et correspondant à la spécialité professionnelle choisie par le candidat lors de l'inscription. Les candidats qui se présentent dans deux spécialités professionnelles présentent deux épreuves orales de spécialité.

L'épreuve est notée par trois examinateurs, dont l'un au moins est membre du jury.

Liste des dossiers proposés

Spécialité Archéologie

DOSSIER : Qu'est-ce que l'archéologie ?

Document 1 : Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), ouverte à la signature le 16 janvier 1992 (extrait)

Document 2 : Jean-Marie Pesez, *L'archéologie : mutations, missions, méthodes*, 2003, p. 18 (extrait)

Document 3 : Philippe Bruneau et Pierre-Yves Balut, « Pour une archéologie moderne et contemporaine », *Une archéologie du passé récent ?*, 1997 (Enquête dirigée par Alain Schnapp à la demande du ministère de la Culture, Direction du Patrimoine), p. 253 (extrait)

DOSSIER : Gérer les restes humains

Document 1 : Patrice Courtaud et Henri Duday, « Gestion et étude des séries anthropologiques. Centre anthropologique de Pessac (Gironde) », *Les collections ostéologiques humaines : gestion, valorisation et perspectives*, supplément au *Bulletin Archéologique de Provence*, 4, 2006, p. 33-36 (extrait)

Document 2 : Laure Cadot, « Les restes humains : une gageure pour les musées ? », *La Lettre de l'OCIM*, n° 109, janvier-février 2007, p.10 (extrait)

Document 3 : Jacques Guichard, « Squelettes des Jacobins – un projet d'ossuaire en Vendée », *Le Maine Libre*, 25 mars 2009

DOSSIER : La conservation du mobilier archéologique

Document 1 : *Guide méthodologique : « Du dépôt archéologique au centre de conservation et d'étude (CCE) : programmation du projet scientifique et culturel »*, Ministère de la Culture et de la Communication – DAPA et DMF, 2008, p. 12 (extrait), consulté en ligne sur www.culture.gouv.fr

Document 2 : *Aide-mémoire technique portant sur la mise en œuvre de la conservation à long terme des mobiliers archéologiques et de la documentation scientifique au sein d'un centre de conservation et d'étude (CCE)*, 2010, p. 5 (extrait), consulté en ligne sur www.culture.gouv.fr

Document 3 : Un dépôt du DRASSM, Fort Saint-Jean, Marseille, 1984

© Ministère de la culture, DRASSM (Base Mémoire)

DOSSIER : L'archéologie du bâti

Document 1 : Isabelle Parron-Kontis et Nicolas Reveyron (éds.), *Archéologie du Bâti : pour une harmonisation des méthodes*, actes de la table ronde, 9-10 novembre 2001, Musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal, 2005 (extraits)

Document 2 : Trévoux (Ain) d'après Inrap, Rapport 2005

DOSSIER : Les intervenants

Document 1 : *L'Archéologie en France : missions et acteurs*, plaquette du Ministère de la culture et de la communication, 2012, p. 22-23 (extrait)

Document 2 : *L'Archéologie en France : missions et acteurs*, plaquette du Ministère de la culture et de la communication, 2012, p. 24 (extrait)

Document 3 : Jean-Marie Pesez, *L'archéologie : mutations, missions, méthodes*, 2003, p. 104-105

DOSSIER : Rapport et documentation

Document 1 : Extrait de la Circulaire Montalivet aux Préfets, 13 mars 1838

Document 2 : Extrait de l'instruction du 4 décembre 1950 : modèle de rapport de fouilles

Document 3 : Extrait du décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive (version consolidée au 12 mai 2007)

DOSSIER : Pillage

Document 1 : Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), ouverte à la signature le 16 janvier 1992 (extrait)

Document 2 : Roger Bland, « Le *Treasure Act* et le *Portable Antiquities Scheme* en Angleterre et au Pays de Galles », *Bulletin de la Société française de Numismatique*, 66, n° 10, décembre 2011, p. 270-276 (extrait)

Document 3 : Extrait d'une plaquette éditée par le Ministère de la culture et de la communication, 2012, p. 3

Spécialité Archives

DOSSIER : Bâtir pour accueillir les publics

Document 1 : Christian Hottin, « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », *Actes des journées internationales d'Annecy sur les bâtiments d'archives*, 27-28 mai 2003 (extrait)

Document 2 : Extrait du module de formation sur les bâtiments d'archives (www.piaf-archives.org)

Document 3 : La construction des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (www.lemoniteur.fr, 8 décembre 2011)

DOSSIER : Le destin des Archives privées

Document 1 : Rapport d'activité du Ministère de la Culture et de la Communication, 2002 (extrait)

Document 2 : Présentation du fonds Hachette (extrait de www.imec-archives.com)

Document 3 : *Fonds abbé Pierre (1912-2007). Archives d'une vie : les sources écrites personnelles. Répertoire numérique détaillé*, Roubaix, Archives nationales du monde du travail, 2010

DOSSIER : Les services éducatifs aux Archives

Document 1 : Le « semi » des Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Document 2 : Le service éducatif des Archives départementales de l'Ardèche (extrait de www.ardeche.fr)

Document 3 : Isabelle Neuschwander, « Pour une revitalisation des services éducatifs des archives », *Gazette des archives*, n° 184-185, 1^{er}-2^e trimestre 1999, p. 105-111 (extrait)

DOSSIER : Bâtir pour conserver

Document 1 : Christian Hottin, « Quelques visages de Janus », in Martine Aubry, Isabelle Chave et Vincent Doom (dir.), *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, 2007 (extrait)

Document 2 : « La Charente-Maritime : petite histoire des Archives départementales » (extrait de charente-maritime.fr)

Document 3 : Annonce des Journées européennes du Patrimoine 2012 (extrait de archives-orleans.fr)

DOSSIER : Archives et généalogie

Document 1 : Page d'accueil du site internet de la SAGA, Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (extrait de geneardeche.org)

Document 2 : Les "Rendez-vous des Archives" pour le 4^e trimestre 2012 (extrait de charente-maritime.fr)

Document 3 : Christophe Drugy, « Les généalogistes aux archives : de la "mauvaise réputation" à la "compréhension réciproque" », in Martine Aubry, Isabelle Chave et Vincent Doom (dir.), *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, 2007 (extrait)

DOSSIER : Les archives et leurs publics

Document 1 : Page d'annonce de l'exposition des Archives municipales d'Annecy, « Le lac d'Annecy, de l'indifférence à la sauvegarde » (extrait de www.annecy.fr)

Document 2 : Extrait du module de formation sur la valorisation des archives (www.piaf-archives.org)

Document 3 : Les généalogistes et leur fréquentation des archives du Nord et du Pas-de-Calais : tableau tiré de l'article de Christophe Drugy, « Les généalogistes aux archives : de la "mauvaise réputation" à la "compréhension réciproque" », in Martine Aubry, Isabelle Chave et Vincent Doom (dir.), *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, 2007 (extrait)

DOSSIER : Archives et territoires

Document 1 : Page d'accueil du site internet des Archives départementales de la Corse du Sud (extrait de www.cg-corsedusud.fr)

Document 2 : « Les archives communales, le maire et la loi » (extrait du site internet archives.seine-et-marne.fr)

Document 3 : Frédérique Jacquet, « Collecte d'archives orales à Saint-Denis », in *Colloque « Villes et mémoires »*, séminaire du 17 juin 2004, Les éditions de la DIV (en ligne sur www.ville.gouv.fr)

DOSSIER : La clé des archives

Document 1 : Archives départementales des Landes : rubrique « instruments de recherche » (extrait du site internet www.archives.landes.fr)

Document 2 : Guide du chercheur dans la Haute-Vienne : juridictions d'Ancien Régime (extrait du site internet www.archives-hautevienne.com)

Document 3 : Archives départementales de la Martinique : rubrique « recherches administratives » (extrait du site internet www2.cg972.fr)

DOSSIER : Archives et ressources Internet

Document 1 : Archives nationales (site de Paris) : rubrique « instruments de recherche » (extrait du site internet www.archivesnationales.culture.gouv.fr)

Document 2 : Notice sur les archives du château de Nohant, extraite de la base BORA Archives privées (www.daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr)

Document 3 : Instruction sur la publication électronique des instruments de recherche, 2005 (extrait du site internet www.archivesdefrance.culture.gouv.fr)

DOSSIER : La collecte des archives

Document 1 : Les missions des Archives départementales (extrait du site internet <http://www.archives.cg68.fr>)

Document 2 : Le fonds contemporain des Archives municipales de Bordeaux (extrait du site internet <http://www.bordeaux.fr>)

Document 3 : Christian Hottin, « La collecte comme enquête. Pour une approche ethnologique de la pratique archivistique », *La Gazette des Archives*, n° 202, 2006-2

Spécialité Monuments historiques et inventaire

DOSSIER : La restauration des Monuments historiques

Document 1 : Aubin-Louis Millin, *Nouveau dictionnaire des Beaux-Arts*, vol. III, 1806, p. 431 (extrait)

Document 2 : Le donjon de Falaise (Calvados) vers 1900

Après sa restauration entre 1987 et 1997

Document 3 : Jean-Michel Leniaud, « On passe son temps à briquer les monuments », propos recueillis par Frédéric Edelmann et Florence Evin, *Le Monde*, 17 septembre 2009 (extrait)

Document 4 : Françoise Bercé, *Des Monuments historiques au patrimoine, du XVIIIe siècle à nos jours ou « les égarements du cœur et de l'esprit »*, 2000, p. 9 (extrait)

DOSSIER : Restauration/restitution des Monuments historiques

Document 1 : Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. VIII, 1854-1868, p. 31-32 (extrait)

Document 2 : Le château du Haut-Koenigsbourg (Bas-Rhin) avant restauration (photographie Henri Graindorge) Après restauration de 1901 à 1908 (photographie Georges-Louis Arlaud, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine)

Document 3 : Ségolène Bergeon Langle, Georges Brunel, « Dossier Fac-similés, copies, répliques... », *CORÉ*, n° 22, Section française de l'Institut international de conservation (SFIIC), juillet 2009 (extrait)

Document 4 : Sophie Flouquet, « Versailles « grillé » », *Le Journal des Arts*, n° 285, 4 juillet 2008 (extrait)

DOSSIER : L'inventaire des objets mobiliers

Document 1 : Publication, 2006

Document 2 : Pierre Curie et Laurence de Finance, « Les choses... », *In Situ, revue des patrimoines* [en ligne], n° 6, 2005, p. 1 (extrait)

Document 3 : Extrait de la base Palissy, mai 2012

DOSSIER : Restauration et Monuments historiques

Document 1 : Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. VIII, 1854-1868, p. 14 (extrait)

Document 2 : Ruines du Château de Pierrefonds (Oise) vers 1860

Après restauration (1857-1885)

Document 3 : John Ruskin, *Les Sept lampes de l'architecture* (1849), trad. G. Elwall, 1904 (extrait)

Document 4 : ICOMOS, *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964 (extrait)

DOSSIER : La réaffectation des Monuments historiques

Document 1 : Louis Grodecki, « L'usure du Patrimoine », *Revue de l'Art*, n° 49, 1980 (extrait)

Document 2 : Sophie Boudoux d'Hautefeuille, « A Nantes, la chapelle des Jésuites réaménagée », extrait du blog <http://stylesetmonuments.wordpress.com>, 24 octobre 2008

Document 3 : Jacques Moulin [architecte en chef des Monuments historiques], « Tous unis contre la réutilisation. Ou l'addition des excellentes raisons qui concourent à mettre en échec les projets de réutilisation des monuments qui en ont le plus besoin », dans Isabelle Rambaud (dir.), *Reconvertir le patrimoine*, Conseil général de Seine-et-Marne, 2011, p. 76 (extrait)

Document 4 : La piscine de Roubaix (Nord, ISMH 8/3/1973) réaménagée en 1998-2001

DOSSIER : Inventaire et aménagement du territoire

Document 1 : Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, 2009, p. 158-159 (extrait)

Document 2 : Thierry Pelloquet, « De l'Inventaire des monuments et richesses artistiques de la France à l'Inventaire général », *Une nouvelle gouvernance pour la gestion du patrimoine architectural et paysager français : des ZPPAUP aux AVAP du Grenelle II*, actes de colloque, Université d'Angers, février 2011 (extrait)

Document 3 : Secteur sauvegardé de Besançon, centre ancien. Datation dominante des bâtiments.
Source : DRAC, cabinet d'urbanisme G.-H. Bailly – enquête de terrain 1998-2000

DOSSIER : Inventaire et protection du patrimoine industriel

Document 1 : Notice et illustration d'une machine à vapeur

Document 2 : Marina Gasnier, *Patrimoine industriel et technique. Perspectives et retour sur 30 ans de politiques publiques au service des territoires*, Cahiers du Patrimoine, n° 96, 2011, p. 104-107 (extrait)

Document 3 : Michel Melot, *Mirabilia. Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*, 2012, p. 171 (extrait)

DOSSIER : Les acteurs des Monuments historiques

Document 1 : Jules Formigé (1879-1960), archéologue, architecte en chef et Inspecteur général des Monuments historiques Vue des sarcophages découverts dans le jardin de la basilique de Saint-Denis par Jules Formigé en 1948

Document 2 : Dessin

Document 3 : Prosper Mérimée (1803-1870)

Document 4 : « Quimperlé. La maison des Archers s'est refait une beauté », extrait de www.ouest-france.fr, 1^{er} février 2012

DOSSIER : L'Inventaire général et le patrimoine religieux

Document 1 : Extrait de la base Mérimée, octobre 2012

Document 2 : Propos de chercheurs rapportés par Nathalie Heinich dans « Ex-votos et curés d'Ars : l'inventaire de la dévotion en série », *In Situ, revue des patrimoines* [en ligne], n° 12, 2009, mis en ligne le 3 novembre 2009, consulté le 10 octobre 2012, p. 3-4 (extrait)

Document 3 : Publication, 2009

DOSSIER : Restaurer les Monuments historiques

Document 1 : John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture* (1849), trad. G. Elwall, 1904 (extrait)

Document 2 : La basilique Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay (Yonne) avant restauration (Nicolas-Marie-Joseph Chapuy, *Le Moyen Âge monumental et archéologique*, 1840-1843, vol. France, pl. 136).

Après restauration (photographie d'Alfred-Nicolas Normand, 1891, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine).

Document 3 : ICOMOS, *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964 (extrait)

Document 4 : Didier Rykner, « Inauguration de la « Grille Royale » à Versailles », *La Tribune de l'Art*, 1^{er} juillet 2008 (extrait)

DOSSIER : La réutilisation des Monuments historiques

Document 1 : Ancienne abbatale de Toussaint à Angers (Maine-et-Loire, ISMH), aujourd'hui musée David d'Angers

Document 2 : Ancienne chapelle catholique (cl. MH) reconvertie en habitation à Utrecht (Pays-Bas)

Document 3 : Evelyne Lehalle, « Transformer les monuments nationaux en hôtels », extrait de www.nouveautourismeculturel.com, 2 septembre 2009

Document 4 : Eugène Ollivier, « Les Monuments historiques demain... », *Terrain*, n° 9, 1987, p. 124-127 (extrait)

DOSSIER : La protection des Monuments historiques

Document 1 : *Alexandre Lenoir tentant de protéger de la fureur des sans-culottes le tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne*, pierre noire, sanguine et gouache sur papier, Paris, musée Carnavalet

Document 2 : M. Parturier éd., *Lettres de Mérimée à Ludovic Vitet*, 1934, p. 122-125 (extrait)

Document 3 : Extrait de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques, modifiée par les lois du 23 juillet 1927, du 25 février 1943 et du 30 décembre 1966

Document 4 : Karl Lagerfeld, *Paris Match*, 2 novembre 2006

DOSSIER : Les jardins historiques

Document 1 : Jardins de Vaux-le-Vicomte (cl. MH 11/3/1968)

Document 2 : *Plan du Désert de Retz à Chambourcy (Yvelines)*, aquarelle sur papier, 1811, Archives départementales des Yvelines

Désert de Retz à Chambourcy (Yvelines), vue de la « colonne détruite » (cl. MH 9/4/1941)

Document 3 : Maison dite « villa Noailles » à Hyères (Var), vue vers l'ouest du « jardin cubiste » (ISMH 9/12/1987) Vue vers l'est

Document 4 : ICOMOS, *Charte sur les jardins historiques*, Florence, 1981 (extrait)

DOSSIER : Patrimoine du XXe siècle

Document 1 : Milena Chessa, « Nemausus, patrimoine du XXe siècle », extrait de www.lemoniteur.fr, 23 mars 2009

Document 2 : Louis Arretche (architecte), Eglise Sainte-Jeanne-d'Arc, Rouen, 1975

Document 3 : Le Corbusier, Villa Savoye à Poissy, 1928-32, classée MH en 1965

Document 4 : J. Talpin, « La démolition d'un site industriel considéré comme une œuvre architecturale fait débat à Orléans », extrait de www.lagazettedescommunes.com, 21 février 2012

DOSSIER : Monuments historiques et Inventaire : des missions complémentaires

Document 1 : Extraits de la base Mérimée, mai 2012

Document 2 : Xavier de Massary et Bruno Decrock, « Le recensement du patrimoine mobilier des églises de l'Aube », *In Situ, revue des patrimoines* [en ligne], n° 6, 2005, p. 10-11 (extrait)

Document 3 : Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, 2009, p. 46-47 (extrait)

DOSSIER : Restauration et Monuments historiques

Document 1 : Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. VIII, 1854-1868, p. 15-25 (extrait)

Document 2 : Bombardement de la cathédrale de Reims en 1914 Restauration des parties hautes de la nef en 1926 par l'architecte en chef des Monuments historiques Henri Deneux

Document 3 : ICOMOS, *Charte pour la restauration des Monuments historiques*, 1^{er} congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes, 1931 (extrait)

Document 4 : Patrick Ponsot [architecte en chef des Monuments historiques], « Restauré à l'identique ? », *Momus*, février 2010 (extrait)

DOSSIER : Les secteurs protégés

Document 1 : Nîmes, la Maison Carrée (I^{er} siècle av. J.-C.) et le Carré d'art de Norman Foster (1993)

Document 2 : Périmètre de protection des Monuments historiques de Redon (Ille-et-Vilaine)

Document 3 : Discours d'André Malraux du 23 juillet 1962 à l'Assemblée nationale (extrait)

Document 4 : Didier Rykner, « Les ZPPAUP ne sont plus que des coquilles vides », extrait de www.latribunedelart.com, 13 novembre 2010

DOSSIER : Le patrimoine religieux

Document 1 : Anne-Bénédicte Hoffner, « La hausse du vandalisme dans les églises s'explique difficilement », extrait de www.la-croix.com, 23 juillet 2012

Document 2 : Cathédrale de Châlons-en-Champagne (Marne), nouvel aménagement liturgique par François Chatillon (architecte en chef des Monuments historiques) et Hamid Tibouchi, peintre, 2009

Document 3 : Sophie Serhani, « Ils font tout pour sauver l'église de leur village », *L'Observateur de Beauvais*, 27 juin 2011 (extrait)

Document 4 : Le retable de Saint Martin-Bellevue (Haute-Savoie, cl. MH 1/2/1952), extrait de www.stmartin-bellevue.fr, consulté en ligne le 3 septembre 2012

DOSSIER : L'étude de l'architecture à l'Inventaire

Document 1 : Xavier de Massary et Georges Coste, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel*, ministère de la Culture et de la Communication, 2007, p. 34-35 (extrait)

Document 2 : Planche extraite de Jean-Paul Saint-Aubin, *Le relevé et la représentation de l'architecture*, 1992, p. 198

Document 3 : Publication, 2012

DOSSIER : La valorisation des travaux de l'Inventaire

Document 1 : Affiche

Document 2 : Publications

Document 3 : Extrait du bilan annuel 2011 du Service régional du patrimoine et de l'Inventaire d'Aquitaine

DOSSIER : Restaurer les Monuments historiques

Document 1 : Aubin-Louis Millin, *Nouveau dictionnaire des Beaux-Arts*, vol. III, 1806, p. 431-432 (extrait)

Document 2 : Prosper Mérimée, *Rapport sur les Monuments historiques*, 1848 (extrait)

Document 3 : Les remparts de Carcassonne vers 1850

En 1901

Document 4 : ICOMOS, *Charte pour la restauration des Monuments historiques*, 1^{er} congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes, 1931 (extrait)

DOSSIER : La création dans les Monuments historiques

Document 1 : Chœur de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris, décors peints et dessins des vitraux par Hippolyte Flandrin (1856-1861)

Document 2 : Palagret, « Au Palais-Royal, les colonnes de Buren retrouvent leur éclat », extrait de <http://archeologue.over-blog.com>, janvier 2010

Document 3 : Eglise de Melle (Deux-Sèvres, cl. MH 30/3/1887) Réaménagement liturgique du chœur par Matthieu Lehanneur, 2011

Document 4 : Exposition Joana Vasconcelos, château de Versailles, 19 juin-30 septembre 2012, extrait de www.slash.fr, juillet 2012

DOSSIER : Le patrimoine religieux

Document 1 : « A Villar-en-Val, l'église menace de s'écrouler », extrait de www.ladepeche.fr, 13 février 2012

Document 2 : « Vandœuvre-lès-Nancy: Une église inscrite au titre des Monuments historiques vendue à KFC ? », extrait de www.20minutes.fr, 4 mai 2012

Document 3 : Cathédrale de Saint-Claude (Jura), réaménagement liturgique (2011-2012)

Document 4 : « Le patrimoine religieux mobilise 74% des aides de la Fondation du Patrimoine », extrait du site de l'Observatoire du patrimoine religieux www.patrimoine-religieux.fr, mars 2012

DOSSIER : « De la cathédrale à la petite cuillère »

Document 1 : Mission héliographique, Gustave Le Gray et/ou Mestral, *Le Puy, cathédrale Notre-Dame : le cloître en restauration*, tirage sur papier salé d'après négatif sur papier ciré sec, été 1851, Bibliothèque nationale de France

Document 2 : Francis Muel, Odette Riffet, Véronique Daboust et al., *Orfèvrerie nantaise. Dictionnaire des poinçons de l'orfèvrerie française*, Cahiers de l'Inventaire n°18, 1989, p. 332-333 (extrait)

Document 3 : Extrait du site internet www.patrimoine.paysdelaloire.fr/inventaire-du-patrimoine, septembre 2012

Document 4 : André Malraux, *Discours d'installation de la Commission nationale de l'Inventaire*, 14 avril 1964 (extrait)

DOSSIER : Protéger les Monuments historiques

Document 1 : Jean-Lubin Vauzelle, *Vue de la salle d'introduction du musée des Monuments français*, 1815, plume, encre brune et aquarelle sur papier, Paris, musée du Louvre

Document 2 : Eugène Ollivier, « Les monuments historiques demain... », *Terrain*, n° 9, 1987, p. 124-127 (extrait)

Document 3 : « Montauban, la ville des 400 panneaux », *Momus*, juillet 2009

Document 4 : Janine Noguez, « Saint-Mont. La vigne, Monument historique », extrait de www.ladepeche.fr, 22 juin 2012

DOSSIER : Les métiers de l'Inventaire

Document 1 : Extrait du site internet du Service de l'Inventaire général du Patrimoine culturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2012

Document 2 : Photographie, Hautes-Alpes, 1968

Document 3 : Hôtel de Caumont, Aix-en-Provence, 2010

DOSSIER : La restauration des Monuments historiques

Document 1 : Aubin-Louis Millin, *Nouveau dictionnaire des Beaux-Arts*, vol. III, 1806, p. 434 (extrait)

Document 2 : Auguste Rodin, *Les cathédrales de France*, 1834, p. 90-91 (extrait)

Document 3 : Notre-Dame de Paris, base de la flèche (1859)

Saint Thomas sous les traits d'Eugène Viollet-Le-Duc, statue en cuivre repoussé par Adolphe-Victor Geoffroy-Dechaume

Document 4 : Patrick Ponsot [architecte en chef des Monuments historiques], « Oublier Versailles ? Pour une approche palliative de l'architecture ancienne », *Momus*, juillet 2008 (extrait)

DOSSIER : La réutilisation des Monuments historiques

Document 1 : Maison centrale de Clairvaux (Aube) établie sur le site de l'abbaye cistercienne depuis 1804

Document 2 : Didier Rykner, « Versailles et Fontainebleau : deux projets d'hôtels dans des monuments historiques », extrait de www.latribunedelart.com, 19 décembre 2010

Document 3 : Patrick Malard et François Michaut, « Quel avenir pour les églises ? », extrait de www.cyberarchi.com (CyberArchi, le magazine d'information des architectes), 19 février 2009

DOSSIER : Faut-il reconstruire les Monuments historiques ?

Document 1 : Cathédrale Notre-Dame de Reims (XIII^e siècle), photographie de presse (Agence Rol), mai 1919, Bibliothèque nationale de France

Document 2 : L'Abbaye de Jumièges (XI^e-XIII^e siècles) aujourd'hui

Document 3 : Grand logis du château de Suscinio (Morbihan) en 1893 et depuis 2004

Document 4 : Guy Tortosa, inspecteur de la Création artistique, direction générale de la Création artistique au ministère de la Culture et de la Communication, colloque *Exposer l'art contemporain dans les monuments historiques*, Paris, Institut national du Patrimoine, 7 octobre 2010

DOSSIER : Les monuments historiques et leur environnement

Document 1 : Article 118 de la loi de finances du 13 juillet 1911, modifiant l'article 4 du décret du 26 mars 1852 relatif aux rues de Paris

Document 2 : ICOMOS, *Charte pour la restauration des Monuments historiques*, premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes, 1931 (extrait)

Document 3 : Plan (détail) et vue du secteur sauvegardé de Lyon

Document 4 : « La candidature à l'UNESCO mise à mal par un conflit entre Lens et les Bâtiments de France ? », *La Voix du Nord*, 20 août 2010 (extrait)

Spécialité Musées

DOSSIER : Les acteurs de la rénovation du musée

Document 1 : Béatrice Limon, « Rénover le musée : un plan de 2,3 millions d'euros », extrait du site www.ouest-france.fr, 28 septembre 2010

Document 2 : Sophie Flouquet, « Profession Muséologue », *Le Journal des Arts*, n° 300, 3 avril 2009 (extrait)

Document 3 : *Charte des scénographes d'exposition permanente et temporaire*, version 3, janvier 2010, p. 1 (extrait)

DOSSIER : Aides à la visite

Document 1 : *Guide du Musée des Arts décoratifs*, Paris, 2006, p. 64-65 (extrait)

Document 2 : Corinne Martin, « Galerie de l'Histoire du Château de Versailles : le palais 2.0 », extrait du site internet <http://versaillesplus.fr>, 14 juin 2012

Document 3 : Musée de Grenoble

Document 4 : Cartel

DOSSIER : Bâtiments historiques et musées

Document 1 : Nicolas Nauze, « L'architecture des musées au XXe siècle », mai 2008, extrait du site internet des Arts Plastiques de l'Académie de Rouen consulté le 20 juillet 2012

Document 2 : Musée des Beaux-Arts de Nancy

Document 3 : La Piscine, musée d'art et d'industrie André Diligent, Roubaix

DOSSIER : Catalogue sommaire / catalogue raisonné

Document 1 : Page du catalogue « Peintures du musée Carnavalet, catalogue sommaire »

Document 2 : Page du catalogue raisonné des tapisseries des collections de Louis XIV

Document 3 : Extrait de site internet, juillet 2012

DOSSIER : Cataloguer / inventorier

Document 1 : *Marquage des collections publiques*, Ministère de la culture et de la communication, 2008

Document 2 : Pièce de porcelaine de Mennecy

Document 3 : Registre d'inventaire d'un Musée de France

DOSSIER : Collections permanentes et expositions temporaires

Document 1 : Rétrospective Claude Monet, Galeries nationales du Grand Palais, septembre 2010-janvier 2011

Collections permanentes du Musée Fabre, Montpellier

Document 2 : *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées*, ICOM, 2006, p. 8 (extrait)

Document 3 : *Comment gérer un musée : manuel pratique*, ICOM, 2006, p. 91 (extrait)

DOSSIER : Conservateur de musées

Document 1 : Claire Merleau-Ponty, « Cultures et centre culturel en Nouvelle-Calédonie », *Publics et Musées*, 1999, n°15, p. 122 (extrait)

Document 2 : Extrait de site internet, août 2012

Document 3 : Extrait du site www.lemonde.fr, 24 février 2011

DOSSIER : Conserver / restaurer

Document 1 : Extraits du Livre IV du Code du patrimoine

Document 2 : Bulle d'anoxie dynamique, musée d'histoire de Lyon

Document 3 : Salle des peintures, Musée Anne de Beaujeu, Moulins

Document 4 : La *Sainte Anne* de Léonard de Vinci

DOSSIER : Construire un musée

Document 1 : Jean-François Lapeyre, « Construire ou rénover un musée : la conduite d'une opération de programmation », *La lettre de l'OCIM*, n°39, 1995, p. 10 (extrait)

Document 2 : Extrait du site internet <http://grandmuseeboulingrin.free.fr/>, juillet 2012

Document 3 : Nicolas Nauze, « L'architecture des musées au XXe siècle », mai 2008, extrait du site internet des Arts Plastiques de l'Académie de Rouen, consulté le 20 juillet 2012

Document 4 : Béatrice de Rochebouet, « Frank Gehry : "J'ai voulu créer une impression d'éphémère" », extrait du site internet www.lefigaro.fr, 1^{er} juin 2012

DOSSIER : Enrichir les collections

Document 1 : Editorial de Marie-Christine Labourdette, *Revue des musées de France – Revue du Louvre*, n°2, avril 2011 (extrait)

Document 2 : Photographie

Document 3 : « 3700 boutons au musée des Arts décoratifs », *L'Estampille/L'Objet d'Art*, n°480, juin 2012, p. 14

DOSSIER : Expositions internationales

Document 1 : Sara Heft, « Dialoguer avec le monde », *Les Nouvelles de l'ICOM*, n°1, 2012, p. 6 (extrait)

Document 2 : Michel Guerrin, « La Cour des comptes épingle la gestion des musées », *Le Monde*, 31 mars 2011 (extrait)

Document 3 : Catalogue

DOSSIER : Expositions nationales

Document 1 : Les Arts décoratifs, exposition Louis Vuitton Marc Jacobs, mars-septembre 2012

Document 2 : Extrait de site internet, juin 2012

Document 3 : Photographie

Extrait de site internet, juin 2012

DOSSIER : Le financement des musées

Document 1 : Philippe Testard Vaillant, « La gratuité, une fausse bonne idée », *Beaux Arts magazine*, décembre 2007, p. 80-81 (extrait)

Document 2 : Jean-Marie Tobelem, « Reconstruire l'écosystème muséal français », extrait du site www.lesechos.fr, 18 juillet 2011

DOSSIER : La fréquentation des musées

Document 1 : Extrait du site www.franceinfo.fr, 3 janvier 2012

Document 2 : Michel Guerrin, « Les conservateurs dénoncent la mutation des musées », *Le Monde*, 4 février 2011 (extrait)

DOSSIER : La gratuité des musées

Document 1 : Extrait du site www.lenouveleconomiste.fr, consulté en ligne le 5 août 2012

Document 2 : Michel Guerrin, « Les conservateurs dénoncent la mutation des musées », *Le Monde*, 4 février 2011 (extrait)

Document 3 : *Les Musées de France en 2003. Résultats de l'enquête 2004*, Ministère de la culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), mai 2006 (extrait)

DOSSIER : La datation

Document 1 : Vermeer, *L'Astronome*, Musée du Louvre

Document 2 : Extrait du Code général des impôts
Document 3 : Extrait de site internet, juin 2012

DOSSIER : La médiation au musée

Document 1 : Aurélie Henry, « Repenser la médiation, l'exemple de la Smithsonian Institution », extrait du site www.cultural-engineering.com, 25 mars 2010
Document 2 : Claire H., « Le renouveau des musées par la médiation culturelle », extrait du site www.leparisien.fr, 16 juin 2011

DOSSIER : Le conservateur et l'architecte

Document 1 : Serge Chaumier et Agnès Levillain, « Qu'est-ce qu'un muséographe ? », *La Lettre de l'OCIM*, n°107, 2006, p. 14 (extrait)
Document 2 : Liste d'oeuvres
Document 3 : Scénographies

DOSSIER : Le mécénat

Document 1 : « L'avenir des musées passe par le mécénat », *20 minutes*, 4 mars 2010 (extrait)
Document 2 : Extrait de site internet, mai 2012
Document 3 : La galerie des Glaces
Document 4 : Didier Rykner, « *Les Funérailles Juives* de Magnasco exposées au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme », extrait de www.latribunedelart.com, 20 janvier 2011 (extrait)

DOSSIER : Les ateliers pédagogiques

Document 1 : Sophie Chaumont, « L'atelier pédagogique : espace de médiation dans les musées », *La Lettre de l'OCIM*, n°98, 2005, p. 5-6 (extrait)
Document 2 : Publicité extraite du guide Paris Mômes, n°80, juin-août 2012
Document 3 : Musée des Arts décoratifs, mallette pédagogique, atelier bois

DOSSIER : Les métiers du musée

Document 1 : Michel Guerrin, « Les conservateurs dénoncent la mutation des musées », *Le Monde*, 5 février 2011 (extrait)
Document 2 : Robert Rubin, « Trouver de l'argent, ce n'est pas sale », *Le Monde*, 25 février 2012, propos recueillis par Michel Guerrin (extrait)
Document 3 : Restaurateur
Document 4 : Eva Bensard, « Profession : régisseur d'œuvres d'art », *Le Journal des Arts*, n°180, 7 novembre 2003 (extrait)

DOSSIER : Les musées d'arts décoratifs

Document 1 : Programme
Document 2 : Vue intérieure de la chambre à coucher de l'impératrice au Château de Compiègne
Document 3 : Vue de la galerie des sièges du département XVIIe-XVIIIe du Musée des Arts décoratifs

DOSSIER : Les recettes des musées

Document 1 : Extrait de site internet, juin 2012
Document 2 : Philippe Testard Vaillant, « La gratuité, une fausse bonne idée », *Beaux Arts magazine*, décembre 2007, p. 81 (extrait)
Document 3 : Extrait de site internet, juin 2012

DOSSIER : Les Sociétés d'Amis des Musées

Document 1 : Extrait de site internet, juin 2012
Document 2 : Roland de l'Espée, « Restaurations pionnières réalisées par la Société des Amis de Versailles », *L'Ami de Musées*, n°42, printemps 2012, p. 17 (extrait)

Document 3 : Bulletin d'adhésion
Document 4 : Extrait de site internet, juin 2012

DOSSIER : Les missions des musées

Document 1 : Michel Guerrin, « Les conservateurs dénoncent la mutation des musées », *Le Monde*, 4 février 2011 (extrait)
Document 2 : Extrait du site internet du Musée de la Résistance Nationale (Champigny-sur-Marne), juillet 2012

DOSSIER : Musées de France

Document 1 : Extrait du site internet www.culturecommunication.gouv.fr, consulté en ligne le 31 juillet 2012
Document 2 : Yann Gaillard, *Quatre établissements culturels et leurs tutelles*, rapport d'information n°384 fait au nom de la commission des Finances de la Nation sur la tutelle du ministère de la culture sur le musée du Louvre, l'Opéra national de Paris, la Bibliothèque nationale de France et la Cité des sciences et de l'industrie, déposé le 12 juillet 2007, p. 41 (extrait)
Document 3 : Extrait du site internet www.ifrap.org, consulté en ligne le 31 juillet 2012

DOSSIER : Musées et industrie culturelle

Document 1 : Nicolas Nauze, « L'architecture des musées au XXe siècle », mai 2008, extrait du site internet des Arts Plastiques de l'Académie de Rouen, consulté le 19 juillet 2012
Document 2 : David Navarrete, « Nouveaux musées dans la région parisienne », *Téoros*, vol. 27, n° 3, automne 2008, p. 71-72 (extrait)

DOSSIER : Musées et marché de l'art

Document 1 : Martine Robert, « L'art face à ses dérives mercantiles », *Les Echos*, 3 mars 2011
Document 2 : Extrait du site internet de la galerie Steinitz, juin 2012

DOSSIER : Musées et nouveaux médias

Document 1 : Manon Blanchette, « Les musées et leur double numérique », *Les Nouvelles de l'ICOM*, vol. 65, n°1, mars 2012, p. 8 (extrait)
Document 2 : Extrait de site internet, juin 2012
Document 3 : Image extraite de l'article « Audioguides des musées : le banc d'essai » publié en ligne sur www.lefigaro.fr, 3 février 2010

DOSSIER : Musées littéraires

Document 1 : Judith Meyer-Petit, « Muséographie d'un musée littéraire : la Maison de Balzac », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires de France*, n°173, 1996, p.10 (extrait)
Document 2 : Extrait de site internet, juillet 2012
Document 3 : Maison de Victor Hugo, Paris

DOSSIER : Musées mémorial

Document 1 : Mémorial de la Paix, Hiroshima
Document 2 : Extrait de site internet, juin 2012
Document 3 : Extrait de site internet <http://provence44.free.fr>, juin 2012

DOSSIER : Recherche et musées

Document 1 : Extrait de site internet, juillet 2012
Document 2 : Jean Davallon, « La relation du musée à la science », actes du colloque *Musées et société, aujourd'hui*, 24-25 mai 2007, Musée dauphinois de Grenoble, novembre 2008 (extrait)

DOSSIER : Rénover un musée

Document 1 : Extrait du site internet www.leparisien.fr, consulté en ligne le 31 juillet 2012

Document 2 : Nicolas Nauze, « L'architecture des musées au XXe siècle », mai 2008, extrait du site internet des Arts Plastiques de l'Académie de Rouen, consulté en ligne le 31 juillet 2012

Document 3 : Extrait du site internet <http://projets-architecte-urbanisme.fr>, consulté en ligne le 31 juillet 2012

DOSSIER : Réserve et pôle de conservation

Document 1 : Norme AFNOR XPX 80-001, *Conservation des biens culturels : pôle de conservation. Définition et caractéristiques fonctionnelles des espaces permettant la conservation et l'exploitation des biens culturels*, AFNOR, décembre 2007 (extrait)

Document 2 : Denis Guillemard, « Le traitement et l'usage des collections extraeuropéennes », *Technè*, n°11, 2000, p. 107 (extrait)

Document 3 : Réserves du Musée des arts et métiers

DOSSIER : Réserve et valorisation des collections

Document 1 : Philippe Nachbar et Philippe Richert, *Collections des musées : là où le pire côtoie le meilleur*, Sénat, commission des affaires culturelles, mission d'information chargée d'étudier la gestion des collections des musées, *Les rapports du Sénat*, n° 379, 2002-2003, p. 90 (extrait)

Document 2 : Nicola Ladkin, « Gestion des collections », *Comment gérer un musée : Manuel pratique*, Unesco, 2006, p. 24 (extrait)

Document 3 : Musée Ingres, Montauban

Document 4 : Salle Piette, Musée d'Archéologie nationale

DOSSIER : Réserve visible, réserve visitable

Document 1 : Martine Jaoul, « Les réserves visitables dans un musée-laboratoire », *La Revue du Musée des arts et métiers*, n°10, mars 1995 (extrait)

Document 2 : Musée du Président Jacques Chirac, Sarran

Document 3 : Musée du Quai Branly, réserve des instruments de musique

DOSSIER : Musées et bibliothèques

Document 1 : Odile Grandet, « Bibliothèque de musée, bibliothèque dans un musée ? La médiathèque du musée du quai Branly », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 4, 2007, p. 5 (extrait)

Document 2 : Extrait de site internet, mai 2012

Document 3 : Château de Chantilly

DOSSIER : Public et dispositifs muséographiques

Document 1 : Salle de *La Joconde*, avant les travaux

Document 2 : Véronique et Alain Dervieux, *L'architecture des musées au XXe siècle*, brochure du Scérén-Centre national de documentation pédagogique, 2008 (extrait)

Document 3 : Vue de *La Joconde* depuis la Grande Galerie, quelques heures avant l'ouverture

DOSSIER : Musées et développement durable

Document 1 : Edouard de Laubrie, « Patrimoine rural et développement durable », *Musées et développement durable*, 2011, p. 17 (extrait)

Document 2 : Gérard Gombert et Sophie Jugie, « Le projet de rénovation du musée des Beaux-Arts de Dijon dans la perspective du développement durable », *Musées et développement durable*, 2011, p. 88 (extrait)

Document 3 : Gérard Gombert et Sophie Jugie, « Le projet de rénovation du musée des Beaux-Arts de Dijon dans la perspective du développement durable », *Musées et développement durable*, 2011, p. 89 (extrait)

DOSSIER : Musées et histoire nationale

Document 1 : Thierry Sarmant, « Quels objets, quelles collections pour un musée de l'Histoire de France ? », *Lieux de mémoire, musées d'histoire*, 2012, p. 154 (extrait)

Document 2 : Agence France Presse, « Musée de l'Histoire de France : les historiens partagés », 14 janvier 2009 (extrait)

Document 3 : Extrait de site internet, mai 2012

DOSSIER : Maisons d'artistes, maisons-musées

Document 1 : Pierre-Louis Mathieu, *Le Musée Gustave Moreau*, 1986 (extrait)

Document 2 : Extrait de site internet, juin 2012

Document 3 : Plaquette de communication

DOSSIER : Les parcours des visiteurs

Document 1 : Plan du 1^{er} étage du musée du Caire

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2012

Document 3 : André Desvallées et François Mairesse, *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, 2011, p.643 (extrait)

DOSSIER : Musées itinérants, musées mobiles

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2012

Document 2 : Doriane Lacroix Tsarantanis, « Le Centre Pompidou mobile poursuit son itinéraire à Boulogne-sur-Mer », extrait du site internet www.lejournaldesarts.fr, 23 mai 2012

Document 3 : Réflexions produites à l'initiative de l'UNESCO sur les musées itinérants, 1951

DOSSIER : Musées et sécurité

Document 1 : Couverture du *Cultural Heritage Protection Handbook*

Document 2 : Extrait du règlement général de visite du musée du Quai Branly

Document 3 : Sommaire du *Code de Déontologie de l'ICOM pour les musées*, 2006

DOSSIER : Musées et handicap

Document 1 : Zone d'accueil du musée du Louvre

Document 2 : Logos

Document 3 : Extrait du communiqué de presse du 20 septembre 2010 émanant du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation ainsi que du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, Secrétariat d'État chargé de la Famille et de la Solidarité

DOSSIER : Musée, centre d'interprétation

Document 1 : Extraits de site internet, septembre 2012

Document 2 : Extrait du site internet du Complexe muséal du musée de la civilisation à Québec (Canada), septembre 2012

DOSSIER : Musées et bases

Document 1 : Extrait du site internet du Centre national de documentation pédagogique, septembre 2012

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2012

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2012

DOSSIER : Musées et recherche

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2012

Document 2 : Claude Pétry, *Schéma directeur de la recherche en sciences humaines dans les musées nationaux 2005-2008*, février 2005, p. 3-4 (extrait)

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2012

DOSSIER : Politique scientifique des musées

Document 1 : Extrait des statuts du Conseil international des musées (ICOM), 2007

Document 2 : Extrait du site internet du musée de la Résistance Nationale (Champigny-sur-Marne), septembre 2012

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2012

DOSSIER : Les enquêtes de publics dans les musées

Document 1 : Olivier Donnat, « Les publics des musées en France », *Publics et Musées*, n° 3, 1993, p. 29-30 (extrait)

Document 2 : Couverture et début de la présentation d'un ouvrage

Document 3 : Répartition des entrées dans les institutions muséales au cours de l'année, Québec, 2005

DOSSIER : Musées et communication

Document 1 : Analyse de Bernard Deloche, extraite du *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la direction d'André Desvallées et de François Mairesse, 2011, p. 73

Document 2 : Présentation d'un numéro de la revue *Hermès*, CNRS éditions (novembre 2011)

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2012

DOSSIER : Musées et expositions monographiques

Document 1 : Couverture de catalogue, 1989

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2012 (exposition présentée au Musée de l'Oeuvre Notre-Dame de Strasbourg de mars à juillet 2012)

Document 3 : Extrait du site internet www.artmediaagency.com, consulté en ligne le 24 septembre 2012

DOSSIER : Le musée et les « primo-visiteurs »

Document 1 : Extrait de *CultureCommunication*, le magazine du ministère de la Culture et de la Communication, n° 190, avril 2011

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2012

Document 3 : C. Bouchet, A. Fontaine, W. Lizé et H. Moreau, extrait de *Etude sur les visiteurs individuels du musée d'Orsay* réalisée par l'association LRSH (Laboratoire de recherche en sciences humaines), avril 2007, p. 7

DOSSIER : Catalogues, un genre pluriel

Document 1 : André Desvallées et François Mairesse, *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, 2011, p. 573 (extrait)

Document 2 : Couverture de catalogue, octobre 2008

Document 3 : Couverture de catalogue, juin 2012

Document 4 : Couverture de catalogue, 1987

DOSSIER : Les missions des musées

Document 1 : Michel Guerrin, « Les conservateurs dénoncent la mutation des musées », *Le Monde*, 4 février 2011 (extrait)

Document 2 : Extrait du site internet du Musée de la Résistance Nationale (Champigny-sur-Marne), juillet 2012

DOSSIER : Rénover un musée

Document 1 : Extrait du site internet www.lejournaldesarts.fr, consulté en ligne le 31 juillet 2012

Document 2 : Extrait du site internet <http://8e-art-magazine.fr>, consulté en ligne le 31 juillet 2012

Document 3 : Extrait de site internet, juillet 2012

Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel

DOSSIER : Conserver le patrimoine naturel

Document 1 : Carte

Document 2 : Extrait du hors-série *Science et avenir*, avril-mai 2012

Document 3 : Bouquetin, Muséum d'histoire naturelle de Grenoble

DOSSIER : Peut-on tout collecter ?

Document 1 : Plaquette d'information

Document 2 : Chambre à hydrogène de Pietro Bassi montée au CERN, 1958

Document 3 : Une partie des nombreux supports de cuisson présents dans l'usine de la Poterie provençale de Biot (Alpes-Maritimes)

Document 4 : Extrait de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (*Journal Officiel* du 6 mai 2007)

DOSSIER : Les collections ethnographiques

Document 1 : Arnold Van Gennep, *Religions, mœurs et légendes : essais d'ethnographie et de linguistique*, volume 5, 1914, p. 25 (extrait)

Document 2 : Claude Lévi-Strauss, « Une synthèse judicieuse », *Le Monde*, 9 octobre 1996 (extrait)

Document 3 : Crâne phrénologique, XIX^e siècle, Muséum d'histoire naturelle de Grenoble

Document 4 : Don en 1979 au Muséum d'histoire naturelle de Grenoble

Document 5 : Bambou gravé, Nouvelle Calédonie, Muséum d'histoire naturelle de Grenoble

DOSSIER : Peut-on tout montrer ?

Document 1 : Exposition « L'insolite à votre porte », Muséum d'histoire naturelle de Grenoble

Document 2 : Jardin technologique du musée EDF Electropolis de Mulhouse, alternateur et régulateur de groupe hydroélectrique de la centrale de Beaulieu-sur-Aube (1920)

Document 3 : Philippe Leroux, « Quelle photographie du travail, quel travail photographié ? » dans : *Le travail photographié*, CNRS éditions, 1996, p. 134 (extrait)

Document 4 : Présentation au Muséum d'histoire naturelle de Grenoble avant sa rénovation

DOSSIER : Quel sens donner aux objets du PSTN ?

Document 1 : Alain Bertran, « Introduction », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 14 | 2006, mis en ligne le 03 mai 2008, consulté le 10 octobre 2012 (extrait)

Document 2 : Marie Jullion et Jean-Claude Boulliard, « Des collections de minéraux pour quoi faire ? », *La Lettre de l'OCIM*, n°114, novembre-décembre 2007 (extrait)

Document 3 : Marteau-pilon du Creusot

DOSSIER : Le PSTN et la médiation

Document 1 : Soraya Boudia, « Le patrimoine des institutions scientifiques comme objet de recherche », *La Lettre de l'OCIM*, n°84, 2002, p. 47 (extrait)

Document 2 : Extrait de site internet consulté en ligne le 16 octobre 2012

Document 3 : Modèles pédagogiques, Musée des arts et métiers

DOSSIER : Quelle nature montrer ?

Document 1 : Photographie

Document 2 : Pascale Pisani, « La plus chouette des revues », extrait du hors-série *Science et avenir*, avril-mai 2012

Document 3 : Tricératops

Document 4 : Fossile, Muséum d'histoire naturelle de Grenoble

Épreuve orale de langue vivante étrangère (préparation 30 minutes, durée 30 minutes, coefficient 1).

L'épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte dans la langue vivante étrangère choisie par le candidat au moment de l'inscription.

La langue doit être différente de la langue choisie à l'écrit. L'usage du dictionnaire n'est pas admis.

Sélection de textes tirés au sort par les candidats

Allemand

- « Von Berlin nach Istanbul », www.tagesschau.de, novembre 2011
- « Helmut Schmidt kritisiert deutschen National-Egoismus », www.spiegel.de, 22 septembre 2012
- « Der stille Transfer aus dem Süden », www.zeit.de, 27 septembre 2012
- « Norddeutschland will Energiemacht werden », www.spiegel.de, 28 septembre 2012
- « Was Europas Einheit gefährdet », *Süddeutsche Zeitung*, 30 septembre 2012

Anglais

- « First lady is emerging as an asset in rallying her husband's supporters », *International Herald Tribune*, 19 novembre 2011
- « Fiscal conservatism is trumped by the social variety », *The Economist*, 7 janvier 2012
- « Visibility before all », *The Economist*, 14 janvier 2012
- « Movie trailers have become a main event », *Los Angeles Times*, 10 avril 2012
- M. Grynbaum, « New York Plans to Ban Sale of Big Sizes of Sugary Drinks », *The New York Times*, 30 mai 2012
- Jackie Ashley, « Gold rush provides a lesson », *Guardian Weekly*, 5 août 2012
- Robin McKie, « Climate change is big drama », *Guardian Weekly*, 17 août 2012
- Fareed Zakaria, « The Case for Gun Control », *Time*, 20 août 2012

Chinois

精工华美的绝唱, 孙涤 «两宋山水画» 文物出版社 2004

Espagnol

- Nicole Muchnik, « El lado oscuro de la modernidad europea », *El País*, 12 mai 2012
- Carles Geli, « El libro de bolsillo se desploma », *El País*, 13 juin 2012
- T. Constenla et L. Magi, « No hay dinero ni para piedras », *El País*, 7 août 2012
- John Carlin, « El museo del exceso », *El País*, 19 août 2012
- Antonio Orejudo, « La Marca España », *Mercurio*, septembre 2012

Italien

- Umberto Eco, « Perché i politici non capiscono », *L'Espresso*, 12 juin 2012
- Di Angelo Panebianco, « La tentazione nazionalista », *Il Corriere della serra*, 12 juin 2012
- Massimo Cacciari, « I giovani sono i nuovi schiavi », *L'Espresso*, 16 juin 2012
- Massimo Riva, « Più ingiustizia crea più crisi », *L'Espresso*, 23 août 2012
- Di Nicola Lagioia, « La prevalenza dell'e-critico », *La Repubblica*, 17 octobre 2012

Russe

- « Модель для Пикассо », Журнал ИТОГИ, 29 octobre 2012

Rapports sur les épreuves orales (sélection)

Épreuve de spécialité professionnelle (concours externes)

114 oraux (77 candidats différents)
Note maximale : 18
Note minimale : 5
Moyenne : 11,47
Médiane : 11,5

Archéologie

7 candidats auditionnés
Note maximale : 16
Note minimale : 7
Moyenne : 11,78

Archives

10 candidats auditionnés
Note maximale : 18
Note minimale : 7
Moyenne : 12,65

Musées

60 candidats auditionnés
Note maximale : 18
Note minimale : 5
Moyenne : 11

Monuments historiques et Inventaire

30 candidats auditionnés
Note maximale : 17,5
Note minimale : 7
Moyenne : 11,63

Patrimoine scientifique, technique et naturel

7 candidats auditionnés
Note maximale : 17,5
Note minimale : 6
Moyenne : 12,71

Répartition des notes :

Comprises entre 5 et moins de 8 : 19
Comprises entre 8 et 9,5 : 21
Comprises entre 10 et 12 : 25
Comprises entre 12,5 et 14 : 24
Comprises entre 14,5 et 16 : 12
Comprises entre 16,5 et 18 : 13

Pour cette nouvelle épreuve dans le cadre de la réforme du concours, le candidat a un dossier thématique à traiter dans sa spécialité. Le dossier, qui porte un titre, se compose de deux à quatre documents : documents écrits, photos, plans, données chiffrées, graphiques. Le candidat a trente minutes de préparation. L'épreuve, d'une durée de trente minutes, s'est répartie comme suit selon la décision du jury : 15 minutes de présentation et d'explication du dossier par le candidat, suivies de 15 minutes de questions par le jury, composé de trois examinateurs.

Beaucoup de candidats n'ont pas utilisé les 15 minutes imparties, se contentant souvent de 12 à 13 minutes pour la présentation. Celle-ci est fondamentalement une explication des documents fournis. Plusieurs candidats ne l'ont pas compris ainsi, et ont présenté une réflexion plus ou moins générale sur le thème du dossier, en faisant plus ou moins allusion aux documents qui le composent. Le jury n'attend pas du candidat qu'il récite une fiche ou une accumulation de connaissances sur le

thème en question. C'est à partir des documents du dossier que doit se construire la leçon, ce qui nécessite, en bonne méthode, qu'ils fassent d'abord l'objet d'une présentation critique – quel aspect de la question éclairent-ils ? –, d'un commentaire construit – ce qui nécessite un plan –, et d'une conclusion qui ouvre sur des perspectives et des interrogations en rapport avec le sujet.

Les 15 minutes d'entretien avec le jury permettent de revenir sur certains points de l'explication, d'en approfondir d'autres, et d'élargir la réflexion. Les sujets sont tirés au sort par spécialité. Ceci explique que, dans la spécialité « Monuments historiques et Inventaire », le candidat puisse tomber sur un dossier relatif à l'Inventaire alors qu'il ne s'est inscrit dans la spécialité que pour le concours d'État ou, à l'inverse, sur un sujet Monuments historiques alors qu'il ne concourt dans la spécialité qu'au titre des collectivités territoriales. Il doit donc se préparer à traiter tout sujet relevant des Monuments historiques et de l'Inventaire.

Il convient de rappeler que l'épreuve n'est pas une épreuve disciplinaire en histoire de l'art, en archéologie ou en paléographie et diplomatique. Sa finalité est professionnelle, comme l'indique son intitulé. Cela nécessite que les candidats se forment, dans le cadre d'enseignements théoriques et, dans la mesure du possible, par des stages pratiques, afin de connaître au mieux le contenu et les enjeux du métier de conservateur. D'une manière générale, les questions de conservation, de collecte, de restauration, d'inventaire, de présentation des collections, de formation et d'information des publics, questions qui sont au cœur du métier de conservateur du patrimoine, ont donné lieu à plusieurs sujets dans l'ensemble des spécialités. Face à de tels sujets, un candidat bien préparé doit être capable de développer une réflexion poussée en partant des documents fournis.

Olivier MATTÉONI
pour l'ensemble des membres du jury
de l'épreuve orale de spécialité professionnelle
des concours externes

Épreuve d'entretien avec le jury (concours externes)

77 candidats
Note maximale : 18
Note minimale : 5
Moyenne : 12,72
Médiane : 13

Répartition des notes :

Comprises entre 5 et moins de 8 : 5
Comprises entre 8 et 9,5 : 9
Comprises entre 10 et 12 : 19
Comprises entre 12,5 et 14 : 14
Comprises entre 14,5 et 16 : 22
Comprises entre 16,5 et 18 : 8

Comme le rappelle le texte de présentation des concours externes, cette nouvelle épreuve a pour finalité « d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat au service public, par rapport aux fonctions de conservateur, notamment dans la (ou les) spécialités dans la(les)quelle(s) le candidat est admissible ». L'épreuve est organisée comme suit : le candidat présente en cinq minutes maximum son parcours, sa formation, son expérience professionnelle, s'il en possède une, après quoi s'engage avec le jury, composé de cinq personnes dont le président et un élu, une discussion.

Dans l'ensemble, les candidats ont réalisé des prestations de qualité, avec un lot non négligeable de très bonnes (au-dessus de 16) voire d'excellentes notes (18). Le temps imparti de 5 minutes pour la présentation a été très largement respecté, même si certains candidats ne l'ont pas utilisé complètement. S'il ne s'agit pas pour cette épreuve de vérifier les aptitudes techniques du candidat – c'est l'objet de l'épreuve de spécialité professionnelle –, le jury tente néanmoins de cerner ce que ce dernier connaît, dans ses grands traits, de l'organisation du monde de la culture et du patrimoine. Une attention est portée aux principes de service public, à la déontologie du métier de

conservateur, aux mutations qui affectent le monde du patrimoine face aux nouvelles technologies ou aux impératifs budgétaires. Le jury tente aussi d'évaluer les capacités du candidat à pouvoir travailler en équipe ainsi que son sens des responsabilités. Curiosité et esprit d'ouverture étant pour le jury gage de qualité, ce dernier est soucieux d'en tester chez les candidats l'importance et les contours. Ceci explique que certaines questions puissent porter sur des sujets d'actualité en rapport avec le patrimoine, obligeant le candidat à donner et surtout défendre son avis. Peu importe que ce dernier ait ou non aimé telle ou telle exposition, telle ou telle restauration ou restitution, telle ou telle muséographie, telle ou telle entreprise de mécénat. Le jury attend de lui qu'il sache argumenter et défendre son point de vue personnel, au-delà des réponses convenues. Concernant les expériences, le jury souhaite qu'il en soit rendu compte au mieux. Le candidat doit s'attacher à en faire ressortir ce qu'elles ont pu lui apporter pour son futur métier, sans négliger pour autant recul et analyse critique. Le jury est sensible à la dimension européenne et internationale de la réflexion.

Plusieurs candidats ont choisi une double spécialité (Musées-Archéologie ; Musées-Monuments historiques et Inventaire ; Musées-Patrimoine scientifique, technique et naturel). L'oral d'entretien révèle que, pour une bonne part, l'une de ces spécialités est un choix par défaut, pour se donner plus de chances. Loin de le favoriser, ce choix handicape souvent le candidat car, l'entretien portant sur les deux spécialités, une moins bonne connaissance d'une des deux pénalise inévitablement la prestation orale. Au-delà, le candidat doit veiller à faire des réponses précises, point trop longues, afin d'offrir aux membres du jury la possibilité d'embrasser large.

On signalera enfin qu'un bon oral ne comblera jamais un écrit moyen ou même satisfaisant. Plusieurs candidats qui ont eu de bonnes notes à leur prestation orale n'ont finalement pas passé la barre de l'admission en raison de notes d'écrit trop justes, ou d'un oral de spécialité et/ou de langue insuffisant. On ne dira jamais assez que le concours se réussit à l'écrit et à l'oral.

Olivier MATTÉONI
pour l'ensemble des membres du jury
de l'épreuve d'entretien des concours externes

Épreuve d'entretien avec le jury (concours internes) : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

35 candidats
Note maximale : 19
Note minimale : 3
Moyenne : 12,89
Médiane : 14

Répartition des notes :

Comprises entre 3 et moins de 8 : 5
Comprises entre 8 et 9,5 : 3
Comprises entre 10 et 12 : 9
Comprises entre 12,5 et 14 : 1
Comprises entre 14,5 et 16 : 7
Comprises entre 16,5 et 18 : 8
Supérieures à 18 : 2

Dans le cadre de la réforme des concours, cette nouvelle épreuve vise « à apprécier la personnalité ainsi que les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle ». Pour ce faire, les candidats doivent remplir un dossier RAEP que le jury examine avant l'épreuve à partir d'un rapport effectué par l'un de ses membres. C'est dire si le dossier doit être préparé avec soin. Ce dossier est d'ailleurs mis en ligne par l'administration à l'issue des épreuves écrites du mois d'août, soit deux mois avant les épreuves orales.

Notamment, les projets dans le domaine patrimonial et les motivations doivent être au cœur de la lettre qui compose la dernière partie du dossier. Le jury recommande que la présentation orale, qui ne doit pas dépasser les 10 minutes mais qui peut tenir en moins de temps, soit mieux préparée,

plusieurs candidats ayant fait des prestations insuffisamment structurées. Dans la mesure où les membres du jury connaissent déjà le parcours professionnel du candidat, celui-ci doit plutôt en souligner les apports, notamment s'il est varié, et mettre en valeur ses projets et sa réflexion sur le patrimoine dans la spécialité qui est la sienne.

Il est apparu que l'épreuve était bien adaptée aux candidats qui avaient une expérience affirmée déjà dans un service culturel ou patrimonial (musée, service d'inventaire, d'archéologie, d'archives ou de monuments historiques). Beaucoup d'ailleurs assurent déjà plus ou moins certaines fonctions de conservateur. Leurs compétences constituent un atout incontestable et un gage de réussite pour l'épreuve. Concernant les candidats travaillant déjà dans un service patrimonial mais y occupant des fonctions différentes que celles de la conservation – par exemple dans les services d'action culturelle ou pédagogique –, certains se sont révélés particulièrement brillants, preuve que le concours est ici adapté à ceux qui ont un projet mûri depuis plusieurs années. Le constat est différent pour les candidats en provenance de métiers autres que ceux du patrimoine et qui envisagent le concours comme un moyen de reconversion professionnelle. Il est apparu que les fondements et la réalité du métier de conservateur sont mal ou très peu connus. Plus grave, certains ignorent en partie la formation dispensée à l'Inp, puisqu'ils en attendent notamment un enseignement disciplinaire en histoire de l'art ou en archéologie, ce qui n'est pas le cas. Cette méconnaissance leur a souvent été préjudiciable. Sans remettre en question leur valeur intrinsèque – plusieurs possèdent un concours de l'enseignement (CAPES ou agrégation) ou sont titulaires d'un doctorat –, le jury ne peut que les encourager à se former en amont, en suivant stages et formations préalables.

Pour certaines spécialités, en particulier la spécialité Archives, le vivier s'est avéré cette année peu fourni (2 candidats seulement pour le concours interne État), ce qui explique que le poste mis au concours n'a pu être pourvu. Le jury ne peut qu'encourager les attachés de conservation du patrimoine en service d'archives à s'inscrire à ce concours.

Plusieurs candidats qui ont eu de très bonnes notes à leur prestation orale n'ont pas passé la barre de l'admission en raison de notes d'écrit trop justes, ou d'un oral de langue insuffisant. On ne dira jamais assez que, comme pour le concours externe, le concours interne se réussit à l'écrit et à l'oral.

Olivier MATTÉONI
pour l'ensemble des membres du jury
de l'épreuve d'entretien des concours internes :
épreuve de reconnaissance des acquis
de l'expérience professionnelle

Épreuve de langue vivante étrangère (concours externes et internes)

Le rapport ci-dessous établi par le jury d'allemand est également valable pour toutes les autres langues présentées à l'oral.

Allemand

23 candidats
Note maximale : 18
Note minimale : 5
Moyenne : 11,8
Médiane : 10

Répartition des notes :

Comprises entre 5 et moins de 10 : 8
Comprises entre 10 et 14 : 6
Supérieures à 14 : 9

Cette année, 23 candidats ont présenté l'allemand à l'oral.

Le jury tient à rappeler le format de l'épreuve : après 30 minutes de préparation, le candidat passe une épreuve de 30 minutes. Il s'agit pour lui de faire en premier lieu une analyse et un commentaire de l'article proposé, avant de poursuivre par une conversation avec le jury à partir du texte.

Beaucoup de candidats n'ont pas accordé une part assez importante à la première partie de l'épreuve et avaient terminé leur présentation au bout de quelques minutes. Nous conseillons très fortement aux candidats de faire un exposé d'au moins une dizaine de minutes pour donner de la matière à l'entretien qui s'en suivra.

Rappelons également que les candidats sont jugés sur leurs capacités à communiquer dans une langue étrangère. Cela signifie que non seulement la qualité de la langue entre en jeu, mais aussi la qualité de la conversation. Les candidats qui n'ont pas cherché à alimenter la conversation avec le jury, se contentant de répondre par oui ou par non, ou par quelques mots, ont été en ce sens pénalisés.

Ainsi les prestations des candidats qui ont eu une **attitude positive face à l'épreuve** en cherchant à communiquer, même lorsqu'ils disposaient de peu de moyens linguistiques, ont souvent été plus convaincantes que celles de candidats linguistiquement solides mais ne cherchant pas à rebondir sur les thèmes proposés pendant l'entretien.

Le jury ne cherche pas à piéger les candidats mais à leur donner des opportunités de mettre en valeur leurs compétences et leurs connaissances. Il appartient aux candidats de saisir ces opportunités.

Nous recommandons fortement à tous les candidats de bien avoir en tête le format de l'épreuve avant de se présenter devant le jury. En effet, trop de candidats se sont présentés au début de leur présentation alors qu'il est explicitement indiqué de ne pas le faire. Dans le même esprit, il est maladroit et souvent malvenu de commencer sa prestation par une flatterie au jury apprise par cœur (Cette année, ce fut : « Je me réjouis d'être là avec vous aujourd'hui » ou encore « c'est un plaisir pour moi de passer cet examen ») – ou encore d'excuser la qualité de la langue en guise d'introduction (« Je n'ai pas parlé allemand depuis... années »). Ce dernier point ne saurait en rien garantir la clémence du jury ou un certain traitement de faveur. **Tous les candidats ont les mêmes chances et il appartient au jury seul de juger de la qualité de la prestation du candidat.**

Par ailleurs nous rappelons qu'il s'agit d'une épreuve de langue étrangère et que parler français n'est donc pas admis.

Quelques conseils pour bien réussir son oral :

- ne pas lire ses notes, il s'agit d'un exposé oral
- ne pas oublier de vous adresser au jury : sourire de temps en temps
- essayer de parler au moins 10 minutes
- restez combattif et montrez au jury ce que vous savez et savez dire.

Quelques conseils aux futurs candidats pour bien se préparer :

- revoir les grandes questions civilisationnelles qui concernent l'Allemagne contemporaine (citons comme exemples actuels la démographie, la place de la femme dans la société, les énergies renouvelables et la sortie du nucléaire, le gouvernement et sa politique dans les grandes lignes, la question de l'intégration des étrangers, le couple franco-allemand...) ainsi que les grands événements de l'histoire de l'Allemagne et de l'Europe après la guerre.
- Parler et écouter de l'allemand le plus possible.
- Revoir le lexique qui vous permettra de présenter un article.

Hélène BIENAIMÉ
Emmanuelle VLAEMINCK

Données statistiques

Postes ouverts

En 2012, 49 postes étaient offerts aux concours de recrutement des conservateurs de l'Etat, de la ville de Paris et des collectivités territoriales, selon la répartition ci-après :

- **Répartition par spécialité et par concours**

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	1	1	4	1	7
Archives	6	1	1	1	9
Monuments historiques et Inventaire	7	1	1	1	10
Musées	7	9	1*	3	20
Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN)	-	2	-	1	3
Total	21	14	7	7	49

* poste pour le ministère de la Défense

Inscriptions

	Concours Etat et concours Collectivités territoriales	Concours Etat seulement	Concours Collectivités territoriales seulement	Total
Externes	621	62	131	814
Internes	97	16	35	148
Total	718	78	166	962

NB : 95 % des personnes se sont inscrites par téléchargement du dossier sur le site www.inp.fr

- **Répartition des candidats inscrits par âge, sexe et origine géographique**

		Candidats inscrits aux concours externes	Candidats inscrits aux concours internes	Total
Âge	19	-	-	-
	20	8	-	8
	21	22	-	22
	22	50	-	50
	23	87	-	87
	24	103	-	103
	25	107	-	107
	26	78	-	78
	27	65	3	68
	28	51	3	54
	29	39	6	45
	30 à 34	95	34	129
	35 à 39	46	33	79
	40 à 44	36	31	67
45 et +	27	38	65	
Sexe	Hommes	216	47	263
	Femmes	598	101	699
Origine géographique	Paris et région parisienne	368	39	407
	Autres régions (ou étranger)	425	100	525
	Ultramarins	21	9	30
Total		814	148	962

L'âge est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier de l'année du concours. Depuis 2006, les limites d'âge sont supprimées.

L'origine géographique est indiquée en fonction de l'adresse communiquée par le candidat sur son dossier d'inscription.

Epreuves écrites

- **Candidats présents aux épreuves d'admissibilité**

	Inscrits	Présents aux trois épreuves écrites	Taux de présence
Externes	814	413	50,73%
Internes	148	90	60,81%
Total	962	503	52,22%

- **1^{ère} épreuve écrite : Epreuve de dissertation générale (concours externes)**

Dissertation générale (concours externes)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Histoire européenne	61	1	13,5	6,85
Histoire de l'art européen	221	1	17	8,15
Histoire des institutions et de l'administration françaises	46	1	16	7,51
Archéologie préhistorique et historique européenne	44	0,5	17	6,30
Ethnologie	32	6	17,5	11,48
Sciences de la nature et de la matière	22	4	15	10,18

* sujet choisi au moment de l'épreuve

- **1^{ère} épreuve écrite : Epreuve de note établie à partir d'un dossier à caractère culturel (concours internes)**

Note (concours internes)	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel	92	3	16,5	9,64

** hors copies blanches

- **2^{ème} épreuve : Epreuve de commentaire et d'analyse de documents (concours externes et internes)**

Options*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	8	3,5	17	9,43
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	7	0,5	17	5,35
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle	17	0,5	11,5	6,79
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	54	1	17	7,73
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle	66	0,5	19	7,23
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle	105	1	16	7,14
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours	123	0,5	17	6,06
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	9	4	16,5	11,27
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	8	0,5	17	4,93
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	2	6	14	10
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	3	2	15	7,16
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	2	11,5	13	12,25
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	3	4	17	10,66
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	3	3,5	13	9,33
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	9	1	17	9,88
Ethnologie européenne	16	2,5	17,5	11,15
Histoire des techniques et patrimoine industriel	22	2	16	9,95
Patrimoine et sciences de la nature	15	5	16	11,5
Documents d'archives du Moyen Age à nos jours	27	1	13,5	8,01
Histoire des institutions françaises (concours internes)	19	2	14,5	7,42

* option choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

- **3^{ème} épreuve écrite : Epreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère (concours externes et internes)**

Langues*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Allemand	70	0,5	19,5	9,84
Anglais	218	1	18	8,66
Arabe	1	17	17	17
Chinois	1	5	5	5
Espagnol	89	2	19	10,85
Italien	40	5	17	12,23
Japonais	Pas de candidat			
Russe	1	12	12	12
Grec ancien	10	3	19	10,15
Hébreu ancien	1	14.5	14.5	14,5
Latin	72	0,5	19	9,86

* langue choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

SEUIL D'ADMISSIBILITÉ

Le seuil d'admissibilité retenu par le jury a été de :

95,5 points pour les concours externes Etat / Ville de Paris et Collectivités territoriales soit une moyenne de 11,93 sur 20.

83 points pour les concours internes Etat et Collectivités territoriales soit une moyenne de 10,37 sur 20.

En raison du phénomène de double inscription des candidats, la quasi-totalité des admissibles a été déclaré admissible à la fois au concours Etat et au concours territorial (à exception de 8 candidats à un concours externe et 11 candidats à un concours interne).

Le nombre total de personnes autorisées à se présenter aux épreuves orales, à l'issue des épreuves écrites, s'est établi à : 77 externes + 35 internes = 112.

Epreuves orales

Concours externes

- **Épreuve de spécialité professionnelle**

Spécialité*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	7	7	16	11,78
Archives	10	7	18	12,65
Monuments historiques et inventaire	30	7	17,5	11,63
Musées	60	5	18	11,00
Patrimoine scientifique, technique et naturel	7	6	17,5	12,71

** les candidats inscrits dans deux spécialités professionnelles doivent présenter deux épreuves orales de spécialité professionnelle.*

- **Épreuve d'entretien avec le jury**

Spécialité(s) choisie(s)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	1	9	16	13,07
Archéologie - musées	6			
Archives	9 1	7	18	13,35
Monuments historiques et inventaire - archives				
Musées - Monuments historiques et inventaire	29	7	18	12,17
Musées	24	7	18	12,6
Patrimoine scientifique, technique et naturel	6 1	5	18	12,42
Patrimoine scientifique, technique et naturel - musées				

** les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.*

- **Epreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	15	5	18	12,46
Anglais	40	4	18	12,52
Chinois	1	17	17	17
Espagnol	11	10	17	14,18
Italien	9	4	16,5	11,05
Russe	1	15	15	15

Concours internes

- **Epreuve d'entretien avec le jury**
(Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Spécialité(s) choisie(s)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	4			
Archéologie - musées	3	3	18	13,42
Archives	3			
Monuments historiques et inventaire - archives	1	8	17	11,5
Monuments historiques et inventaire	1			
Monuments historiques et inventaire - musées	10	5	19	12,13
Musées	9	6	18	11,22
Patrimoine scientifique, technique et naturel - musées	4	5	18	13,5

** les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.*

- **Epreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	8	6	15	10,62
Anglais	15	5	15	10,13
Espagnol	6	8	16	12,66
Italien	6	6	16	11,5

Admission

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours externes*

- **Épreuve de spécialité professionnelle**

Spécialité	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	2	12	16	14,00
Archives	7	11	18	14,64
Monuments historiques et inventaire	8	12,5	17,5	14,43
Musées	16	11	18	14,93
Patrimoine scientifique, technique et naturel	2	17	17,5	17,25

- **Épreuve d'entretien avec le jury**

Spécialité(s) choisie(s)	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie - musées	3	11	16	14,00
Archives	7	11	18	14,64
Musées - Monuments historiques et inventaire	13	12	18	14,60
Musées	10	8	18	14,45
Patrimoine scientifique, technique et naturel	2	16	18	17,00

- **Epreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	8	9	18	14
Anglais	18	6	17,5	13,60
Chinois	1	17	17	17
Espagnol	4	13	17	15,75
Italien	4	10	14	12,25

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours internes*

- **Epreuve d'entretien avec le jury**
(Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	14	10	19	15,42

- **Epreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	3	8	15	12,66
Anglais	7	9	15	11,42
Espagnol	2	12	14	13
Italien	2	15	16	15,5

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- Répartition des lauréats* par spécialité

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	1	1	4	-	6
Archives	7	-	-	1	8
Monuments historiques et inventaire	7	1	1	2	11
Musées	7	9	1**	4	21
Patrimoine scientifique, technique et naturel	Spécialité non ouverte	2	Spécialité non ouverte	1	3
Total	22	13	6	8	49

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

** Poste pour le ministère de la Défense

- Répartition des lauréats* par option

Options	Concours externes	Concours internes	Total
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	1	-	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	-	1	1
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle	-	2	2
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	2	1	3
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle	5	-	5
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle	4	3	7
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours	7	2	9
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	1	-	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	1	-	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	1	-	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	1	-	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	-	-	-
Ethnologie européenne	2	1	3
Histoire des techniques et patrimoine industriel	1	2	3
Patrimoine et sciences de la nature	2	-	2
Documents d'archives du Moyen Age à nos jours (concours externes)	7	-	7
Histoire des institutions françaises (concours internes)	-	2	2
Total	35	14	49

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Récapitulatif général

- **Concours externes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	216	598	814
Présents	115	298	413
Admissibles	25	52	77
Admis sur liste principale	8	17	25
Admis sur liste complémentaire	8	13	21
Lauréats*	13	22	35

- **Concours internes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	47	101	148
Présents	26	64	90
Admissibles	13	22	35
Admis sur liste principale	4	6	10
Admis sur liste complémentaire	4	7	11
Lauréats*	5	9	14

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- **Concours externes et internes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	263	699	962
Présents	141	362	503
Admissibles	38	74	112
Admis sur liste principale	12	23	35
Admis sur liste complémentaire	12	20	32
Lauréats*	18	31	49

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Profils des lauréats

Âge moyen des lauréats (au 1^{er} janvier de l'année du concours)

Concours externes : 26 ans

Concours internes : 35,5 ans

Diplômes des lauréats obtenus avant l'entrée en formation à l'Institut national du patrimoine

- **Concours externes** (35 lauréats : 22 lauréats du concours Etat/Ville de Paris et 13 lauréats du concours territorial)

Comme les années précédentes, les lauréats des concours externes ont une formation initiale supérieure d'un haut niveau et beaucoup ont une double formation :

7 lauréats sont issus de l'Ecole nationale des Chartes (6 lauréats du concours Etat dans la spécialité Archives et un lauréat de la spécialité Musées du concours territorial) : 2 lauréats sont titulaires du diplôme d'archiviste-paléographe et 5 lauréats présenteront, au printemps 2013, leur thèse à l'Ecole nationale des Chartes en vue de l'obtention de ce diplôme. En complément de cette formation, ces lauréats sont déjà titulaires d'un diplôme universitaire de Master 2 en histoire ou histoire de l'art.

2 lauréats sont issus de l'Ecole normale supérieure d'Ulm.

7 lauréats ont une formation universitaire ou une double formation universitaire de niveau master et détiennent un diplôme de l'Ecole du Louvre¹.

17 lauréats ont une formation universitaire ou une double formation de niveau master².

2 lauréats sont titulaires d'un diplôme d'un Institut d'études politiques et d'un master en histoire de l'art.

2 lauréats sont également titulaires du grade de docteur de l'université et 2 autres poursuivent leurs travaux scientifiques en thèse de doctorat.

2 lauréats sont également lauréats du concours externe de chargé d'études documentaires, un lauréat du concours d'assistant qualifié de conservation du patrimoine, 3 lauréats sont conférenciers des musées nationaux.

Enfin, une vingtaine de lauréats a suivi au moins une classe préparatoire aux concours de recrutement des conservateurs patrimoine à l'Université (Paris I, Paris IV et Paris X) ou à l'Ecole du Louvre. 7 lauréats sont issus de la classe préparatoire intégrée créée par l'Inp en 2010.

- **Concours internes** (14 lauréats : 6 lauréats du concours Etat et 8 lauréats du concours territorial)

Tous les lauréats des concours internes ont aussi un niveau d'études élevé, alors que réglementairement ils ne sont soumis à aucune exigence de diplôme :

¹ A titre d'exemple : M2 d'archéologie ou d'histoire de l'art + diplôme de muséologie ou de 2^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre ; M2 d'histoire ou d'histoire de l'art + diplôme de 1^{er} cycle, diplôme de muséologie de l'Ecole du Louvre et diplôme de 2^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre.

² A titre d'exemple : M2 d'archéologie + M2 d'histoire + licence de chinois ; licence d'histoire ou d'histoire de l'art + diplôme de 2^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre ; M2 d'histoire ou d'histoire de l'art ; M2 d'histoire + licence d'administration publique ; diplôme de 1^{er} cycle + diplôme de muséologie et diplôme de 2^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre ; M1 d'histoire + M2 de muséologie du Muséum national d'histoire naturelle.

2 lauréats détiennent un doctorat¹.

12 lauréats ont une formation universitaire ou une double formation universitaire de niveau master².

9 lauréats sont également attachés territoriaux de conservation du patrimoine, deux sont professeurs certifiés titulaires du CAPES de Lettres modernes, un lauréat est ingénieur d'études, deux autres sont assistant qualifié de conservation du patrimoine et adjoint du patrimoine.

11 lauréats sur 14 ont suivi la préparation au concours interne de conservateur territorial du patrimoine organisé par l'Antenne d'Ile de France de l'Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales de Nancy (CNFPT) : 7 lauréats du concours territorial (sur 8) et 4 lauréats du concours Etat (sur 6) ont suivi cette préparation.

¹ Dans les disciplines suivantes : histoire et lettres modernes.

² A titre d'exemple : DEA d'histoire de l'art ou d'archéologie ; licence d'histoire + DESS Histoire et métiers des archives ; diplôme de 1^{er} cycle et diplôme de muséologie de l'Ecole du Louvre ; licence d'histoire + licence professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel ; licence d'histoire + M2 Aménagement et gestion du patrimoine culturel.

Remerciements

La publication du présent rapport a été réalisée sous la direction de Monsieur Eric Gross, directeur de l'Institut national du patrimoine, assisté de Madame Sophie Seyer, secrétaire générale.

La conception et la mise en page ont été assurées par Monsieur David Seguin et Madame Annick Le Meur.

L'Institut national du patrimoine remercie l'ensemble des membres du jury pour leur collaboration, notamment Monsieur Olivier Mattéoni, président du jury, et Madame Anne-Forray-Carlier, vice-présidente du jury, ainsi que Mesdames et Messieurs les correcteurs et examinateurs spécialisés et correcteurs et examinateurs de langues.

